

RC 82¹



Notes archéologiques

à l'appui de la Carte Gallo-Romaine de
l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne)

Feraud



1.
1^{re} Partie. — Considérations préliminaires.

4
Chapitre premier.

I.
Exposé.



L'Empereur a prescrit à M. le Ministre de l'Instruction Publique de dresser la carte topographique des Gaules, de manière à reproduire, aussi exactement que possible, l'état du pays vers l'époque correspondant à la fin de la domination Romaine. Ensuite il est échu, une Commission a été instituée afin de centraliser et coordonner les éléments de ce grand travail, et pour réunir ces éléments, on a eu recours aux Présidents des Sociétés savantes, aux Correspondants des comités de la Langue, de l'Histoire et des Arts et en général à toutes les personnes capables de fournir des renseignements utiles. Dans le Département de Seine-et-Marne, appel ayant été fait aux Ingénieurs, que leurs fonctions et leur connaissance du pays mettent à même de rechercher et reconnaître les vestiges des villes et des localités antiques, nous avons, en ce qui nous concerne, essayé d'y répondre autant qu'il a dépendu du temps et des moyens à notre disposition. C'est ainsi que nous avons dressé la carte ci-jointe de la portion des Gaules qui représente aujourd'hui l'Arrondissement de Coulommiers, telle que ?

D'après nos recherches, elle nous a paru être au commencement du 5^e siècle.

Dans ces recherches, nous avons eu pour guides :
1^o la lettre de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique adressée aux Recteurs le 27 novembre 1857 ; 2^o l'article publié

— dans

Dans le *Moniteur* du 11 avril 1851, 3^e une lettre explicative de M. de Sauloy, président de la Commission de la carte des Gaules, insérée dans le N^o 9 avril 1851 des *Annales des Chemins vicinaux*. Il serait superflu de reproduire ici ces documents et même d'en donner l'analyse.

Les études archéologiques sur le département de Seine & Marne et notamment sur l'arrondissement de Coulommiers, pour l'époque qui nous occupe, n'ont point encore été entreprises du moins à notre connaissance, d'une manière sérieuse. Nous n'avons donc pu consulter, en dehors d'un très-petit nombre d'ouvrages, de traités et atlas généraux sur la géographie et l'histoire de la Gaule, que quelques livres et documents traitant spécialement du département de Seine et Marne, ceux que nous avons eus à notre disposition sont les suivants :

Histoire de l'épiscopat de Meaux par Dom Duplessis, bénédictin de St. Augustin.

Essai historique sur le Département de Seine et Marne, publié par M. Michélin.

Histoire du département de Seine et Marne, par M. Pascal.
Statistique du département de Seine & Marne par M. Duchâtelet.

Quatre lettres archéologiques à M. de L... sur les monuments gaulois de Morevault et Vaudoy, publiés par M. Pissot, dans la Feuille de Provins, journal de l'arrondissement de ce nom.

Disons de suite que ces lectures nous ont été en général de peu d'utilité. L'ouvrage de Dom Duplessis ne traite que d'une époque postérieure à celle qui nous occupe, les autres laissent à peu près de côté la question des antiquités Romaines et quand ils l'abordent, on est forcé de dire qu'ils renferment

souvent des assertions sans preuves ou erronées. Cependant, lorsque nous y avons trouvé des faits bien constatés, nous les avons mentionnés, en ayant soin d'indiquer la source d'où ils proviennent. Nous avons donc été à peu près réduits aux résultats de nos investigations personnelles et de celles des agents de l'administration qui ont bien voulu se mettre à notre disposition, ainsi qu'aux renseignements que nous ont été fournis par des personnes dignes de foi.

Malgré tous nos efforts, cette étude, très-incomplète et imparfaite, ne peut être considérée que comme une simple ébauche, car ces sortes de recherches exigent beaucoup de temps et de science. Mais, comme nous avons supplié au défaut d'aptitude par la bonne volonté, on voudra bien excuser en faveur de cette dernière, les imperfections, les conséquences hasardées ou même les erreurs de la présente notice. A côté de ces erreurs, qui n'échapperont point à des juges compétents, et dont nous sommes le premier à appeler la rectification, on pourra trouver un certain nombre de faits exacts, de renseignements utiles et peut-être quelques aperçus nouveaux, bons à mettre à profit.

II.

Explications sur la carte et les notations.

Cette réserve faite, nous allons faire connaître la marche que nous avons suivie.

Pour obéir aux prescriptions de la lettre ministérielle du 27 novembre 1857, nous nous sommes occupés des antiquités Gauloises en même temps que de celles Romaines ou Galloromaines; les premières, en effet, peuvent se distinguer

7.
distinguer quelquefois des autres, lorsque, en général, la distinction
des origines est souvent difficile et même impossible, en l'absence
de monuments ou autres objets portant date ou caractère. Ici
présentement, en l'absence de toute date certaine, nous avons dû
lactier de côté la question de savoir si quelques unes de ces an-
tiquités sont antérieures à la conquête et de l'autre, prociement
exclusivement des conquérants ou bien du peuple conquis, après
qu'il eût adopté les usages des vainqueurs.

Nous avons donc représenté sur notre carte, par une
simple particularité indiquée à la légende, l'ensemble des localités
qui nous ont paru avoir été des centres celtiques, et nous avons
confundus les vestiges présumés Romains et ceux présumés Gallo-Romains
dans une notation commune, en ayant soin toutefois de distinguer
les vestiges d'espèce différente, tels que traces de camps ou
retranchements, de vicus, villa ou autres habitations. L'impor-
tant pour nous est en effet qu'il soit vraisemblable que les
vestiges dont nous indiquons la présence, quelle qu'en soit
l'origine, aient appartenu à des monuments existant simul-
tanément au 5^e siècle, puisque c'est cet état que notre carte
veut représenter.

Conformément aux instructions contenues dans la lettre
de M. de Sauley, sus-mentionnée, cette carte est un calque
de celle de Bassini, complétée par l'indication des parallèles
et méridiens. Nous y avons conservé la position de beaucoup
de lieux et l'orthographe originale de certains noms, bien
que ces positions et cette orthographe soient souvent fautive,
et c'est ici l'occasion d'exprimer le regret que les instructions
n'aient point permis d'adopter un calque de la carte
des officiers d'état-major, plus complète, plus parfaite
sous tous les rapports. Déjà convenablement d'un
excès de hautes, ce calque eût été mieux approprié

1.
au travail qui nous occupe, puisqu'il eût indiqué les limites
des communes, beaucoup de routes nouvelles et de lieux qui
manquent à l'autre, et surtout la direction de plusieurs chemins
non figurés par Bassini et qui sont l'anciennes voies
Romaines. Par ces motifs, il sera nécessaire d'avoir cette
carte sous les yeux, pour l'intelligence de la notice et pour
la lecture de la présente notice.

III.

Guides principaux d'investigation.

Depuis que nous avons commencé nos investigations,
nous avons la satisfaction de dire que nous avons obtenu
des résultats intéressants, mais le champ des découvertes
étant principalement dans les bois, cette circonstance
jointe à l'étendue des surfaces à explorer, ainsi qu'à la
difficulté des recherches souterraines, rend ces découvertes
rares. Nous les eus en les prévoit par induction,
elles ne s'offrent qu'à la longue et par hasard. Heureusement,
dans cet ordre de recherches, nous avons été conduit fréquem-
ment à des résultats satisfaisants par la voie étymolo-
gique.

L'étymologie est en effet, avec la tradition, un guide
précieux pour l'archéologue. Le souvenir des faits
remarquables et qui ont frappé l'esprit des populations
s'est transmis d'âge en âge, plus ou moins altéré, et il
est quelquefois possible, sans les traditions populaires, de
distinguer le fait principal et de le dépouiller de
surveillance et des détails accessoires dont l'entouré
l'imagination ou la crédulité.

D'autres

D'autres témoignent des temps anciens, plus utiles peut-être que la tradition, nous restent dans certaines dénominations locales, fautes à discerner de celles assignées plus tard en raison d'une circonstance de lieu, de position, de culture, &c. Celle, par son radical, remonte évidemment aux temps celtiques, telle autre à l'époque Romaine. Bref, fréquemment, tout autre vestige ayant disparu, le nom que les paysans donnent à un lieu est le seul témoignage parvenu jusqu'à nous de son antique origine. Et, ainsi, en a-t-on raison de dire, que, ce qu'il y a de plus fugitif au monde, la parole humaine, est plus durable encore que le ciment. Le développement donné, depuis ces dernières années, aux études archéologiques a procuré à la science, dans ces lieux d'investigation, des faits acquis, maintenant passés en principes. Par exemple, il est constant que, là où se rencontrent des vestiges druidiques, là aussi les dénominations locales sont empreintes d'une physionomie toute particulière, certains radicaux tirés de la langue celtique dominent. De même, là où sont des traces d'établissements Romains, on est à peu près certain d'y trouver le souvenir dans les noms de chemins, hameaux, lieux-dits, &c. Réciproquement, si ces dénominations existent quelque part, on peut, a priori, presque toujours affirmer qu'il y a eu en ce point des établissements soit gaulois, soit Romains. Presque toujours, les recherches en font découvrir des vestiges aux environs, et lorsque ces recherches sont infructueuses, il est probable que, pour une cause ou pour une autre, l'ignorance des hommes ou celle du temps a détruit toute espèce de traces matérielles. Etiam perire ruina.

Afin de pouvoir appliquer les considérations qui précèdent, nous avons dressé, pour chacune des communes

de l'arrondissement, la liste des noms de chemins, climats et lieux-dits; et, après avoir noté celles de ces dénominations dont l'étymologie paraissait avoir trait à une origine ancienne, nous les avons marquées exactement, sur les plans d'assemblage de cadastre, à l'emplacement qu'elles occupent dans chaque commune. Il est résulté de ce travail préparatoire un certain nombre de séries de points, et, pour ainsi dire, de lignes géométriques, ayant le caractère celtique ou romain, à vue desquels nous avons pu nous représenter la distribution des sièges druidiques, des groupes d'habitations, des emplacements militaires, la direction des Routes, &c.

Après ces observations générales, nous abordons notre sujet, et nous venons d'abord quelles étaient les limites du territoire, et quels devaient être l'état physique et l'aspect général du sol.

2^e Partie. — Aspect général du sol ; limites ; cours d'eau.

Chapitre deuxième.

IV.

Limites anciennes.

L'arrondissement de Coulommiers, situé au sud de la Marne, forme un territoire qui dépendait de la Celtique et qui, après la division de la Gaule en 17 provinces, fut compris dans la 4^e Lyonnaise. Et, comme cela paraît démontré, les limites des anciennes divisions politiques et administratives, c'est-à-dire celles des cités ou peuples, correspondent en même temps à celles des pagi gaulois et à celles des diocèses primitifs. L'espace occupé par cet arrondissement ne s'étend pas seulement sur la cité de Melles, mais il était une fraction considérable, mais comprise à l'est et au sud sur les cités voisines. C'est ainsi que, en consultant les anciens peuples et en admettant, ce qui s'éloigne peu de la réalité, que les circonscriptions des paroisses sont celles des communes actuelles, nous trouvons que les communes de Villeneuve St Denis et des Chapelles-Bourbon, dépendant de l'ancien diocèse de Paris, celles de Villiers, Bernay, Courpalay, Lurton, St-Amand, Montils, Lecherolles et la Chapelle-Vernoy de l'ancien diocèse de Sens ; Meilleray, Montelivrot, Montdauphin et Montevils, de l'ancien diocèse de Troyes ; Vidolot, Villeneuve-sur-Bellot & Sablonnières, de celui de Soissons, ont été réunies à l'arrondissement de Coulommiers aux dépens des cités des Parisiens, etc.

des Senons, des Brissotes et des Suassions. En revanche, les bords
de Roy, Jony, le Châtel, Villegagnon et Dammest, dépendant
primitivement du diocèse de Meaux et conséquemment de
la tête des Meldes, ont été distraites de l'arrondissement de
Coulamiers pour être réunies à celui de Provins. Nous
avons marqué sur notre carte, par un pointillé spécial et
par des limites différentes les limites des arrondissements
actuels, ainsi que celles très probables des têtes que nous venons
de mentionner. Ce tracé, qui concorde avec celui de la
carte de Bouchard, jointe à l'Histoire du département par
M. Pascal, est confirmé par une vérification directe que
fournissent certains limites des communes formant les
limites anciennes. On sait que les limites des Provinces et
des têtes furent indiquées par des bornes placées sur les
routes, indépendamment de celles militaires. Nous en
connaissions une dans le département de la Haute-Marne,
près du Châtelot, et qui porte le nom de la Haute-Borne;
elle séparait le territoire des Senons de celui des Catalaunens,
comme le prouve l'inscription latine qu'elle porte. Et, en
suivant sur la carte le périmètre que nous avons assigné
à la tête des Meldes, nous rencontrons sur le parcours
même de ce périmètre, des étymologies dont les dénominations
précisément identiques à celle que nous venons de
mentionner, nous paraissent caractéristiques. Ainsi,
à l'est, sur la commune de Diction, nous avons le champ
de la Grande-Borne, la forêt de la Haute-Roche, et enfin
encore dans un pays où n'existent pas de rochers, étant
synonyme de grosse pierre; sur Etallonnières, près de
Coupigny, la Grande-Borne; à Villeneuve-sur-Bellot, le
champ-Borne; à Bellot, la Haute-Borne. Ces nombreuses
désignations se trouvent à la frontière des Meldes, du côté
de la

de la 2^e Belgique frontière, qui n'était pas exactement
la Haute-Borne, comme l'indique le mot, ni le Petit-Avenir, mentionné
à la suite dans les ouvrages spéciaux cités au §. I. Les
limites des deux Provinces différentes, la 2^e Belgique et la
Lyonnaise, devaient être plus nettement tranchées que celles
des Peuples ou têtes d'une même Province; voilà pourquoi,
au sud vers la limite des Meldes avec les Senons et les
Parisiens, on ne trouve plus que trois indications semblables,
à Cuden, la Borne-Blanche; à Coupigny et à Bernay
la Haute-Borne; à Marles, le Petit-Avenir. Il est facile
d'ailleurs et il faut avoir soin de distinguer ces Hautes-Bornes
de celles qui séparaient plus tard les Signuaries et dont on
retrouve encore la tradition à Beauthiel, Guirard, Maison-
celles, Mesles, Vignaux &c.

Ajoutons que, nonobstant la fusion amenée par les
nouvelles répartitions administratives, malgré l'effacement
des différences dans les coutumes primitives, peut-être
ne serait-il pas malaisé de discernar dans l'esprit, les
aptitudes, les mœurs, les coutumes, le langage, les anti-
pathies ou sympathies des habitants des communes
dépendant anciennement de Provinces et têtes diverses,
des nuances bien sensibles et comme un souvenir encore
persistant de leur 1^{re} séparation.

V.

Configuration du sol.

Quelle était, entre les limites que nous venons
d'indiquer, la configuration du sol? Il est certain que la
disposition des grands accidents de terrain n'a point
varié,

varié, le relief et la forme des plateaux, des collines, des vallées, étoient, au 5^e siècle, ce que nous les voyons aujourd'hui. Le mode d'écoulement des principales cours d'eau, a pu être changé, mais le lit principal et la direction en sont restés à peu près les mêmes qu'autrefois. Ainsi, il y a environ 1700 ans, la portion du pays des Méules que nous considérons était, comme actuellement, un grand plateau à pentes variables, mais faibles, qui domine deux belles vallées, celles de Doue et de Lunigny. Ces cônes tronqués, d'un diamètre de 300^m à la base et de 30^m et 45^m de hauteur, sont deux énormes tambours de la couche des sables recouvrant les argiles lacustres supérieures; laquelle, balayée par les eaux sur presque toute la surface du département, n'y a laissé que quelques rares témoins de sa présence. En revanche, le plateau principal est interrompu par un assez grand nombre de vallées, plus ou moins profondes, telles que celles du Grand et du Petit-Morin, de l'Autetin, du Hamelin, de l'Yères et des rivières affluents de ces rivières. Il est intéressant de rechercher quels étoient les noms de ces principales cours d'eau.

VI.

Noms des principales Rivières.

1. Le Grand-Morin est désigné, dans les plus anciennes chartes, sous le nom de Auera; ainsi Bonneuse s'appelle Fons ad Aueram ou Fons Auera. Ce mot auera paraît être la contraction de Auera qui, prononcé auverra, a pour radical le mot Mory, passé de la langue phénicienne dans la celtique, puis dans couler, d'où auverra, auver

en latin et auver, auverdi, en vieux français; or, auverdi par ara, est la désignation d'un grand nombre de noms de rivières; - Auera, l'Yères, l'Amara, la Chonne, Arat, la Saône, & d'ignifia, d'après David de St. Georges, un lib. profusément usité.

Observons que le radical mory se retrouve, tout entier et presque sans altération, comme désignation générique, dans un grand nombre de noms de petits cours d'eau de l'arrondissement. Nous citerons, par exemple, deux rivières de Nogent-Bonneuse; l'une sur la territoire de Champigny, l'autre sur celui de La Belle; l'Étang de Nogent-Bonneuse sur Sablonnières; le ru de Nogent-Souris sur Perreuil; Nogent-Francis sur Cely; Nogent-Bancis sur Amilly; Nogent-Fraille sur Marles.

2. Le Petit-Morin est appelé Mora dans les anciennes chartes, où Sablonnières est désigné sous le nom de Salvonaria supra Moram, et Villeneuve sur Belle sous celui de Villa nova supra Moram. Le radical de mora nous paraît être mor en suédois, eau marais, en langue tudesque. Le Petit-Morin étoit tout voisin de la frontière de la Gaule Belgique et on sait que les Belges, quoiqu'celles, parlaient un dialecte germanique; en ne doit donc pas être étonné de retrouver des radicaux tirés de cet dialecte dans des noms de localités voisines de la Belgique.

3. Dans son testament, daté de 638, St. Fusc, abbé de Parcennes, donne à ce monastère un moulin sis sur l'Autetin; et cette rivière est désignée dans ce document sous le nom de Alba. Similiter altissimam fontanarium situm in Brugia super fluvium alba..... ipsi monas. tunc dare volo.

Bergier, dans son ouvrage sur les éléments primitifs des langues, tire le nom latin alba de la rivière d'Arche, - comme celui d'Alut l'Humble de ab, eau. Cette étymologie

étymologie, si elle est exacte, doit s'appliquer évidemment à l'Aubetin, qui serait ainsi un diminutif de Alla. Quelques satisfaisante que soit cette explication, nous pensons préférablement que l'Aubetin dérive de all, alp, haut, et tana, contes, en celtique; tinen, tinnu, taenu, couler, répandre, iniquer en gallois; comme si on disait, qui coule d'un lieu élevé, ce qui est bien justifié par l'altitude de la source de cette rivière, laquelle est à Montainvillien, à 110^m au-dessus du niveau de la mer. Le point est, sans contredit, un des plus élevés de aucune des rivières de l'Ardenne, première naissance.

Aubetin est ainsi l'équivalent de Néous; de al, al haut, et de our au. Remarquons encore que la désinence tin n'est pas rare dans les noms de rivières; car, outre l'Aubetin, qui nous occupe et le Vannetin dont nous allons parler, on trouve sur l'Ardenne le Dourtin, le Dourtau, et tana ou taenu que nous avons déjà expliqué. Aubetin ne serait donc pas le diminutif de Alla, mais le nom primitif lui-même, latinisé plus tard en Alla.

4. Un autre affluent du Grand Morin est le Vannetin, dont le nom semble formé des mots van pierre, et tana, tannu ou tannu, couler. C'est en effet un torrent qui coule sur un lit pierreux, et on l'appelle même aussi Rivière de Pierre, par une traduction exacte du nom celtique. Semblablement, nous connaissons dans le Jura deux torrents rocailloux, la Douvenne ou Douvenne, le Douvenant ou Douvenant, noms équivalents à Vannetin, de dont van ou ven pierre. Un harmau qui existait sur la rive droite du Grand Morin, en face du confluent du Vannetin, était appelé la Tanna, et on trouve dans les chartes anciennes la commune de St. Remy de la Tanna désignée par Sanctus Remigius in Tanna; ce qui tend à nous faire penser

que Tanna devait être le nom latinisé de ce ruisseau, comme Alla était celui de l'Aubetin. Nous insérons dans le nom de Tanna sur notre carte.

5. La ville de Rebas est située sur un torrent qui se jette dans le Grand Morin, un peu au-dessous de son confluent du Vannetin. Ce torrent porte aujourd'hui, dans sa partie supérieure, le nom de Resbac; on le trouve appelé Resbacus dans plusieurs chartes, entre autres dans une de Dagobert, en date de 655. Resbac, dont l'analogie est le Resbac à Reven, ne signifie pas autre chose que torrent, de Res ou Resh, rapide ou qui coule, et de bach, ruisseau. Ce mot, dont le radical est tertiaire, à cause du caractère de la Gaule Belgique, ainsi que nous l'avons déjà dit, est retenu, un peu modifié, dans le ru de la Baquette. Comme à Amilly, et dans celui de Beccieu, à Mortcerf et à Dammartin. Dans le latin du moyen âge, Resus ou Resus, formé de Resh, signifiait buif ou ruisseau, d'où le diminutif Resucius.

6. Le ru de Brigen ou Brien, un des affluents de l'Éire, tire son nom, tout Gaulois, d'un pont probablement situé sur la route qui venait de Châtres (Castrum) et qui passait près du retranchement que nous avons à signaler sur le territoire de Marlet, tout à proximité du pont en question. Brig, Brega ou Brige en celtique signifie Pont. Ce nom latinisé a pu être Breconia ou Breconus.

7. L'Éire s'appelle aussi Tere, et tel était probablement autrefois le véritable nom avant qu'il ait été corrompu par la prononciation des gens du pays, car, un de ses affluents, qui passe à Courpalay, s'appelle encore l'Éiron, plusieurs autres cours d'eau portent en France le nom d'Éire, peut-être de l'hébreu éor, ou d'Éire. Tere paraît être

de reste une terminaison générique, comme dans la Bièvre, la Nièvre &c. Nous n'avons point rencontré le nom de cette rivière latine dans les anciens documents; mais, par analogie, nous croyons qu'il devoit être *Sebris* ou *Meris*, et nous l'inscrivons sous toutes réserves.

Nous bornons ces recherches aux cours d'eau qui précèdent, parce que les autres ne sont pas assez importants pour être nommés.

Chapitre troisième.

VII.

Forêts et Marais.

Si on songe que de nos jours les bois forment un sixième de la surface totale de l'arrondissement de Coulommiers, on sera convaincu qu'à l'époque de la conquête par César, le pays devoit être à peu près entièrement boisé. Les grandes forêts qui subsistent encore, soit dans l'arrondissement, soit dans les alentours et qui portent les noms de *Crécy*, de *Avant*, de *Malvoisine*, de *Chenoise*, de la *baconne* &c. sont en effet évidemment des lambeaux d'une vaste forêt primitive. Mais il n'est pas probable que l'origine en soit postérieure au 5^e siècle. C'est au contraire après cette époque que les défrichements en grand, déjà commencés par les Romains, furent continués, sur une plus grande échelle encore par les monastères, et depuis lors jusqu'à présent, la tendance au défrichement général a toujours persisté. D'un autre côté, les bois particuliers qui restent entre eux ceux qui nous restent de nommés, la multitude, l'essence et l'âge, plus se dit

forêt stérile, des arbres qui en rencontrent, isolés ou par groupes, dans les parties intermédiaires mises en culture, nous paraissent autant de témoins restés debout pour révéler l'existence de cette grande et antique forêt, s'étendant au midi de la Marne, jusque vers les frontières sennoniées, et seulement interrompue par les établissements particuliers entourant les vici gaulois. Car, ces vici, (ou celique *gruick*, habitation), n'ont pu exister au milieu des bois qu'à la condition d'être accompagnés d'une certaine surface cultivable destinée à en nourrir les habitants. Lorsque les Romains furent maîtres du pays, ils furent considérablement réduits dans l'intérieur de leur domination, afin de mettre à découvert le terrain autour de leurs camps et de leurs routes, fonder des villages, assainir et cultiver le sol. Quelles furent l'étendue et les limites de ces défrichements, c'est ce qu'il nous parait impossible de dire. Nous avons cru trouver des traces de ces limites dans certaines dénominations telles que *Agrefins*, *Agrefins* ou *Agrefins*, (*Agrefins*), *Agrehaye* (*Agrehaya*) &c. qu'on retrouve à *Véricot*, *Fontenay*, *Neufmontiers* & *Maupertuis*. Mais la position de la plupart de ces limites ne concorde pas avec la limite probable de la forêt et ne semble avoir rapport qu'à des établissements particuliers autour de villages gaulois ou romains dont les limites ne sont pas de nature à être représentées sur la carte, mais dont on retrouve les souvenirs à *Chailly*, *Mouvois*, *Pouquin* &c. une hémicycle la culture (culture), dénomination indiquant la mise en culture d'une partie de bois. Quant aux grandes lacunes dont il s'agit ici, nous pensons qu'elles ont dû exister dans les zones où on découvre les vestiges d'habitations gallo-romaines, les plus nombreuses et les plus rapprochées les uns des autres, comme sur le plateau

plateau autour de Doue, et autour de Rebaix, comme au lieu de Chaussy et de Amelles 8°. Nous avons figuré sur la carte par un trait particulier, les limites probables de ces zones qui en doit se représenter cependant comme ayant été parsemées de petits bois ou bosquets, tels qu'en on voit encore aujourd'hui.

Ce qui restait de la grande forêt au 5^e siècle, notamment au nord du Grand-Morin, est appelé *Bregensis Saltus* ou *Bregia Sylva* ou *Bregus*. *Briegus* dans le testament de St. Fare, en 638, et dans les vies de St. Colomban et St. Eustace. (Histoire de l'église de Reims; Dom Duplessis, tome 1^{er}, page 638.) Le savant Bénédictin pense que ce nom était dû à un *Dens* existant près de l'endroit où St. Fare vint fonder l'abbaye de Faremoutiers, *Brige* en colloque signifiant *Dens*, et que la grande réputation du monastère étendit bientôt ce nom à toute la contrée voisine. L'aspiration de la lettre *g* faisant prononcer le mot *Brige* ou *Briga* à peu près comme *Brics* ou *Bria*, cette étymologie paraît d'autant plus admissible qu'il existe encore, non loin de Faremoutiers, et à Faremoutiers même, plusieurs lieux appelés *Briard*, *Bijard*, *Bray*, *Brie*. Nous n'avons aucune autre notion sur le nom particulier de la contrée avant l'époque que nous venons de citer, c'est à dire avant le commencement du 7^e siècle.

Ennuyé par le couvert des bois, imperméable à la raison des argiles subjacentes, le sol devait être extrêmement marécageux. Des arbres tombés, des amoncellements de pierres et de débris de toutes sortes devaient à chaque instant faire obstacle à l'écoulement dans le lit de la

⁸ D'autres étymologies qui nous paraissent devoir être écartées, font voir le mot *Bric* de *Briga* qui signifiait un terrain fertile, ou bien de *abri*, nom tiré des forêts qui couvraient le pays, par opposition au nom de Champagne qui signifie un terrain découvert. (Lacoul, tome 1^{er}, page 9.)

11
rivières et des ruisseaux, l'eau séjournerait donc dans les vallées et dans les dépressions secondaires des plateaux. Le souvenir des marais ainsi produits est resté dans les dénominations locales d'*oches*, *cuches* (du radical tuteur *ach*, *och*, *cau*) portés par une foule de lieux humides, notamment à Doue, Rebaix, St. Denis, dans la vallée du Grand-Morin à St. Pierre, Chauffry, Beissy, Coulommiers, Avenoux, Guisard, Dautelle du Petit-Morin, à Montcauphin, Sallonnieres, Erly, St. Cyr. Après l'établissement des monastères et les premiers établissements qui en furent la conséquence, ces marais s'étant transformés en étangs, nous avons eu droit les marquis sur notre carte soit aux points où sur celle de Cassini, les étangs sont figurés, soit notamment là où existent les lieux dits *Oches*, *Cuches* et *Cuchettes*.

VIII.

Un tel état, si conforme d'ailleurs avec la description que les anciens auteurs ont faite du Nord de la Gaule, justifie l'absence de ces villes et de ces monuments dont on retrouve ailleurs les ruines plus ou moins conservées. En effet, la présence de la forêt a dû restreindre la population; les *Vici* et les *Oppida* gaulois n'ont pu, à raison de leur mode de construction, laisser d'autres traces que des fossés et des remparts de terre, des pierres sèches et quelques poteries; là encore où le passage de la charrue n'a pu tout niveler et disperser. D'un autre côté, le besoin d'assurer et de coloniser leur conquête n'a pu exiger des Romains que l'établissement de routes, de postes, de villages disséminés et nombreux peut-être, mais relativement peu considérables. La civilisation romaine n'aurait d'ailleurs moins d'influence au milieu

11.
des marais et des bois, en sorte que la conquête ne modifia
pas, autant que dans les autres provinces, l'état primitif
du pays. Enfin, les matériaux y étant soit de petites
dimensions et de médiocre qualité, attaquables par les
influences atmosphériques, soit au contraire difficiles à
manier et se prêtant peu au travail, il n'a pas été
existé de monuments d'architecture, et on ne découvre
point en effet de grandes pierres, point de troncs de
colonnes, de statues &c. ; on ne trouve que des fondations
des débris de tuileries et de poteries et quelques monnaies.
Juguez à ces motifs que le sol d'un pays aussi agricole
que la Brie a été si profondément remué dans les parties
livrées à la culture que la plupart des vestiges de construc-
tions ont disparu. Cependant, il est certain que des
trouvailles de vases et de monnaies intéressantes ont été
faites anciennement ; mais, malheureusement, la déplorable
insouciance des paysans ne leur a fait attacher
aucune importance à ces objets, qui ont disparu, et dont
le souvenir même est souvent effacé. Les seuls restes
devenus aux marchands par les campagnards en échange
de marchandises, ont été très répandus dans le commerce
du pays. Nous en avons eu entre les mains une trentaine
dont deux tiers sont fautes et dont l'autre tiers est aux
effigies de Néron, Antonin, Sévère, Trajan, Commodus,
Faustine ; mais on n'en voit plus depuis un certain
nombre d'années et notamment depuis la république des
monnaies de billon.

12
3^e Partie. — Antiquités Gauloises. —

Chapitre quatrième. ~

Lieux druidiques. ~

IX.

La portion du pays des Ardennes que nous considérons paraît n'avoir conservé aucun vestige des demeures de ses premiers habitants avant la conquête. Les maisons des Gaulois y étoient construites en terre, bois ou pierres sèches, ces matériaux ont été détrempés et dispersés. Ce qui reste de ce peuple consiste en monuments dont le caractère semble être religieux ou druidique : quelques pierres levées, peulvans et tumulus, qu'on trouve là ou l'accumulation des dénominations locales, dans un certain rayon à l'entour, rappelle le souvenir du culte de Bel. Ces vestiges celtiques, quelle qu'en ait été la destination, sont facilement reconnaissables. Ce n'est au moins n'est-il pas permis de les confondre avec d'autres et notamment avec ceux d'origine Romaine ; nous allons donc les passer en revue séparément. Pour accepter un certain ordre, comme ce genre de monuments se trouve généralement non loin des cours d'eau, nous procéderons à notre description en suivant les vallées principales, et en commençant par celles des cours d'eau les plus importants.

X.

Vallée du Grand-Morin.

1. Au point où le Grand-Morin entre sur le territoire

des Ardennes, à peu près vers la double frontière des Ardennes et des
Flandres, nous rencontrons sous les caractères d'un séjour
druidique.

C'est à l'abri de la Dune, aux Fies. Cette pierre ou rocher est un grand rocher sur la rive droite de la rivière, s'élevant sur le sol à l'ouest, sur 36^m de longueur, à la limite des communes de Lecherollis et la Chapelle-Vierge, et s'élevant à pic sur une hauteur de 12 à 15^m au dessus du versant inférieur du coteau, très abrupte lui-même. Deux grottes profondes s'ouvrent dans la paroi verticale du rocher, dont le sommet surplombe la base en plusieurs points. Au pied de cette paroi, dans le talus rapide du coteau, on voit un certain nombre d'énormes pierres éparses dans diverses positions. Les blocs sont-ils tombés de la cime du rocher ? Mais, alors, il paraît difficile qu'ils se soient arrêtés naturellement dans leur chute sur un versant si abrupte. Y ont-ils été faits par la main des hommes dans des positions dont les déplacements successifs des terres supérieures démentent aujourd'hui la symétrie ? C'est ce que nous ne pourrions dire. Mais, lors même qu'il faudrait s'arrêter à la 1^{re} hypothèse, l'aspect sauvage de la vallée, plus sauvage encore quand elle étoit couverte par une forêt, la grandeur du rocher, extraordinaire dans ce pays, les grottes qui y existent, le lieu de Quercy de Roche qui se trouve en face, (On verra plus loin que ce mot quercy, quercouille, Couarde, désigne une pierre levée tout convenu à faire regarder ce point comme druidique. Les peuples primitifs plaçant le siège et l'enveloppe de la Divinité dans la Dune (Bethel), les rochers remarquables ont été l'objet de leur vénération, et c'est à défaut de ces monuments naturels qu'ils en ont élevé de leurs mains.

pour l'origine de ce culte. La pierre aux Fées serait donc un
de ces monuments religieux pris dans la nature, et tout au moins
ce nom que la tradition lui a conservé prouve qu'elle a servi
de résidence aux Druidesses, en effet, celles-ci habitaient dans
des bois sauvages, des grottes et des cavernes. L'influence que
ces prêtresses exerçaient, par leurs connaissances en médecine
et par leurs productions de l'avenir, s'était propagée des
Gaulois aux Francs, et elle a passé, par la tradition, dans
les souvenirs populaires. Les gens de campagne en ont
fait des étres merveilleux, des sorcières, des Fées (Fada,
Fata, Fata, Fata) et ce sont elles qui, sous ce dernier
nom, sous celui de Dames, Demoiselles, et par antiphrase,
de Bonnes, figurent dans les légendes de répandues aux
lieux druidiques.

Ajoutons que la Pierre aux Fées s'appelle aussi
dans le pays Roche à Fées, soit Roche à l'Évêque, ce
nom signifie Roche à la Prêtresse, et cette interprétation
peut ne pas être rejetée si on considère que les relations
des Celtes avec les Grecs avaient fait passer dans le
langage des Druides un certain nombre de mots conve-
nant la religion. Nous citerons plus loin un autre
mot grec *arche*, introduit chez les Celtes, signifiant
également Prêtre.

À l'entour de la Pierre aux Fées et dans un
assez faible rayon, sont réunies des dénominations
locales très significatives. Ce sont Belair, Bellevue,
Balogne, Baline, au territoire de Léchervillat; croix
Belchait, au territoire de S. Martin des Champs. En
remettant à faire voir ailleurs combien ces dénominations
de lieux démontrent l'opinion que nous avons émise
d'un centre druidique en ce point, nous nous bornerons

à signaler une autre circonstance non moins confirmative.
On sait que le vocable de S. Martin de Tours, le grand des-
tructeur des idoles dans la Gaule, a été fréquemment choisi
pour les églises religieuses élevées à l'emplacement d'un
culte païen. Or tel est le vocable des églises de S. Martin
des Champs, tout à proximité de la Pierre aux Fées de La-
Ferte-Gauchet, à 2^{es} en aval; de S. Martin de Bouché,
un peu plus au sud.

2. S. Martin de Bouché est d'ailleurs tout à proximité
d'un autre centre druidique, situé dans l'arrondissement de
Brienne, celui de Bouché (Bouha lala), nom qui, avec ceux
de la Coulotte, de Baline ou Beline, paraît rappeler, comme
nous le verrons plus loin, l'existence de quelque dolmen
ou pierre large tout près de Bouché, mais sur l'arrondissement
de Coulommiers, commune de la Chapelle Féronge, est
Reigny, dont le nom mérite de fixer un instant notre
attention, parcequ'il se rencontre fréquemment aux lieux
druidiques, non seulement dans l'arrondissement de
Coulommiers, mais encore dans d'autres départements, où
il est légèrement modifié suivant le patois des divers pays.
Près du hameau de Reigny se trouve le climat de
L'arpent aux Prêtres, et il résulte des circonstances locales
que cette dénomination n'est point tirée de quelque
propriété monastique; cette observation s'applique
d'ailleurs à toutes les appellations identiques ou analogues
que nous aurons à citer par la suite. Dans le département
du Doubs, nous connaissons Reigny, à proximité du
prieuré de la Femme de Bâle; dans celui du Jura, Reigny,
tout près des pierres druidiques de Rémont et de la Selle à
Druon. Dans celui de l'Ain, Reigny près d'une fontaine
sacrée. Selon M. D. Menier, Reigny, Regna, Reigny,
Reigny

11
Fouguery, dérivés de Fougni qui signifie cent, conformément à une
d'une considération païenne et se rattachent au souvenir du
rite qui consistait à frotter d'huile les Boles et les pierres.
"Si quando conproceram lubricatum lapidem, adularis,
affabam et beneficia posebam." des Arnobe. Cette pratique
condamnée par les Conciles et les Capitulaires, est encore celle
des prêtres de Bénarès qui oignent d'huile la pierre de
Krishna; Messie, en Hébreu, et Christ, en grec, signifient
oint.

3. Un autre centre druidique, qui par sa proximité
se rattachait à celui de la Pierre aux Fées se rencontre
à Montbarin, également sur les bords du grand Morin,
au point où les désignations de Montbarin, la courade,
la Jarresse, Belleau, Bellevue, affectées à certains hameaux,
se trouvent concentrées dans un cercle peu étendu.

Montbarin (Mont barderum) indiqueraient la présence
des Bardes qui formaient l'ordre inférieur des Druides.
C'étaient eux qui étaient chargés de conserver dans leur
mémoire les traditions nationales et religieuses et de
chanter les louanges des héros (Bard, Bard, chantar).
Nous trouvons encore souvent dans l'Arroudiement,
cette appellation appliquée à des lieux évidemment
druidiques, et nous citerons en dehors, sur celui de Meaux,
Montbarin ou Montbarin près de Crécy, où ont été découverts
il y a quelques années, des vestiges celtiques. Un cultivateur,
en enlevant un bloc énorme assés, probablement une pierre
fiche, qui gênait sa culture, trouva un tombeau gaulois où
étaient renfermés des ossements et des contenues de silex.
La présence de ce tombeau peut être celui de
quelque Druides, confirme l'étymologie du mot où il a
été découvert.

La

12
La Courade, mot qui se rencontre fréquemment en
compagnie d'autres dénominations significatives, nous
paraît être le même que Coua, Queue, Quenouille, noms
sous lesquels on désigne les poulvaux en certaines localités,
telle est la quenouille des Fées, à Charannes (Ain), qu'on
appelle aussi Pierre fiche. Le Courade, avait donc été un
menhir, et le voisinage du lieu de la Jarresse confirme
cette hypothèse. Les guerres, surtout où elles me-
sent pas de citation moderne, paraissent être en effet des
enceintes celtiques, on les reconnaît à leurs fossés profonds
comme ceux d'un vallum Romain, avec levée ou rempart
à l'intérieur formé par la terre des déblais (de Warr, sur
en langue tautonique, ou de guerre, enceinte en celtique).
Leur peu d'étendue ne permet pas de les confondre avec
les camps ou les retranchements militaires, mais le
voisinage des monuments ou des désignations d'origine
druidiques les doit faire ranger au nombre des enceintes
dont parle M. de Caumont, pages 99 et 101 du tome 1^{er} de
Cours d'antiquités monumentales. Nous en connaissons
dans le Jura, qui sont d'origine évidemment celtique,
par exemple celui de Sermud. C'est celui dont
nous parlons en ce moment.

4. Un territoire qui réunit toutes les conditions
auxquelles on peut reconnaître les traces du culte
de Bel, est celui de Jony sur Morin. A la vérité,
le plus grand nombre des preuves matérielles a
disparu, (peut être des recherches bien dirigées en
faisaient elles trouver d'autres), mais, en attendant,
la concordance des étymologies que nous allons signaler
nous semble suffisamment convaincante. Les Galles
avaient le soleil sous le nom de Bel, Daal, Bal;
Bel

Bel signifie seigneur, en Chaldaïque; Bel, chez les
celtes venus à Dieu, voulait dire Dieu. Non seulement
dans les Gaules, dit M. Chaudruc de Crayannes, mais
dans tout l'orient, le mot Bel était consacré aux
appellations du soleil et de tout ce qui est héliaque.
Bel, Bal, Belin, Belus, Belenus, Belinus sont sym-
onymes; Beau est le même mot que Bel, l'Apollon
des Latins, le Belenus des Galles. Rien de plus na-
turel et de plus répandu d'ailleurs chez les peuples
primitifs, que le culte du soleil, le dieu de la lumière
et de la chaleur vivifiante, et c'est ce qui explique le
grand nombre des appellations qui tiennent leur étymo-
logie du sun de ce dieu. Dès lors, lorsque nous ren-
controns, rapprochées en grand nombre en un même
lieu, des dénominations renfermant comme radical
Bel ou Beau, nous serons fondés à dire qu'il n'y a
point là une circonstance fortuite, mais une concor-
dance résultant de la destination ancienne du lieu,
et nous y trouverons, sinon la présence toujours
du moins le souvenir de monuments druidiques,
tels que pierres levées, pierres qui vivent, grandes
aiguilles ou grandes parois de rochers. Dans le
Jura; (qu'en nous permette de citer fréquemment ce
département, parce que les savantes études archéologiques
de M. D. Hommer, auxquelles nous avons pris part,
nous sont familières et nous ont été ici d'une grande
utilité, à raison de l'analogie des circonstances et
des dénominations); dans le Jura, un très grand
nombre de lieux ont été reconnus comme celtiques
par les découvertes qu'on y a faites de tombeaux,
monnaies gauloises, armes de bronze, coutances des

sacrifices en silex, toujours, là et dans les environs,
sous agglomérées les appellations dérivées de Bel.
C'est sous entre autres les séjours druidiques de Belin,
Bligny, Blency, cote Beline, Châtel Belin, Beauchien,
Beausgard, Aincel, (place d'en en voit Bel) &c.

Nous avons déjà trouvé, autour de la Drome aux
Pies de Lichorelles, la justification de cette loi d'arché-
logie, nous allons en faire une application plus
frappante encore à Joux et à St. Remy. En effet,
à la limite de Joux et de La Porte-Gauchot, sur le
coteau méridional de la vallée du Grand-Morin, nous
voyons le hameau de Montblin (Mont Belin); en
face, de l'autre côté de la rivière, les lieux dits
Belair, Beauchien, Beausgard, Beaudicart, Châtaubert.
Constatons qu'ici, comme à Aulleray, comme à
Lichorelles et à St. Martin-des-Champs, les mots Bel et
Beau ne sont point des épithètes tirées de la beauté des lieux
ou du point de vue, car nous avons écarté et nous déclarons
voulons écarter avec soin de notre nomenclature tous
les lieux qui seraient dans ce cas, mais ces points sont
eux d'en en voyant Bel.

Non loin de Belair est le hameau de Beauchien,
que nous croyons corrompu de Beauchien ou Beausien, par
la prononciation locale qui transforme les lettres sifflantes
en chuintantes; par exemple chiffles pour siffles. Or,
Belin (Belteni ou Belitena) analogue au Belin, hame-
neau du Bouge (Jura), signifie Prêtre ou Prêtre de
Bel. Les membres de l'ordre des Druides était appelés sons,
non point de l'île sona qui, au contraire, en a pris son nom,
mais de honn ou sonn, vicillard, personne respectable, prêtre.
En effet, à moins de 1/2 de Beauchien, se trouvent deux

16
lieux qui sont la traduction exacte de ce mot dans le
sens que nous indiquons ; L'un le fief de la Prêtresse, l'autre
le climat de Prêtie. En faveur de même, près de Chartres,
le souvenir des Druides à Senantes, par lequel leur collège
était près de là ; (St. Foix. *États historiques sur Paris*, tome II),
dans le Jura, non loin de Fort-Belin, Champ-Belin, côté
Belin, Blegny et Samblat est le village de Senans ; aux
Crozet, près de Belleville, Belissard et Vireval ; en regard
de la Seine qui tourne et de la grosse Pierre on trouve la
Gorge aux Prêtres et le ruisseau de Sené ; à Montival, autre
lieu druidique, est la rivière de Sené et la Mauseine, (mansio
Senanum).

L'existence du culte et le séjour des Prêtres étant
constatés, en quel point les rites s'exécutaient-ils ? On ne
trouve ici ni dolmen ni autre monument de main
d'homme ; mais sur le versant oriental du promontoire
qui depuis Montblin s'avance vers la rivière, bien retiré
et sauvage bien propre aux rites religieux, existait un
grand rocher qui a été détruit en partie pour la conste-
en chemin de grande communication N. E. Ce rocher,
frappé par le soleil levant, n'était-il pas, comme la
Pierre aux Fies de Richemelles, l'image du Dieu ? Nous
sommes d'autant plus fondé à le croire que ce promon-
toire est celui de la Chaise aux Fies, ce qui signifie
le siège du culte ou le temple des Prêtres ; nous avons déjà
vu à St. Martin l'emploi du mot Chaise dans ce sens,
au lieu de l'arbre de Belchait, nous trouvons ailleurs,
sur la commune de la Vierge, celui de Chaise aux Fies,
également dans la même acception.

Sur le coteau, en regard du rocher de la Chaise
aux Fies, un climat porte le nom de Champ des Murgers.

17
Les murgers ou murgers sont des amas de pierres dans la
campagne ; ils résultent aujourd'hui de l'épierrement des
propriétés ; mais autrefois, ils étaient faits en l'honneur de
Belus, Ventatis ou Mercur, protecteur des Routes. Il en
existe encore un assez grand nombre à Joux, bien que la
majorité ait été employée à la construction et à
l'entretien des chemins. Quelques uns de ceux qui restent
ont un cachet de haute antiquité ; ils présentent les
caractères des galgals ou accoir élevés comme témoignage
d'un vœu accompli. Les sortes de collines de pierres se
rencontrent en beaucoup de localités ; nous en avons vu
dans le Jura, en face de Beau regard ; l'usage en existe
encore dans l'Orient et même en France au pèlerinage de
la St. Baume. Outre ces murgers existant dans les vignes
et les champs, nous en avons vu au pied d'une roche, lors
de la construction du chemin N. E. au pied du coteau de la
Michée, en face du rocher de la Chaise aux Fies, près du
moulin des Ramonets. Ils étaient recouverts de terre végétale
provenant des éboulements de la partie supérieure du coteau,
et de grands arbres y avaient poussé. Cependant, nous
avons pu reconnaître leur forme conique et leur construction,
au moyen de pierres sans liaisons, amoncelées de main
d'homme. Serait-ce une conjecture hasardée que d'y
voir un témoignage de la piété des Galles envers leur
Dieu Belenus ? Quoiqu'il en soit, il paraît bien certain
que ce Dieu a eu un culte à Joux, car aux premiers
résultats des dénominations celtiques vus s'en joindre
une autre fournie par les Romains eux-mêmes. On sait
qu'après la conquête, ceux-ci, pour éviter de blesser les
sentiments religieux des vaincus, associèrent les divinités
gauloises aux honneurs de leur propre culte et leur
dévotion.

11
élevèrent des autels. L'identité des deux cultes étant con-
crée par l'identité des dieux celtiques et mythologiques,
Del devint Apollon. Or, au territoire de Jouy, Bouigny,
hameaux sur une voie Romaine, est synonyme de Deligny
et de Delignac, où on a découvert des monuments du
culte de Del ou Apollon. Il est donc très vraisemblable
qu'un temple y fut construit en l'honneur du dieu dont
le culte remplace celui de Del. Nous n'avons pas
connaissances qu'on ait rencontré des restes matériels
de cette construction, mais le souvenir en a été conservé
par la tradition, car il existe, à 1/2 mil. au sud du hameau
de Bouigny, près du chemin dit Prie de Bouigny, un
autre hameau appelé le Temple, dénomination qui n'a
point de rapport avec les temples qui existent ailleurs
des propriétés dans l'arrondissement.

À la limite des communes de Jouy et St. Remy,
tout près des hameaux le Bric et la Pêchère, nous
retrouvons le hameau de Veigny, comme nous l'avons
déjà rencontré sur la Chapelle Rouge, près du centre
Druidique de Pierrelée. Sans revenir sur ce que
nous avons déjà dit, nous ajouterons à cette coinci-
dence celle résultant du voisinage du hameau
d'Authel (en celtique all haut, tuol table.) Le mot
Authel, qui entre comme élément dans un grand nombre
de noms de localités, était latinisé dans les chartes du
XIII^e siècle sous la forme Auula, et s'écrivait tuol, thucil,
tuol dans celles du XIV^e. Ce mot paraît être le même
que tuol, lequel, suivant Borel (Vocab. des antiquités), de
Lacombe (Dictionnaire du vieux langage français),
signifiait pierre plate, et, par suite, table. En langage
celtique en effet, toi veut dire courir et tuol, pierre plate.

et table. (Bullot), d'en tuol, men ou dolmen tuol de pierre,
et table ou dalle en français; talola, table en patois italien.
Autel signifie donc haute pierre plate ou haute table, et ce
nom se rattacherait ainsi à quelque dolmen aujourd'hui
disparu sous la main des cultivateurs ou des curistes.

Un rapprochement analogue existe entre le nom de
tuola, hameau près de Charannes (All.) et le voisinage de la
quenouille des Fies dont nous avons déjà parlé; nous trouvons
le même souvenir conservé sous le nom de tuola de las Fades
que les paysans donnent à un dolmen près de St. Florent, et
dans une identité de tuola des Fies qui portent, à l'angaise
et près de Poitiers, d'autres pierres celtiques. Enfin, aux
environs de Pierrelée (Pera lala) nous avons déjà trouvé le
hameau de la boulette. Si nous complétons ces analogies en
disant que près d'Authel et de Veigny est le chemin des
Chies à la Demouille; puis, en rappelant que Fie et Demoi-
ille sont synonymes dans les légendes populaires, et que
les Druidesses ou Fies habitèrent près des chies, nous
croirons avoir suffisamment démontré la probabilité de
étymologies qui précèdent et le caractère druidique des lieux
auxquels elles s'appliquent.

5. En descendant la vallée, à environ 1/2 mil. à l'ouest
du Veigny de la Comm. de Jouy, nous trouvons un autre
hameau du même nom, commune de St. Simon. Dans
un rayon de 100^m à l'entour, nous rencontrons la queue
levée, le Bois quenouille, Braucogard & la Caronne.
Toutes ces dénominations ont déjà été expliquées et nous
n'y reviendrons pas; nous nous contenterons de dire
qu'elles paraissent avoir trait à un peulvan ou menhir
(queue levée), qui a pu exister au Bois quenouille et dont le
souvenir est conservé par ces dénominations mêmes.

An-

Au-dessous de ce point druidique, la vallée ne présente, sur 11 kil. de longueur, que quelques dénominations significatives, mais isolées et ne se rattachant à aucun centre. Elles doivent donc simplement être considérées comme ayant été transportées d'un lieu à l'autre, sans affectation originelle. Nous passons ainsi de la commune de St. Simon à celles de Coulommiers et Meurouze.

6. - Sur le versant droit de la vallée et le long du plateau qui domine Coulommiers, s'avance, entre les rivières du Grand Morin & de l'Orgival, à l'orient et en vue des lieux qui, sur le territoire de Boissy, portent les noms de Champ des Demoiselles, la Ferme et la Forêt aux Saints, est le hameau de Thiel dont le nom a déjà été expliqué. Sur le même versant, à moins de 2^e à l'ouest, on trouve sur la commune de Meurouze, le hameau de Mitouil (Mitouil) ou petite pierre plate, (mi étant en celtique une particule diminutive), par opposition, sans doute à celle plus grande du Thiel. Coud près sont Montblu, Mont de Belin) et les Gallipanes : p et f étant homophones, nous voyons dans ce dernier mot la corruption de Gallifanes (Gallia fana), résidence des Druides. Tout près et au nord des Gallipanes est le Champ de la Quenouille; au sud, entre les sommets de ce versant et la rivière, le Champ Nivés, ce mot en celtique signifiant saint (Nivtha), faut-il voir l'effet du hasard dans cette coïncidence du Champ saint non loin du Champ des Saints de Boissy ? Ce lieu est donc le champ des Pâtres, avec d'autant plus de vraisemblance que nous le trouvons sur le territoire de Beauregard, à l'étang Nivés, près de Donnepie & du village de sainte, et que semblable concordance existe à Salin.

au hameau Nivtha, près du Fort Belin. Non loin du champ Nivés est le hameau les Deux buches, bucher est le synonyme d'éclair) et plus bas, au bord du Grand Morin, les Deux de la Courbe. Cet ensemble de dénominations est complète. De l'autre côté de la rivière, par le hameau de Tour de Coubertin, on nous voyant la corruption de Tour l'éclair ou l'éclair, (encinte des Bardes); par le Bois du Thiel et par la Fontaine des Demoiselles, qui y touchent. Un autre lieu porte encore en ce point le nom de Bois Gallot.

7. - Le territoire de Guéniard semble avoir renfermé un centre druidique également considérable, à en juger par le grand nombre et par la concordance des dénominations celtiques qu'on y trouve. Ce sont, sur la rive droite du Grand Morin, Nouvelie (Petra lata) qui indique un rocher; en face, sur l'autre rive, le Saulc aux Pâtres, et non loin de là les Gallipades que nous lisons Gallifanes (Gallia fada), la lettre f ayant été, comme pour le mot Gallifanes de Meurouze, remplacée par le p dans la prononciation du pays. En passant sur la rive droite, nous rencontrons au joignant de Pisseilles le Grand et le Petit Lu, (Lu en celtique signifie lumière); un peu plus haut sur le versant, Montbricux, Boissibrillant, appellations qui ont rapport au culte des Soleils; Beauregard, lieu d'où on voit Bel; enfin à côté, deux noms qui rappellent le séjour des Druides, le Pré des Gallis et les Galliscos (Gallia).

8. Echelonnis sur le versant gauche de la vallée et en regard de tous ces lieux cités, nous en trouvons d'autres sur les territoires de La Celle, Faremoutiers et Pommeuse qui se rattachent à un même centre druidique. Ce sont: à Pommeuse, Beauregard & la Ferme; à La

-celle de Montbardon, (Montbardorum) les Melins ou
Belins, le Champ de la Bonne qui touche aux Friches
et Bois du Mail & Hautefeuille. Mail, mall était un
lieu de réunion ou de conseil des Gaulois.

XI. Vallée du Petit Morin.

La partie supérieure de cette vallée présente
deux centres druidiques. L'un à Montdauphin, l'autre,
plus considérable, sur les territoires réunis de Tardot,
Villeneuve, Bellot & Houdrevilliers. Ils sont reconnaiss-
sables aux mêmes caractères que nous avons déjà
signalés ailleurs et que nous allons indiquer ici par
groupes, comme ils se rencontrent sur le terrain.

1. Au sud du Petit Morin, en remontant le
versant gauche de la vallée, sont deux garennes, bois
entourés de fossés, dont nous avons fait connaître la
destination comme enceintes sacrées. Les garennes
sont parsemées de blocs énormes de grès stratifié,
qu'on exploite depuis un temps immémorial pour
la fabrication des pavés et des pierres de taille; les
carrés ont déjà détruit la majeure partie de ceux
appareus; mais l'aspect de ce qui reste encore fait
supposer que plusieurs de ces grès ont dû être dressés
et disposés en dolmen, en menhirs ou en allées couvertes.
Ainsi s'expliquent les dénominations des lieux et
voisins. Belin ou Bois Belin, Bois de la Demoiselle,
Bois de la Demoiselle, et celle de Couargis, où nous
retrouvons le radical cona, c'est à dire queue que-
nouille, pierre longue.

2. A

2. A quelque distance en aval de ce premier groupe,
au bord même de la rivière et à la limite actuelle des dépôts
de Saine & Harne et de l'Arise, nous retrouvons un
hameau appelé du même nom de Couargis. Tout près est
un autre hameau nommé la Couarde, et dernier touché
au nord de la terre des Faus (Fava. fti. ou Fanium hinc
contant au culte); dans le versant gauche au dessus
de Couargis sont les climats de Bellevue et la Belissandrie,
en descendant vers l'aval, sur ce même versant se
présentent les climats de la Fie et les Pices de la Fie, le Champ
de la Demoiselle, la Garenne, les Prés de la Fie, Belait,
Bois des Belissants, Poirier à la Dame, Bellot, nom du
village lui-même. Sur la rive droite, tant dans le
versant qu'au bord du plateau, se groupent les Belins et
le Bois du Jout, Belait et Trigny; un peu plus loin
les Fosses Bardin, les Faus, la Couarde, les Fosses des
Faus, Fontaine aux Dames, la Calmousse, dont la signi-
fication est table plate et, par conséquent, l'équivalent
de dolmen.

3. Sur les communes de Sallonnieres, La Victoire,
Boitron et Orly, les dénominations celtiques ont disparu,
celles Romaines dominent. Il semble que la présence des
Romains ait effacé, dans les traditions locales, les souvenirs
gaulois et druidiques; ceux-ci n'existent que dans quelques
lieux tels que: à Boitron, la Garenne du Mont
le Poirier des chiens ou des chiens ou chiens (dena); nous
venons de voir à Bellot le Poirier à la Dame, ce qui
est la traduction de cette dernière appellation; à Orly,
Beaucour, la Pierre des Pies, le thier à la Dame. Les
dénominations druidiques reparaisent à St. Ouen et
à St. Cyr, ce sont: sur la première commune, deux

Anna.

44
bénédicts la Garonne, le Champ de la Dame, sur la rive
le Champ Bardon et la Fontaine Bardin, le Bois et le Champ
de la Demoiselle. Ce groupe celtique paraît se rattacher
à un plus considérable qui existait en aval sur l'asson-
nement de Meaux, vers le confluent du Petit-Morin
et de la Marne, au lieu dit Condate, (Kion, vallée; de deux,
deux vallées au confluent de deux rivières). Les blocs de
grès de grandes dimensions et en grand nombre que nous
avons signalés vers la partie supérieure du Petit-Morin,
lesquels semblent avoir eu un caractère religieux, se
trouvent également dans toute la longueur de la vallée,
ce qui justifierait l'importance des groupes druidiques
qu'on y rencontre.

XII.

Affluents de la Rive droite du Grand-Morin.

Le plateau entre le Grand et le Petit-Morin
n'est pas sans offrir de traces druidiques. On les ren-
contre, comme on l'a vu pour les vallées principales,
non loin des cours d'eau qui coulent dans les
vallées secondaires.

1. Le 1^{er} exemple que nous avons à citer
est celui du groupe de St. Barthélemy près de la source
du Ru de Cordelin; il est signalé par les climats de Bois-
Beaufort, Pré aux Fées, la Bonne et la Garonne. La com-
mune elle-même porte le nom significatif de St. Barthélemy
ou Beaubien, que l'aspect du pays serait peu propre à
justifier par lui-même.

2. Le 2^e exemple est pris du Ru de Brestac, aux limites
de Belais et St. Denis; on y trouve la Courade et à côté
le

45
le Champ de la Bonne; puis Belais, le Pré Acline ou Beline et
la Garonne. Un hameau de St. Denis porte le nom de Champ-
taraine; ne serait-ce point Campus Caranis, c'est à dire un
lieu autrefois témoin du culte de Caranis, Dieu du feu ou de
terre chez les Gaulois?

3. A la source du Ru des Abrenelles, branche orientale
d'un 3^e affluent, le Ru de l'Orgival, on rencontre d'abord le
coteau druidique de Doue. Cette colline, qu'on appelle
aujourd'hui la Garonne, est nommée Doua, Duona, dans
les chartes des XII^e et XIII^e siècles. (Dun, don, montagne en
celtique.) Comme on trouve aussi ce mot écrit Doua, dora-
doa l'étymologie pourrait en être tirée de Doue qui signifie
Dieu dans la même langue, et cette étymologie, aussi bien
que la 1^{re}, rapprochée de la dénomination actuelle, confirme
sans hésitation celtique de ce lieu et prouverait même
encore l'existence d'un culte religieux.

L'église de Doue, construite au sommet de la butte, est
sous le vocable de St. Martin, et nous en parlerons plus tard
§ XXI, mais déjà cette circonstance doit faire supposer qu'elle
a remplacé quelque autel païen. Des preuves du séjour des
druides et des rites hébraïques existent d'ailleurs dans la
Nouveville, au sommet de la butte, d'une hache et d'un couteau
de sacrifice en silex et dans les dénominations des hameaux
ou climats groupés sous cette butte, tels que le Pré Bellette,
Belais, Belthut ou Beanthut, (Bonne-luzie ou Dolmen de Bel),
la Haie Pevion (Haga Evarum), la Fontaine aux Prêtres,
Mélarchis. Nous avons déjà vu l'équivalence des labiales
m & b, dans les mots Melin & Belin; par cette équiva-
lence s'expliquerait la signification de Mélarchis ou
Belarchis, Riches de Bel, en admettant que le mot grec
arche ait été, comme celui d'ici, introduit dans la
langue

langue sacrée des Druides par leurs relations avec les Grecs.
Celle explication se concorde d'analogies que nous emprun-
tons à d'autres localités; ainsi, à Salers, en face d'un
très grand nombre de dénominations héliques que nous
avons rapportées plus haut, est le Champ d'Archi, et
tout à côté la Forge aux Pêches, comme ici nous avons
la Fontaine aux Pêches, à Toucherons, près de l'étang
Belin et de la Mange Blème (mairie Belin), on rencontre
le Champ des Arches, le Bois des Arches, la Combe des Arches,
sans que la présence d'aucun pont ni de rien qui se
ressemble puisse faire penser que ce nom tire son origine
du voisinage d'une voûte.

4. En aval de Douc est un autre groupe sur le terri-
toire de St Germain, indiqué par les hameaux Bellevue,
la Manche aux Pêches et le Champ des Bonnes.

5. Sur la branche occidentale de l'Orgival, appelée
Ru de Rognon, on trouve au territoire d'Aulroy la fontaine
et le Bois de la Forêt aux Pêches, dénominations suffisam-
ment significatives.

6. Enfin à la source du Ru de l'Étang de la Bède, sur
la commune de Maisoncelles, un dernier groupe est carac-
térisé par les hameaux la Garenne et la Forêt aux Pêches.

XIII.

Affluents de la Rive gauche du Grand Morin.

1. Vallée du Ru de St Mars et du Vannelin. En dehors
de cette dernière vallée, sur le territoire de St Mars, près du
hameau de Belliers-Complan*, les dénominations de la

* Le nom de ce hameau vient des propriétés qu'y possédait l'ordre des chevaliers de St Jean de Jérusalem.

Garenne, Fauvard ou Fauvard (Garenne de Bel, ward ou wald
signifiant bois entouré de fossés), la Fontaine aux Demoiselles,
le Bois de Fauvard, c'est à dire des Pêches, (Fauce) indiquent un
groupe d'origine. Le groupe isolé, étant tout voisin de celui de
Charlottes veut et va être question, nous paraît devoir lui
être rattaché.

Le centre d'origine de Charlottes et Soudon comprend
dans cette dernière commune, les hameaux la Courade, la
Mare aux Pêches; dans la première, les Garennes levées, la
Garenne, le Bois de la Forêt, prononciation de mot féo, Bellachon
c'est à dire Butte des Pêches.

2. En aval de Charlottes, les climats suivants du territoire
de Choisy, par les noms qu'ils portent, par leur nombre et
leur groupement, paraissent indiquer l'existence d'un autre
centre d'origine important: ce sont: Babel & Bois belin,
Belva ou Belvard (Bois de belin), le Bois des Pêches, le Boisson
aux Dames, Champ de la Forêt, (voir ce que nous avons dit de ce
mot à l'article la Forêt aux Pêches de Châtelles).

3. Vallée de l'Aulétin. Nous trouvons réunis sur la
commune de Beauthiel, tout le nom d'origine. Ru de Bel,
et aux environs de cette commune, une grande partie des
dénominations héliques déjà passées en revue. Ainsi,
à Amillis: la Garenne, Bellevue, Bois Belin ou Belin,
la Fontaine St Blaise, dont le nom se rattache à une divi-
nité ancienne, et qui paraît avoir été une fontaine sacrée.

4. A Beauthiel, nous rencontrons les hameaux &
lieux-dits d'Aulthul (haut, pion, long), la Garenne, la Charrière
aux Pêches, le Bois de la Demoiselle, le Champ des Bonnes,
le hameau et l'Étang Novelé qui nous l'amène en à l'article
de la commune.

* Ce nom est tout celtique, de dun, ilirion, et lo, lon, lou, bois.

41
Arouseux, veut être saint, rapprochement frappant avec
le nom de la commune voisine sainte.

Mais, un monument qui se trouve encore debout sur le
territoire de Beaufort, c'est la Pierre-fite ou Pierre-fiche, située
au bord de l'ancien étang du même nom dépendant de la
propriété de Maillard. C'est (Figure 1^{re}) une pierre haute en
poutre en grès, si profondément enfoncée dans le sol qu'on
n'a pu parvenir à la déterrer, et ayant 3^{es} de hauteur
1^{re} de largeur et 2^{es} de largeur à la base. Cette largeur
se conserve sur 1^{re} au dessus du sol, mais, à partir de là,
elle diminue de manière à se réduire à environ 1^{re} au sommet.
Une telle forme a fait donner à la pierre le nom de
Pignen de St. Heloberthe, et cette désignation est expliquée
dans la légende que nous avons mentionnée plus haut.
Nous croyons bien de propos de la rapporter ici. Mais,
comme la croyance aux fées et aux fées, que les traditions
populaires ont confondues avec les anciennes prêtresses,
est un fait qui n'est pas sans liaison avec la présence
des pierres druidiques, c'est le cas de dire que celle-ci
n'est encore, plus que celle qui nous occupe, sous l'empire
de cette croyance. On aura peine à se persuader
qu'à 11 lieues de Paris, en plein 19^{es} siècle, il y ait de
localités où on ne doute point du pouvoir des sorcières
et de l'existence des fées.

Le poutre de Pierre-fite, quelle qu'en ait été la destina-
tion, n'est pas le seul monument celtique dont il reste
des vestiges. On voit, dans la cour de l'ancienne abbaye
de Maillard, le commencement d'une margelle de fonte
de 30 de diamètre, formé d'un seul bloc énorme de grès
et qu'on dit avoir été fait avec un dolmen autrefois
existant à proximité. Remarquons que Maillard

42
a pour radical, mais en malte, qui signifie lieu d'assemblée
ou conseil et que, sur cet emplacement où les prêtresses gauloises
tenaient leurs assemblées, il s'élevait plus tard un pignen
de St. En vient de voir que le nom de la commune de Beaufort
est la traduction exacte de celui de Beaufort, hameau de
Beaufort qui en est tout voisin, à côté de cette commu-
nation se groupent le Champ des Prêtres, la Garenne de
la Dame St. Jean, qui tire peut-être son nom des fées qui
étaient d'usage d'allumer le feu saint, en commémoration des
solstices, fête heliagique. Une observation digne d'intérêt
est que le territoire de Beaufort renferme un climat assez
étendu et d'aspect sauvage, nommé la Garenne de
Beaufort désignation qui certainement peut être le radical de
Beaufort, et que ce climat est parsemé, plus encore que la
vallée du Petit-Morin, de blocs de grès erratiques. Les uns
sont totalement, les autres à moitié enfoncés dans le sol
ou un grand nombre laissant voir leur cône faisant
saillie et présentant des dimensions considérables. Les blocs
servent à la fabrication de pavés et de pierres de taille.
Mais il est de tradition qu'autrefois on a ainsi employé
des pierres qui n'avaient point été disposées par la nature
nature, et qu'il existait dans cette garenne, des blocs fables
en terre suivant des combinaisons plus ou moins régulières
dont l'ensemble constituait vraisemblablement des allées
couvertes ou des saungies. Ces pierres ont disparu depuis
longtemps sous le travail des carriers. L'église de Beaufort
est sous le vocable de St. Martin.

A proximité des Beaufort, sur le territoire de
Cougny, est le hameau Beaufort, & sur celui de Beaufort
le Bois des Dames. Enfin, sur la petite commune de
Maugenthois, en aval de Saint, dans la vallée sauvage

et pittoresque a été utilisée pour la création de l'ancien parc
de M. de Montéquiou, si tout vestige antique a disparu,
il reste les dénominations de la Sarenne, la Ruie aux Dées
les Pierres huchées en levées. La source avec la Fontaine de
St. Aubierge, ancienne source sacrée dont le culte s'est
perpetué jusqu'à nous dans la fête qui, chaque année, y
rassemble les gens du pays le lendemain de Pâques, c'est à
dire au retour du Printemps, autre époque hébraïque. Cette
Fontaine, ou une des nombreuses sources voisines qui
existent en ce lieu, avait vraisemblablement fait donner
à un fief de la Seigneurie de Maupertuis, le nom de
Fontaine-Archère, qui nous paraît caractéristique si nous
le rapprochons du grec archo (voir ce que nous avons dit à
cet égard à l'article Doue).

Chapitre cinquième.

Lieux druidiques. (Suite).

XIV.

Vallée de l'Ère.

1. Un des affluents ou plutôt un des bras de la rivière
d'Ère qui porte le nom de Séandre ou Uicandre prend
sa source à l'est dans l'arrondissement de Provins et entre
sur celui de Coulommiers, à Vaudoy. Le territoire de
cette commune renferme encore aujourd'hui les restes
bien reconnaissables d'un monument druidique. La descrip-
tion en a été donnée par M. Brossier, dans le n° du 9
juillet 1859 du journal de Provins. Nous en emprunterons
ici

ici les termes :

Dans une courbe régulière qui fait à sa sortie
de Vaudoy la rivière d'Ère, est une prairie plantée, par
un petit bois sensiblement plus élevé que le lit de la rivière
et que la prairie. Le bois constitue l'enceinte sacrée,
les bois sacrés que nous sommes, entrons-y avec
respect et vénération.

Sur une ligne droite se développe, dans une
étendue de cent soixante deux mètres, une rangée de
blocs calcaires énormes, placés les uns à côté des autres
et dans un ordre symétrique qu'on a vainement
attaqué. Sur ces blocs, ainsi alignés dans une position
verticale, sont d'autres blocs placés horizontalement
et formant toit. Cette rangée a ses deux extrémités
appuyées sur la rivière, tandis qu'un espace de cent
mètres l'en sépare au centre. Cette position respective
forme donc géométriquement un arc entier dont la
courbe est représentée par la rivière, la corde par la
rangée, l'espace qui la sépare au centre représente la
flèche.

Les dimensions de cette rangée, en hauteur et
en épaisseur, sont progressives. A l'extrémité est, la
hauteur des blocs est de deux mètres soixante centimètres
l'épaisseur de près de quatre mètres, à l'extrémité
ouest, la hauteur n'est plus que de un mètre cinquante
centimètres sur deux mètres d'épaisseur. Plus large
plus épais à l'est, les blocs verticaux et horizontaux
diminuent de volume proportionnellement à la distance.

Cette rangée de blocs calcaires bruts, sacrés
en avant, est défendue en arrière par un large et
profond fossé qui la courbe dans toute sa longueur
pour

se terminer à l'ouest par un grand canal qu'on
appelle la Fosse Carrée. Ce canal sépare de la grande
rangée une autre petite rangée élevée en arrière du
grand axe, et formée par dix-neuf pierres presque
toutes réunies par trois. A l'extrémité Est, le grand
fossé sépare également de la grande rangée une pierre
isolée de grande dimension enfoncée à sa base et
inclinée vers le sol. Je ne puis mieux définir la
forme et la position de ce bloc qu'on appelle la
Grande Pierre, qu'en disant qu'il représente une gre-
nouille au repos, appuyée sur ses membres antérieurs
effacés.

Cette agglomération régulière et savante de
blocs calcaires, à laquelle nous pensons d'aujourd'hui
je pense, restituait le nom sacré d'Allée couverte
gauloise, n'offre pas dans ses détails une symétrie
parfaite. Cette symétrie a existé bien évidemment,
mais depuis longtemps, elle a été méchamment
détruite. Si on étudie le monument, attentivement
et dans tous ses détails, on reconnaît que les blocs
énormes (quelques uns mesurent trois et quatre mètres
carrés) ont subi des déplacements longuement prémi-
dites et opiniâtement poursuivis. Les uns, verticaux,
ont été renversés, alors les blocs du toit sont tombés,
d'autres horizontaux, ont été jetés bas et se dressent
ou gisent à côté des premiers, d'autres ont été brisés
par le marteau, ou dérangés par la pince, d'autres
enfin, et c'est évidemment le plus grand nombre,
sont restés intacts, soit qu'ils aient opposé une
résistance supérieure à la force des instruments
dirigés contre eux, soit qu'ils aient échappé à l'attention.

De la

des travaux chargés de les déterrer. Cette haie remplie
de sable soutient un monument sacré, soigneusement entretenu,
sans aucun doute, à deux plusieurs siècles, car, dans
un temps relativement rapproché, on a essayé encore de
briser entièrement les blocs qui avaient échappé à la
pince ou au marteau. Il y a, dans le milieu de l'allée,
une courte interruption, qui atteste ces tentatives,
là gisent des morceaux de tébris, propres par leur
volume à être utilisés pour les constructions. J'ai vu
qu'en troussant partout dans le village, de ces mêmes tébris,
les uns servant de passerelles, de margelles de puits,
les autres de bancs, de bornes et de marches d'escalier.
Il est très facile de reconnaître ces déplacements, à
distance, car la nature géologique des pierres du
monument est entièrement différente de celle des
pierres qui proviennent des carrières de la localité.

Au milieu à peu près de l'allée couverte,
est une partie restée intacte. Trois blocs plats
sont fichés en terre, un quatrième, placé de champ, les
soutient à l'intérieur, et deux autres aplatis les couvrent
tout, ce qui constitue un dolmen bien conservé. Cette
partie est la seule qui ait échappé aux mutilations
mercenaires.

Cependant, malgré les attaques des hommes qui
ont travaillé à rendre informe et méconnaissable ce beau
monument, malgré le temps qui a jeté, grain par grain,
sur ces blocs assemblés, la poussière ou s'est ingénuée
une épaisse végétation, il est encore facile à l'amateur
instruit et délavé de reconnaître la nature et les caractères
du monument, et de le reconstruire dans son ensemble
et sa régularité primitive.

Il est

Il est une particularité que je ne dois pas omettre
dans ma description. Tous les matériaux qui ont servi
à la construction de l'Allée couverte de Taudoy sont
en pierre meulière dure. Malgré mes investigations
poursuivies à plus de huit kilomètres à la ronde,
je n'ai pas trouvé une seule carrière qui fournisse
pierre de cette nature et, d'après tous les renseigne-
ments qui m'en ont été donnés, je ne crois pas qu'il y
en ait eu jamais, d'où il faut conclure que ces
matériaux ont été amenés de fort loin.

À l'époque où j'eus la bonne inspiration de
visiter la baronne de Taudoy, elle était, ai-je dit,
entièrement nue, c'est à cette circonstance
que je dois l'inappréciable faveur d'avoir pu étudier
complètement le monument qu'elle renferme.
Abrité sur le sommet du premier bloc de l'extrémité
est, ce monument m'apparaissait comme un im-
mense serpent allongé, reposant sur un gazon vert
et ses larges écailles grises. Cette comparaison, Monsieur,
non étrangère à un dogme de la religion naturelle
des Gaulois, est la meilleure que je puisse donner
pour vous expliquer la forme générale de l'Allée
couverte.

Mais il est certaines règles générales dont
les Gaulois ne se départissaient jamais dans le choix
des lieux, dans la construction, dans les caractères,
affectés à leurs monuments. Et, parmi les monu-
ments, les allées couvertes tenaient la première place
après les cromlechs. Or, le monument de Taudoy que
j'appelle allée couverte, offre-t-il réunies ces conditions
de lieux, ces règles architecturales et ces dispositions
particulières.

particulières dans les caractères d'ensemble ? Examinons.

D'après les anciens :
Les allées couvertes étaient construites généralement
dans la profondeur des forêts :

Le territoire où se trouve le bourg de Taudoy était
couvert de forêts, vaste ensemble boisé attesté aujourd'hui
par les forêts de Crécy, de Jouy et les grands bois situés
au nord de Taudoy.

Les allées couvertes étaient établies sur ou à
proximité d'un cours d'eau et garanties contre les
inondations :

Le monument de Taudoy occupe en entier la
courbe faite par la rivière d'Yères, l'emplacement
qu'il couvre a été exhaussé préalablement à sa
construction, il était donc garanti contre les débordements
de cette rivière.

Les monuments gaulois étaient formés par des
blocs calcaires abruptes, juxtaposés, sans aucun signe
esthétique, ils étaient le plus souvent construits en pierre
étrangère aux localités :

Le monument de Taudoy est construit en blocs
énormes, symétriquement alignés selon les règles
de l'architecture gauloise. Ces blocs sont en pierre
meulière étrangère au pays.

Les allées couvertes étaient dirigées d'ordinaire
vers occident :

Celle de Taudoy a cette direction.

Elles étaient généralement précédées par un
mur ou quelquefois couvertes en arrière par un
ouvrage en terre ou un simple fossé :

La Grande Digue, qui précède l'allée à son extrémité
est.

Est, est un enchevêtre. Cette allée est défendue en arrière
par un fossé large et profond.

Cette description est sans doute un peu embellie par
l'imagination de l'auteur, qui a voulu rétablir les lieux
comme il pense qu'ils ont dû être. Celle qui en a
été faite par le conducteur des Ponts et Chaussées de
Bezoy est moins poétique, mais peut être plus réelle.
Il a constaté l'existence d'un grand cavalier d'en-
viron 220^m de longueur, ayant son axe dirigé de l'est
à l'ouest, (Figure 2^e), suivant la courbe de l'arc de la
rivière, mais un peu courbe et tournant sa convexité
dans le même sens que cette rivière, c'est à dire vers
le nord. Sa largeur à la base du remblai varie régu-
lièrement entre 15 et 25^m, la plus petite dimension étant
à l'extrémité ouest, la hauteur en varie dans le même
sens de 3 à 11^m. Placé sur le versant d'un coteau
incliné vers le nord, ce cavalier est protégé au sud par un
fossé de 200^m de longueur, 6^m 50 de largeur en gueule et
2^m 50 de profondeur. La crête du tertre est couronnée par
une série d'énormes blocs bruts de nature non pas cal-
caire, comme dit M. Fresson, mais siliceuse, c'est à
dire toute différente des pierres qu'on rencontre à W^l à
la source ou le sol et les pierres appartiennent au groupe
géologique du calcaire grossier. Ces blocs ont donc
sans nul doute été amenés de main d'homme. Ils
sont groupés d'une manière irrégulière, généralement
couchés à terre, d'autres, à demi inclinés, s'en détachent
par le sommet, d'autres enfin sont presque
verticaux; ils ont de 3 à 5^m de longueur, 3 à 4^m de
largeur.

larges et à 2^m d'épaisseur. D'autres pierres de mêmes
dimensions sont éparpillées autour d'eux, quelques blocs
sont groupés deux à deux et paraissent avoir soutenu
des arcs qui sont tombés à terre. On remarque qu'un
mode particulier d'agencement a présidé à la disposi-
tion des pierres plantées, ainsi, entre deux grosses pierres
est intercalée une plus petite, de telle sorte qu'il y ait
l'équivalence de hauteur de l'est à l'ouest, à la fois dans
la série des grands blocs et dans celle des petits. Aux
deux extrémités du cavalier et du fossé sont deux
groupes isolés. L'aspect des lieux montre que toutes
ces pierres ont été échantées, qu'une grande partie a
été renversée et une autre partie détruite. Peut être
des feuilles pratiquées dans la base du tertre décou-
raient elles lieu à des découvertes intéressantes et
propres à indiquer la destination de ce monument,
dont, malgré les réticences qu'il a subies de la part
des hommes plus ouverts que du temps, il est impossible
de ne pas reconnaître le caractère celtique. Peut être
est ce un tumulus gaulois, bien que nous penchions à
y voir, comme M. Fresson, une allée couverte drui-
dique. En effet, le souvenir des Druides est encore vivant
dans toutes les dénominations des lieux circonvoisins
tels que : la Pierre-buche, ou levée, Vaugard ou Beauvais,
Beaumont, la Mare aux chiens, (aux temps) le bois de
Dames, le Mail, (malt, assemblée), le Ré-Mallé. Pendant
qu'on se trouve le monument est la Garenne de lièvre, et
nous pouvons voir dans cette appellation le mot qui sert
aussi bien que le nom de la rivière elle-même, en fin
le climal voisin est celui des Levantins, comme si on
visait ces pierres levées ou des adorateurs d'Aschil levant.

11
Ajoutons que, sur les territoires de Roy et de Jouy, comme
est l'arrondissement de Provins, qui touchent à Vitry,
et précisément dans un rayon peu étendu autour de la
Garenne de l'horre, on rencontre, ainsi d'autres localités
très significatives, tels que la Thuillerie ou Couarde, la Pierre-
Huiche, le Chemin des Dames, la Mare aux Prêtres,
Balme &c.

2. Un autre groupe existe à Roy, comprenant
aussi une partie du territoire de Nemilly, et est
caractérisé par les climats de Bellevue, la Mare
aux Prêtres, la Mare aux Dames, Beaurevoir,
la Garenne, Blancvieux (Belvidurum, Eau de Belanus)

3. Un dernier centre est indiqué par les désigna-
tions suivantes, sur les communes de La Chapelle-
Eger, Courpalay et Desmay : la Calmeuse, climat de
La Chapelle Eger, qui paraît tirer son nom du vestige
de celui de la Pierre-huiche, à Roy, la Garenne, le
Pis des Dames, la Butte aux chiens, (aux serres), les
Futées (Futua), Bellemire, (l'eau d'en en voit Del, mise
en gaulois, voir, obscur), la Grange Bléneau, Belair
et la Fontaine aux chiens, (aux serres).

4. La branche occidentale de l'ère prend sa source à
l'étang de Lunigny et rejoint le bras de Vitry sur le
territoire de Nemilly. A l'origine de cette branche, nous
rencontrons, dans l'ensemble des dénominations locales,
des indices de druidisme. Ainsi, on comprendrait diffi-
cilement que la butte conique de Lunigny isolée, comme
celle de Doue, au milieu de la plaine, qu'elle domine
de 45 mètres, n'ait pas été occupée par les Druides ; et
y a peu d'exemples qu'il n'ait négligé un point aussi
culminant. D'ailleurs le nom même que cette butte

a conservé semble prouver qu'elle a dû servir au culte
du soleil ; on trouve à proximité pour confirmer
cette opinion, un hémisphère brillant, de la même
manière qu'à Juvigny en souvenir le Montbricau,
près de Petit et de Grand Lu. En outre, en face et non
loin de Lunigny, le territoire de Provins présente les
climats de Beaumont, Baloguin, Beauregard (l'eau d'en
en voit Del), et ce nom est bien justifié sous ce rapport.

XV.

Vallée du Brejon.

1. Cette petite vallée ne présente dans l'arrondissement,
qu'un point druidique isolé, ce point existe sur le terri-
toire de Fontenay Trigny, où il est signalé par les climats
Bellevue, la Garenne, la Calmeuse, la Mare aux Prêtres.

XVI.

En résumant les deux chapitres qui précèdent, on voit
qu'il existe dans l'arrondissement 27 groupes, caractérisés soit
par des vestiges encore subsistants, soit par la correspondance
qui ne saurait être fortuite, d'un si grand nombre de désigna-
tions druidiques et plus particulièrement héliques.
A ce que nous avons dit au N. N. du S. X, nous ajoutons
ici que l'origine des belles sources de l'Assis, bécasse ou eau
du Soleil justifie la multiplicité des lieux où ce culte était
en honneur dans la Gaule celtique et conséquemment
chez le peuple Melte, et qu'ainsi s'explique la persistance
de tant de souvenirs héliques dans les dénominations
locales.

12

Ces 27 groupes sont répartis ainsi :

Vallée du Grand-Morin	1.
— du Petit-Morin	3.
Vallées des affluents rive droite du Grand-Morin	6.
— id — rive gauche	5.
Vallée de l'Yères	4.
— du ru de Briçon	1.
Total	27.

Nous les avons indiqués sur la carte par des zones d'une teinte particulière, d'après la légende. Chacune de ces zones recouvre approximativement l'espace embrassé par l'ensemble des lieux dont l'étymologie est significative pour un même groupe. Il s'est été à désirer que les dénominations de ces lieux eussent pu être inscrites sur la carte aux points respectifs qu'ils occupent dans chaque commune de la même manière que nous les avons marqués sur le plan d'assemblage que nous avons dressé pour notre travail préparatoire, mais l'échelle de Cassini est beaucoup trop petite pour permettre cette inscription, et c'est afin d'y suppléer que nous avons eu recours au procédé des zones teintées.

Peut-être on ne s'étonnera pas du nombre des lieux druidiques ainsi reconnus si l'on pense qu'après que les Romains eurent commencé à poursuivre les Druides, ceux-ci, fuyant les pays où ils pouvaient être facilement découverts et inquiétés, eurent se réfugier là où la profonde forêt des bois leur offrait un plus sûr abri. C'est alors que, les hautes classes ayant adopté la religion des conquérants, le druidisme, qui restreignit son empire sur les masses, resta le refuge des espérances

du peuple conquis et devant le foyer où s'entretenait son patriotisme. Or, aucun asile n'était plus propice que les forêts du pays mêlé à cachet soit les mystères religieux, soit les concubines ayant pour but la restauration de la nationalité gauloise. C'est ainsi qu'on peut expliquer, à une certaine époque, la présence au milieu de ces forêts d'une population relativement considérable et dans l'existence est attestée non seulement par les 27 centres druidiques signalés, mais encore par les vici dont nous allons retrouver des indices.

Chapitre dixième.

Villages et chemins gaulois.

XVII.

Nous avons déjà dit qu'il n'existe dans l'arrondissement, aucune ruine, aucune trace de monuments, aucun vestige d'où on puisse conclure l'existence d'une ville un peu importante à l'époque Romaine et à fortiori à l'époque Gauloise. Il n'en reste pas de souvenir dans les traditions du pays, la table théodosienne n'indique rien, et les cartes dressées d'après l'Itinéraire d'Antonin font seulement connaître deux mentions ou mentions sur la route de Sens à Auxois : Calagum et Biele. Les noms de ces deux localités étant d'origine celtique, il est probable qu'elles existaient avant la conquête, et cette opinion est confirmée en ce qui concerne Biele, aujourd'hui Biele, par la découverte à Mirevaux, tout à proximité de ce point

(*) Mirevaux ne devait-il pas être écrit Mirevaux ? Car l'orthographe actuelle qui provient de la dénomination Vallis n'a ici aucune signification, tandis que Mirevaux, à cause de

de ruines assez importantes de constructions gauloises.
M. Brisson que nous avons déjà cité à l'article Luidon,
en a donné, dans les 10^{es} du 25 juin et du 2 juillet 1859 du
journal de Provins, une description intéressante. Nous
ne la reproduisons point ici parce que, Riols étant dans
l'arrondissement de Provins, cette question sort des limites
de notre travail; nous nous contenterons de dire que,
suivant M. Brisson, les débris retrouvés sont de provenance
celtique et attestent l'existence d'un de ces grands
oppida qui servaient à la défense des frontières.

Le territoire de Calagum (Chaillé) ne présente
pas de vestiges analogues à ceux de Auverault; ceux
qu'on y rencontre sont gallo-romains et nous en parle-
rons en leur lieu; cependant, il est difficile de ne pas
croire que l'origine de cette mansion soit gauloise,
à en juger par son nom. Cala, en langue celtique,
signifie un havre, un port, un lieu de relâche sur
une route; d'où on a fait la caille, chelle, chelle.
Ce mot a passé plus tard dans la basse latinité et delà
dans l'espagnol pour signifier une route elle-même.
Le radical Cala venait donc tout naturellement dans
le nom d'un lieu placé à l'intersection de deux routes,
qui furent probablement d'abord gauloises avant d'être
réparées ou reconstruites par les Romains.

En dehors de Riols et Calagum, aucun monu-
ment écrit n'a laissé parvenir jusqu'à nous le nom
ancien d'autres localités de l'arrondissement. Cependant,
l'étymologie celtique de leurs noms peut faire attribuer

L'équivalence du b et du v, indiquerait au contraire, comme Beaussart, un
lieu d'où on voit l'image de Bel. (Mire, in faulx, observer voir), il en est
ainsi de Mirichon, Miribel, Miralmon &c.

une origine gauloise à un certain nombre de lieux, tels que
Chalandon, Chalendes, Chauffry (Caladunum, Calasorium),
on en retrouve, comme dans Chaillé (Calagum), le radical
cala; tels que Luidon, Boisdon, qui veulent dire tous deux
élévation ou colline boisée; tels que le Theil et ses composés
Autheil, Beauchail, Aillaud; tels que Doue, Vergny, Noidi
et les composés de Bel, de Beard, de Mall &c. que nous
avons déjà cités en grand nombre.

Il est encore une autre catégorie de dénominations
génériques qui, bien que tirées de la langue latine, nous
paraissent révéler l'existence de groupes d'habitations
gauloises, sans qu'aucun nom particulier en puisse être
conclue. Par exemple, le nom de Vissins que portent
à Chaillé, un ancien château, à Mouroux, une section
considérable de ce village, et encore plusieurs hameaux
dans les autres arrondissements, ce même nom attri-
bue à des lieux-dits, comme à Saints les Prés de Vissins
et la Fontaine Bessine; à Guérard, les Prés de Vissins;
sur La Ferté Laucher; le hameau de Haute Vissine;
sur Faramontiers et Pizarches, le Bois de Malvoisins;
ce nom de Vissins, Vissine, n'est-il pas la traduction
du substantif vicinus ou vicinus, communif de vicus, et
qu'on a confondu avec l'adjectif homonyme? De
la même manière, le nom de Gallorices, que portent
plusieurs climats aux territoires de Dagny, de Verdel,
de Picy n'est-il pas la traduction de Gallivici? Et
n'en peut-on pas dire autant pour le hameau des Gallies
(Galle) opposé à celui des Romani, à Jony, sur
Aron; pour ceux des Gallifans, Gallifans, des Gallies
et Prés des Gallies, à Mouroux et à Guérard; pour celui
de Château Gaillard (Castellum Gallorum); à Amilly

et à Sainte; pour le bon Gallot à St. Simon et le Bois-
Gallot à Mauveaux, ainsi appelés par opposition à des
habitations romaines voisines, comme nous le verrons
plus loin?

Si on posait maintenant la question de savoir
s'il est possible d'assigner une position, même approxi-
mative, aux emplacements de ces rivières, nous répond-
rions qu'il nous paraît difficile d'en retrouver les traces.
En effet, bâties, comme nous l'avons déjà dit, en bois,
en terre, en pierres sèches, au milieu d'essartements et
particulièrement dans les forêts, ces habitations, isolées comme
les hameaux actuels et les fermes de la Brie, n'ont
peut-être laissé vestige même de leurs ruines. — C'est
à peine s'il est permis de voir de tels vestiges dans
quelques débris de fondations de murailles sans motifs,
de briques et de poteries grossières d'une ardeur noire,
qu'on voit avoir été trouvés dans l'Arrouaise de Peruis.
Cependant, sous toutes réserves, nous indiquons sur la
carte l'emplacement de ces principaux lieux dits que nous
avons énumérés ci-dessus, et dont l'étymologie peut faire
soupçonner le voisinage d'un vieux gaulois.

XVIII.

Il serait superflu de s'attacher à démontrer que
peut communiquer d'un centre de population à l'autre,
les Gaulois possédaient des chemins. Les uns, carrossables
et construits par conséquent avec les conditions nécessaires
pour en perpétuer la durée, ont pu être quelquefois pris
pour des voies Romaines, confusion d'autant plus facile
que les Romains, après en avoir adopté le tracé et

la direction en ont réparé ou rétabli un grand nombre.
Dans ce cas, il n'est possible d'en distinguer l'origine, que
par des circonstances particulières, telles que, coutures, haies,
pointes de flèches en silex, armes de bronze, médailles gauloises
ou grecques qu'on rencontre dans leurs chaussées.

D'autres chemins plus nombreux, étaient probable-
ment réparés de chausses, et dès lors, la trace matérielle
en a facilement disparu; on peut en deviner parfois l'exis-
tence en certains points, par des dénominations distinctives
purement celtiques, indiquant leur passage et qui leur ont
survécu: telles que à la traversée des cours d'eau, Bray,
Briard, Briard, ou bien Baillé, baillatte, et autres dérivés
de Briga, Bria, qui veut dire pont ou de Cala, qui signi-
fie lieu d'arrêt sur une route. Mais de tels repères étant
en petit nombre dans l'arrondissement, nous ne pouvons
que nous tromper en faisant, à l'égard des directions
probables de ces chemins, des suppositions qui seraient
sans fondements solides; nous croyons donc devoir
nous en abstenir.

À l'égard des routes d'origine peut-être gauloise, mais
qui peuvent être prises pour l'œuvre des Romains, parce
qu'elles ont été restaurées, comme faute d'éléments
suffisants, il ne nous serait pas possible d'en faire la
distinction, nous remettons à nous en occuper quand
nous traiterons des voies Romaines que, pour ce motif,
nous désignons par le nom plus général de voies
galloromaines. Le point important, nous le répétons,
n'est pas en effet de connaître les origines, mais de représen-
ter l'état probable du pays à l'époque que nous avons
à considérer. Par conséquent, il est moins intéressant
de rechercher si telle ou telle route existait avant la conquête

par les Romains que d'exposer les motifs qui font
croire qu'elle n'est pas de construction postérieure à
la fin de leur domination.

4^e Partie. — Antiquités Gallo-Romaines. ~

4^e Partie. — Antiquités Gallo-Romaines. —

Chapitre septième. —

Habitations et retranchements.

XIX.

Si nous considérons, sur la carte, les positions des divers lieux où on a trouvé et où on trouve encore des vestiges romains ou gallo-romains, nous voyons qu'on peut les répartir en plusieurs groupes distincts.

La plupart de ces groupes sont à proximité de sites romains que nous indiquons ci-après, ainsi qu'à portée de castramentations dont la destination était sans doute de les protéger. A mesure que les recherches se multiplient, les découvertes de lieux où on retrouve des débris de constructions deviennent plus fréquentes ; mais on constate en même temps que ces débris ne se rencontrent plus particulièrement que dans une étendue de pays déterminée. Nous nous sommes en droit de supposer que cette étendue était en culture, et c'est celle que nous avons indiquée sur la carte, comme ayant été distraite de la forêt par les défrichements postérieurs à la conquête. On remarque en outre que les constructions ne se présentent pas généralement agglomérées comme dans nos villages et nos hameaux ; elles sont le plus souvent isolées et éloignées les unes des autres, à la manière des fermes actuelles ou des maisons de campagne de la Brie. Quelques unes étaient vraisemblablement des
maisons

maisons de plaisance ou d'exploitation (villa urbana, villa agraria), comme l'indiquent les débris de maçonneries et d'hypocaustes ainsi que les fragments de poteries et mûles à monnaies qui peuvent les caractériser.

C'étaient aussi, plus vraisemblablement encore pour un plus grand nombre, de simples maisons ou plutôt des cabanes couvertes en tuiles à rebords, mais construites en pierres sèches ou en bois, puisqu'on ne rencontre pas de traces de mortier ou de ciment parmi les débris de tuiles et de poteries qu'on y trouve.

Une observation commune à presque toutes ces ruines, c'est qu'elles ont péri par l'action du feu, comme le prouvent le charbon, les cendres, les tuiles et pierres calcinées qui les accompagnent généralement.

Quant aux vestiges que nous regardons comme d'anciens retranchements, nous avons tâché de les distinguer aussi bien des enceintes druidiques déjà signalées, que des fossés des maisons fortes du moyen âge, aujourd'hui détruites et que des campements de date postérieure au 5^e siècle. Les débris Romains qui se rencontrent sur les emplacements de ces circonvallations suffisent pour en caractériser l'origine. Quelques-uns de ces campements ont dû être établis, comme nous l'avons déjà dit, pour la protection des routes et des populations et pour recevoir garnison permanente; d'autres ont pu être destinés à recevoir des garnisons temporaires ou même pouvaient n'être défendus que par les populations voisines en cas d'attaque: plusieurs ont pu être des fortifications passagères et de campagne, par exemple à l'époque

l'époque des dernières guerres et de l'invasion des barbares. C'est ainsi que s'expliquent le nombre relativement assez grand de ces retranchements. Enfin, il peut se faire que certaines enceintes prises pour des castrametations, aient été de simples défenses de maisons de plaisance ou d'exploitation rurale destinées à les mettre à l'abri d'un coup de main ou même des tentatives des voleurs.

Nous allons indiquer les points où tous ces vestiges gallo-romains ont été découverts et, comme pour cette description, nous ne pourrions avoir de préférence en faveur d'une classification plutôt que d'une autre, nous commencerons par le groupe le plus au nord et nous descendrons ensuite successivement vers le sud.

XX.

1^{er} Groupe. Région du Petit-Morin.

Soit que le Petit-Morin ait été considéré comme une ligne naturelle de défense, soit à raison de la bonne exposition des lieux, soit qu'en ait eu pour but de surveiller les centres druidiques que nous y avons signalés, il est certain qu'il a existé sur les bords de cette rivière des établissements romains assez importants. Les localités où nous en retrouvons des traces sont ceux de Jouarre, St. Lys, Orly, La Vierge, Boitron, Sablonnières et Bellot.

1. Jouarre, quoique dans la basse latinité de certaines chartes il ait été appelé Jucum et Jetrum, paraît bien tirer son étymologie de Jovis ara, ce qui indiquait

Emilien, Philippe l'Arabe, Trajan Dèce, Galien, Gallus, Valérien, Septime Sévère, Maximin, Caracalla, Maximus, ainsi que de Julia Mammea, mère d'Alexandre Sévère, et de Etruscilla et Salonia.

En avançant un peu à l'est sur la rive gauche du Petit-Morin, nous rencontrons, commune de Labbouvière deux localités: Château-Renard & Champ-Renard, et sur la rive droite, commune de Doitron, le Champ ou la Chenevière aux Renards. Nous voyons dans ce mot Renard une allusion de Romanorum, contracté d'abord en Rommarum, puis en Rommar, par l'élimination de la terminaison source et brève um prononcée cum, et enfin désigné en Renard par la prononciation des gens du pays. Mais, quelque soit l'origine de cette dénomination, il est certain qu'elle se rapporte à un établissement Romain, car nous connaissons un grand nombre d'exemples de Château-Renard, Champ-Renard, toujours accompagnés de ruines Romaines; il en existe dans l'arrondissement plusieurs dont nous parlerons ci-après, et nous pourrions en citer beaucoup dans d'autres provinces.

4. Ici, cette règle se confirme non seulement par la présence de la castrametation d'Orly et par l'existence des débris amoncelés près du Château-Renard de la rive droite, au lieu dit Champ des Murgers, mais encore par d'autres ruines voisines qu'on trouve, rive gauche, sur la commune de Bellot, au hameau de Messier. Au milieu d'un champ et sur un tertre formé de mains d'homme, il existe un grand amas de débris de maçonnerie en ciment de briques, de fragments

fragments de tuiles à rebords et de poteries; tout à l'entour le champ en est parsemé et à moins de 100^m de là, nous avons retrouvé nous-même un tronçon bien conservé d'une voie Romaine se dirigeant perpendiculairement au Petit-Morin. Nous en parlons en son lieu. Les ruines ne seraient-elles pas celles d'une villa Galloromaine ou maison de plaisance de quelque officier (Placentia)? Nous y avons vu des fragments de grandes briques en dalles en poterie ayant servi de revêtement à des galeries d'hypocaustes et des débris de tuyaux de chaleur et de fumée. Remarquons en outre que ce nom de Messier se rencontre fréquemment dans l'arrondissement, toujours accompagné de ruines analogues à celles que nous venons de décrire, et rien n'empêche de croire que la tradition a conservé dans le nom actuel le souvenir de la destination primitive et peut-être du nom ancien de ces habitations.

5. Enfin, nous rattacherons au groupe du Petit-Morin les vestiges romains de la commune de Montdauphin, où on assure que des tuiles à rebords ont été rencontrées. Bien que nous n'ayons pu vérifier ce fait, nous sommes d'autant plus fondé à y ajouter foi que le lieu où ces débris ont été mis au jour porte le nom de Buisson aux Renards et est à proximité d'une voie se dirigeant probablement sur Reims.

XLI.

2^e Groupe. Région entre le Petit et le Grand-Morin.

1. Nous avons vu que la butte de Doue, dominant

au loin le plateau d'alentour, a dû être d'abord un
cercle aridique. De même et par la même raison,
cette butte a dû attirer l'attention des Romains qui
y établirent une fortification. Bien que la main de
l'homme en ait fait disparaître la majeure partie,
on voit encore les vestiges de leur séjour dans des traces
de fossés et dans des débris de constructions souterraines
que les gens du pays ont prises pour des caves et des foyers.
Ces vestiges existent (Figure 3.) au sommet de la butte
qui présente une surface plane à peu près circulaire, d'en-
viron 240^m de diamètre; on y trouve des fragments de
maçonneries antiques. Un peu au dessous du niveau de
cette plateforme, du côté de l'ouest, du nord et de l'est,
le terrain laisse voir une sorte de tranchée ou chemin
de ronde, dressé sur 11 à 13^m de largeur, non compris les
talus, et qui paraît avoir servi à la défense; à
l'extrémité est de ce chemin existait encore en 1831 un
fossé de 11 à 5^m de largeur et 3^m de profondeur qui a été
rempli à cette époque. Les restes de ce fossé, le chemin
de ronde sus-mentionné et deux autres chemins au
sud-ouest et au sud-est constituent un périmètre
ayant la forme d'un pentagone à peu près régulier
où on peut reconnaître les indices de la circonvallation
primitive. La surface comprise dans cette circonval-
lation est de plus de 7 hectares et pouvait contenir
un corps de troupes considérable. Le S. Anuacombé,
ancien propriétaire, y a trouvé il y a environ 25 ans,
en faisant des fouilles, un bâton et une aigle en bronze,
anciennement dorés et munis inférieurement d'une
douille qui permettait d'y adapter une hampe.

Labat

Ces objets, qui malheureusement ont été vendus à des en-
combrés lors du décès du S. Anuacombé, pourraient bien
avoir été, comme l'indique la douille dont ils étaient armés,
l'aigle, l'enseigne d'une légion, le bâton, celle d'une centurie.
Au même lieu, au bord d'une des tranchées ou fossés,
dont nous avons parlé, une grande quantité d'ossements
humains a été mise au jour par les fouilles. Les débris
de constructions rencontrés dans l'intérieur de la castra-
mitation, indiquent la présence en ce point d'un établis-
sement important; peut-être y eut-il même un sacel-
lum consacré à Mars, comme pourrait le faire croire,
à cause de la similitude des noms, l'existence, à l'angle
sud du pentagone sus-mentionné et près des ruines
romaines, d'une église sous le vocable de S. Martin.
La plupart des églises qui sont sous cette invocation
ont presque toujours une très-antique origine, et
tout au moins remontent aux temps des premiers établis-
sements chrétiens à l'époque gallo-romaine. On les
construisait généralement à la place d'anciens temples
et on choisissait autant que possible les lieux les plus
élevés, afin de permettre aux habitants d'un pays très-
étendu de les reconnaître au loin. La tradition
apprend en effet que dans ces premiers temps, lorsque
les sanctuaires étaient peu nombreux, les chrétiens,
dispersés dans un rayon étendu, les chemins diffi-
ciles ou faisant défaut, en y célébraient la nuit le
S. Sacrifice, dont un grand feu donnait le signal aux
milliers de nouveaux fidèles répandus dans la contrée
et dans les pays voisins. Que l'on se représente, dit
M. D. Nonnier, ces néophytes à genoux devant
leur

leurs femmes, les yeux fixés sur ce foyer nocturne, qui
est pour eux comme un nouvel astre, ou comme un
sphère de salut, et s'unissant d'intention aux prières
d'un apôtre ou d'un sauveur ! Que l'on se rappelle
la ferveur, le recueillement des premiers chrétiens dans
leurs actes d'adoration, la majesté mystérieuse du culte,
cette nuit pleine de silence et de respect et ce seul
point lumineux auquel s'attachent tous les regards
et où se rencontrent tous les cœurs ! Qu'on se trans-
porte à cette grande scène de religion, et l'on éprouve
sa une sensation qui, pour être indéfinissable, n'en
a pas moins de charmes. — Celle était probablement
l'église primitive de Doue (celle actuelle, construite
sur ses fondations, date du 18^e siècle); telle était, dans
le Jura, l'église de St. Etienne de Colderes, à propos de
laquelle les lignes que nous venons de citer ont été
écrites.

Au nord-ouest et au pied de la butte de Doue, un
lieudit porte le nom de Marchais sous le long fossé. Ce
mot de Marchais ou Marché, qu'on rencontre fréquem-
ment sur certains points de l'arrondissement paraît
tirer son étymologie de Martius campus, Marchais
serait alors la même chose que Marchaux, nom de
l'ancien champ de Mars d'Autun, la même chose
qu'un de ces champs de Mars dont le souvenir s'est
conservé dans la désignation d'un climat à Jouy-
sur-Morin. La qualification de sous le long fossé,
qui affecte le Marchais de Doue, rappelle l'existence
du vallon qui l'entourait et dont les traces sont
aujourd'hui effacées. Outre ce Marchais sous le long
fossé, il en existe un autre au sud-est et à 2 kil. de
la

la butte et cet ensemble de retranchements, se reliant à
la castrametation d'Orly et à d'autres camps que nous
allons encore constater dans le voisinage, devait former
un système de défense et de protection d'autant plus
puissant et d'autant mieux combiné que tous ces
points fortifiés étaient, tous à la fois, en vue du poste
d'observation de Doue, d'où les avis pouvaient
être simultanément transmis.

Il n'est donc pas étonnant que dans ce rayon
de surveillance et de protection un grand nombre d'ha-
bitations se soient établies. Au pied même de la butte
de Doue, près du hameau de Croupet, on en retrouve
des traces dans les restes de maçonnerie en ciment
et dans les débris de tuiles à rebords que la charrue
ramène au jour. Non loin de là sont d'autres ruines
qui, à raison du voisinage du hameau de Bessier et
des vestiges d'hyppocaustes que les gens du pays appel-
lent des fours, semblent être celles d'une maison de
plaisance. Plus au nord sont les hameaux aux
noms romains des Feins, Montgeins, Romery, que nous
avons déjà cités, tandis qu'au sud, le long d'une voie
dont nous parlerons en son lieu, on retrouve des traces
de constructions gallo-romaines près des hameaux de
Chemin et du Mesnil, ainsi qu'anciennement le Bois Louis.

2. Nous rattacherons aussi à cet ensemble, bien
qu'on puisse le considérer comme dépendant de la
région du Grand-Morin, le groupe d'habitations
qui a dû exister dans la direction de Chauffry, et
dont on constate les vestiges sur la commune de
St. Germain. Près de la route actuelle de Cou-
lemmiers à Rebaix, anciennement les Bourgeois, dépen-
dant

11
dant du hameau des Granges, en fouillant la terre, en-
ravinés des quantités considérables de fragments de
ciment, poteries et de tuiles à rebords. On nous en a
rapporté le rebord d'une boucle en terre cuite commune,
dont le diamètre intérieur devait être de 0^m 296 (un peu
Romain); l'épaisseur de ce rebord était de 0^m 045; il
était garni d'une feuille creuse en goutte d'eau de
0^m 02 de largeur et 0^m 016 de profondeur. L'amoncelle-
ment de ces ruines avait fait donner au champ le
nom de Champ du Murget; mais cet amas a dispa-
ru, employé à la construction de la route. A deux
kilomètres plus loin, sur la commune de Chauffry,
les environs des hameaux de Monthomé et de
Bléssier présentent en plusieurs points, marqués
sur la carte, des débris analogues.

3. A l'est de Doué, d'autres vestiges ont été
découverts; ce sont, près du Grand Saussey, des puits,
des restes de caves et de fondations, avec une grande
quantité de tuiles à rebords; puis sur le territoire de
Rebais des ruines semblables, au lieu dit la Grange,
dépendant du hameau de la Boyère. Le climat
voisin porte le nom de Champ-Bernard; on y a
trouvé des restes de fossés profonds avec vestiges
de remblais intérieurs, qui semblent indiquer
d'autant plus vraisemblablement l'existence d'un
retranchement que ce lieu est un peu culminant au
dessus de la plaine voisine.

4. Le territoire de la commune de St. Léger renferme
des traces nombreuses d'habitations galloromaines.
A 500^m à droite de la route actuelle de Rebais à
La Ferté-Maclos, entre les hameaux du Petit-Fay et

12
du Petit-Marchais, dans un bois en cours de défrichement
au lieu dit le Murget, sont des restes de murs, des débris
de maçonneries et de béton, des fragments de poteries et
de tuiles à rebords. A deux kilomètres au sud de ce point,
le long du chemin de grande communication de Rebais
à Montmirail, entre le village de St. Léger et la ferme de
Château-Bernard, d'autres ruines du même caractère
ont été également mises au jour. Le voisinage de
ce Château-Bernard confirme encore une fois de plus
la coïncidence déjà remarquée de cette dénomination
avec les traces de la présence des Romains. A ces
noms caractéristiques de Château-Bernard, de Marchais,
de Rostor, nous pourrions joindre ceux de Villers, de
Pénil, des Granges St. qui indiquent des habitations
rurales. A propos du Marchais de la Commune de St.
Léger dont nous venons de parler, nous placerons ici
une observation. Dom Duplessis, dans son Histoire
de l'Eglise de Meaux (tome 1^{er}, page 678) rapporte que,
d'après l'auteur de la vie de St. Aile, ce Religieux vint
fonder le monastère de Rebais près du lieu dit Gemelles
mercasius. Comme vraisemblablement il s'agit ici
des deux Marchais de St. Léger (le Grand et le Petit),
Marchais, dérivé de Mercasius, n'aurait pas la signi-
fication que nous lui avons attribuée à l'art. Doué.
Mercasius ayant, suivant l'opinion probable de
Duplessis, pour radical march qui veut dire borne
ou limite, indiquerait un endroit placé près d'une
frontière; et cette interprétation concorderait bien ici
avec la position des lieux, puisque celle de la Seine
Belgique n'était qu'à 1000^m en moyenne de ces deux
Marchais. C'étaient donc des camps d'observation
comme

comme nous en verrons sur *Marles* et sur *Les Chapelles*
Bouillon à la limite des *Parisiens*, près de *Senon*,
à la limite des *Senons* &c. Est-ce bien étaient-ils ou
avaient-ils été d'abord, avant l'occupation par les
Romains, des lieux où se faisaient, à certaines épo-
ques de l'année, l'échange et le trafic des choses
nécessaires aux besoins de la vie, des marchés, en
un mot? On voit en effet que les emplacements
consacrés à ces échanges étaient munis d'une
enceinte comme les camps, et étaient situés près
des limites respectives (*marck*) des différents Peuples

XXII.

3^e Groupe. — Région du Grand-Morin.

1. Quelque origine qu'on attribue à ces *Marchais*, ils
n'en ont pas moins une haute antiquité; à ce titre
nous signalons celui qui existait sur la commune de
La Chapelle-Vierge, à la limite du pays des *Belles*, des
Senons et des *Escassés*, et qui a donné son nom à un ha-
meau de cette commune. Non loin de là, en regard du
lieu druidique de la *Diene*, aux *Fées* est le *Mont Arin*,
(*Mons Arinus*), dont la position, en forme de cap, dominant
la vallée du *Grand-Morin* et naturellement fortifiée, a
dû être remarquée par les Romains pour servir à l'assiette
d'un retranchement. La tradition a gardé plusieurs

* Ces *Marchais* ne doivent pas être confondus avec les *Marchés* dont parle M. de Caumont,
tome 5^e du *Cours d'Antiquités* page 53. Cette désignation (*Marchés*) ne date que du moyen
-âge, tandis que nous voyons le lieu près duquel fut fondue l'abbaye de *Rebais* appelé
Mercaasius au commencement du 7^e siècle.

souvenirs de leur présence. Tout près du *Mont Arin* est
le *Bois Renard*, sur la commune de *Moutils*, on trouve le
Bois des Romains, altération probable de *Romanorum*, car
il n'y existe aucun arbuste de cette espèce; enfin, un peu
plus bas dans la vallée, un hameau de la commune de
S. Martin des Champs porte le nom de *Romenelle*.

2. Le territoire de *Jouy-sur-Morin* étant un centre
druidique d'une certaine importance, on ne doit pas
s'étonner de le voir occupé par les Romains. C'est
ainsi que dans le nom de *Bouigny*, conservé par un
hameau de cette commune, nous avons vu la transfor-
mation du culte de *Bel* en celui d'*Apollon*; le mot
Jouy (*Joviacum* des chartes) semble également indiquer son
lieu où *Jupiter* était adoré; le climat et le hameau du
temple rappellent probablement le souvenir de l'un ou
l'autre de ces cultes; un troisième hameau porte le nom
des *Ramenels*, altération de *Romanels* ou *Romains*, et tout
à proximité est le champ des *Murgers* qui tire cette
dénomination des amas de débris provenant d'anciennes
constructions, amas qui ont disparu employés à la
confection des chemins. Un climat voisin du territoire
de *Chastillon* s'appelle encore le champ de *Mars*,
nous en avons déjà parlé et nous en reparlerons encore
plus bas. Enfin, des fouilles faites entre le *Hardroit* et
Beauchien, près du hameau le *Prêtre*, ont fait découvrir
une grande quantité de ruines romaines. Au groupe de
ces ruines se rattachent celles trouvées un peu plus
au Nord-Est, à la limite des communes de *Jouy*, *S. Léger*
et *La Postle-Louches*, près du hameau de *Haute-Vierge*.
Le lieu où elles existent se nomme la *Poterie*, et le nom

de Haute-Vienne lui-même rappelle, comme nous
avons déjà eu occasion de le dire, l'existence d'un
vieux gaulois ou gallo-romain. Non loin de là, un
climat porte le nom de Champ-Rouard.

3. Entre le groupe de Jouy et celui de Chailly que
nous allons visiter, nous rencontrons dans la vallée
du Grand-Mouin qu'un seul point où existent des vestiges
des Romains; c'est sur le territoire de St. Rémy, au
Nord du hameau de Pierre-Chaud. Un climat y porte
la désignation de Bois-Romain, et on nous a assuré,
sans que nous pussions garantir le fait, que des frag-
ments de tuiles à rebords y ont été trouvés. Ce groupe
paraît se rattacher à celui des Frangos et du Bléville
de Chauffry. Du reste, la présence d'une voie Romaine
longeant la vallée sur la rive opposée doit faire
supposer des habitations dans tout cet intervalle où
nous n'en trouvons pas de traces; seulement ces traces
si elles existent encore, nous ont échappé; dans le cas
contraire, elles ont disparu par l'action du temps ou
sous la main des hommes.

11. Chailly (Calagum) indiqué sur les itinéraires,
était le point d'intersection de deux routes principales;
on a prétendu (Essai historique sur le Dépt. de l'Indre & M^{me})
que c'était un bureau de péage, et que la tour actuelle
de l'église servait à la perception de ce droit; nous ne
connaissons aucune preuve écrite et nous n'avons rien
vu sur les lieux qui puisse autoriser cette assertion.
La tour de l'église est contemporaine du reste des
vauissaux; elle date du 12^e siècle et n'a rien de
Romain, même dans ses parties les plus inférieures.

Dion

Bien plus, il est probable que Calagum était un peu au-dessus
du village actuel, au lieu dit, d'une manière significative, les
Vieux-fossés ou le Vieux-Château. L'ancienne fortifica-
tion féodale, détruite par les guerres de religion, aura succédé à un
camp Romain dont on voyait encore les traces il y a moins
de 100 ans. L'importance de Calagum est attestée par
de nombreuses excavations d'où on a retiré, comme d'un
sorte de carrières, des pierres de fondations; les habitations
dont les dernières ruines ont ainsi été détruites existaient
dans l'angle S.-E. des deux routes au climat des Prés-de-
Jouy ou de Jouy où on a constaté de belles ruines d'hipocaustes.

Sur un point élevé, à droite de la voie descendant
au Grand-Mouin, est un hameau qui s'appelle Salerne
et où la tradition rapporte qu'ont été découvertes d'ancien-
nes constructions romaines. Cette circonstance et la
concordance de ce nom de Salerne avec le Salernum
voisin de Naples ne pourraient-ils autoriser à supposer
que là fut construite une maison de plaisance par
quelqu'officier ou employé Romain, originaire de Salernum
qui voulut par ce nom donné à sa maison sur une tou-
relle, rappeler le souvenir de la Patrie absente? Ces
exemples de noms de la Patrie donnés par des colons aux
colonies nouvelles ne sont pas rares dans l'antiquité
et sont fréquents chez les peuples modernes, tant est
naturel le sentiment qui les produit!

Non loin de là, dans le hameau de Martroy,
nous soupçonnons le souvenir de quelque sacellum
consacré à Mars, plutôt que la présence d'un lieu de
justice féodale. Ainsi, Martroy (Martis ara) était,
dans la Haute-Saône, le nom d'un premier construit

sur

sur un ancien temple de Mars, comme l'atteste cette
antique inscription : Non amplius Marti sed Christo Deo
vov. Peut être des feuilles-faites dans les bois, avec abou-
tours du hameau qui nous occupe, annonçant elle
quelque découverte intéressante; nous serions d'autant
plus porté à le croire que nous nous souvenons
d'avoir remarqué, il y a plusieurs années, sur le
chemin qui du Martroy conduit à la Brotonnière,
des débris de béton antique qui y avaient été déposés
avec des pierres pour servir à l'entretien du chemin.
Ces débris provenaient sans doute des fondations de
quelques constructions voisines, mais nous n'avons
pu découvrir leur emplacement?

5. Nous lisons dans les notes manuscrites, écrites
vers 1770 par M. de Reigny, qui entre Chailly et Cou-
lommiers, et à Coulommiers même, on trouvait à
cette époque un grand nombre de monnaies romaines
ce qui rémontait l'antique origine de cette dernière
ville. Cette conclusion était d'autant plus vraisemblable
que le territoire de Coulommiers est traversé par une
route Romaine; cependant, jusqu'en ces derniers temps,
aucune preuve directe ne l'avait confirmée. En
avait bien allégué (Biais historiques sur le Département
de Seine & Marne) qu'une pierre trouvée il y a une
centaine d'années dans la démolition d'une vieille
porte d'enceinte de la ville, portait les caractères
A. I. R. E., et le millésime CMVI, et en expliquant cette
inscription de la manière suivante : Antoninus
imperator Romanorum edificavit, 966, date
partant de la fondation de Rome. Mais ce
style

style n'est pas épigraphique; et les lettres étaient en relief, usage
fréquent au moyen âge, tandis que nous ne sachions pas qu'il
ait été employé par les Romains. L'explication paraît donc
toute hypothétique. Heureusement, il existe d'autres preuves
sinon de la grande importance, au moins de l'existence
d'un centre galloromain à l'emplacement de Coulommiers.
Il y a trois ans, les débâcles nécessitées par la construction
d'un égout sous la route départementale N. 22, Rue du
Palais de Justice, au boulevard antique le Montcel, ont produit
la découverte de débris de maçonneries et de fragments de
grandes tuiles à rebords, absolument semblables à ceux
déjà signalés dans d'autres localités. Ces débris, ainsi
amenés à la lumière et vend d'autres feuilles produiraient
probablement une plus grande quantité, sont les ruines
de constructions qui devaient s'étendre, non comme la
ville actuelle, le long des bords marécageux du Grand-
Moisy, mais sur le penchant du coteau en remontant
vers le plateau du Cheul. Sur ce plateau, autour d'une
ancienne commanderie du Temple, dite l'Hôpital et qui
a succédé à un château fort détruit vers la fin du X^e siècle,
on voit encore d'anciens fossés parsemés de débris. Comme
soit parmi ces débris calcinés par le feu et qui sont les
restes de la forteresse dont nous venons de parler, soit aux
alentours, on a retrouvé des fragments de tuiles à rebords,
il est certain que cette forteresse a été construite à la
place d'un ancien établissement Romain, et les traces qu'on
voit encore des anciens fossés, le relief du terrain, la forme
encore reconnaissable du promontoire nous font supposer que
cet établissement était un camp. (Figure II) Cette
supposition est confirmée par le nom que la tradition

et les chartes lui ont conservé. Il s'appelait Mont-
beliard ou Château beliard (*Castrium beliare*), ce qui, dans la
langue Romaine rustique, signifie Camp à l'embranchement
de deux Routes. Et, en effet, nous verrons plus loin qu'en
ce même point était la bifurcation de deux voies.

Ce camp, en même temps qu'il protégeait les deux
routes et le passage de la rivière à Pontmoulin, avait
pour objet de surveiller le pays de concert avec ceux
de Dome de Châtilly et St. Augustin, quelle position ne
pouvait être mieux choisie. Formant l'extrémité d'un
promontoire, étroit entre la vallée du Grand Morin
et celle du sud de Regnon, à plus de 300 au dessus du
fond des vallées, ce bastion naturel était défendu de tous
côtés, sauf sur une petite étendue au nord. Or, en la
Château beliard suffisait pour en fermer la gorge.
Environnant donc sur la carte *Castrium beliare*, nous
laisserons de côté le nom de *Columbarium* qui paraît
postérieur à l'époque gallo-romaine, et nous nous abste-
nons de discuter l'origine de ce nom, ainsi que de
réfuter l'opinion émise par Gauthier, dans son traité
des Ponts et Chaussées que Boulommiers figure sur
l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Condate*.
Comme qui, nous l'avons déjà dit, désigne un confluent,
se rapporterait plutôt à Pontmoulin ou le sud de Regnon
tombe dans le Grand Morin, mais aucune dénominas-
tion locale ne rappelle ici le souvenir d'un tel nom,
et il est probable que le *Condate* dont parle Gauthier
est soit La Ferté sous Jouarre, où existe un village de
Bonde, au confluent du Petit Morin et de la Marne,
soit un autre village de Bondé St. Léaire, au confluent

du Grand Morin et de la même rivière.

6. En face du Poteau que nous venons de signaler, sur la
côte du versant méridional de la vallée du Grand Morin,
à la pointe d'un autre promontoire qui s'avance entre
cette vallée et celle de l'Autetin, et qui est non moins
fortifié par la nature, que celui du beliard, existait un deuxième
castrum dont le but était de surveiller la traversée de la
rivière au Pont nommé Pont romain (Pommouze), où passait
la voie Romaine de Sens à Troyes. La présence de ce
castrum (Figure 5) est indiquée par le relief du terrain,
et un tronçon d'ancien fossé pris au point où a été const-
ruite l'église de St. Augustin. Des travaux de drainage
récents dans la propriété de M. A. Huerné y ont fait
découvrir une grande quantité de débris de constructions
Romaines. Une tuile, remarquable par l'excellence de
l'argile, la perfection de la fabrication et sa belle conser-
vation, a été extraite de ces fouilles et déposée au musée
de Boulommiers. Elle a 0^m 296 en un pied romain de
largeur, sur 0^m 37 un pied et une palme de longueur; l'épais-
sueur en est de 0^m 015 7/8 de palme; la saillie du rebord
est également de 0^m 015 7/8. Le tichier a marqué de son signe,
à savoir d'un Σ grec, cette tuile qui est de l'espèce dite tegula
pedales, et nous l'avons décrite parce qu'elle est le type pour
les dimensions de la plupart de celles dont on retrouve
les débris dans l'arrondissement.*

* Nous avons trouvé des tuiles plus petites en d'autres localités, notamment aux Franques
de Chaussey. Ces tuiles avaient 0^m 246 de long, un pied romain; 0^m 22 de large, trois palmes,
0^m 18 7/8 de palme d'épaisseur, et la saillie du rebord en était également de 0^m 018. L'argile
était noirâtre et assez mal cuite.

Dans un rayon de 1 h. autour du point culminant
deux nous venons de parler, on trouve des restes de cons-
tructions gallo-romaines, notamment des fragments de
tuiles à rebords dispersés dans les champs et qui mon-
trant qu'il existait là un groupe d'habitations placées
sous la protection des solides mur castrom. Un tel
point où ces débris se rencontrent est un lieu dit les
champs Beauvais; tout à côté, au hameau des Parichets
situé près de la voie de Sautis à Broges, on trouve des
débris analogues. Ce nom, en latin Paraceti, de παρὰ τῆς κτι-
σῆτος (auprès), caractérise bien une localité voisine de la
Route Romaine, aussi se retrouve-t-il fréquemment dans
des circonstances semblables, comme aux Parichets près
de Chailly. Son étymologie grecque prouve à l'évidence
l'antiquité des lieux auxquels il s'applique, car ce nom
ne peut remonter qu'aux Romains, à qui cette langue
était familière.

En face des Parichets, près du hameau d'Épié, plus
au sud, sur la crête du versant droit de la vallée de
l'Aubetin, aux alentours des hameaux de Darny et de
Mireil, la charrue met au jour des fragments de tuiles
et de tuiles à rebords. Ces constructions dont ces débris
révèlent la présence étaient à proximité non seulement
de la voie Romaine déjà mentionnée de Sautis à Broges
mais encore d'une autre voie venant de Melun et
rejoignant la 1^{re} près de l'église de S. Augustin.

L'établissement d'une église à l'emplacement de
cette station Romaine, son isolement sur un cap avancé
et assez élevé pour être aperçu à une grande distance
à la ronde, le vocable du saint sous l'invocation de
quel

quel elle est placée et qui a donné son nom à la commune,
ces motifs nous portent à croire qu'il a pu exister là un
temple ou du moins un autel consacré à quelque divinité
auguste. Le vaisseau de l'église, à la vérité, ne remonte
pas aux premiers siècles du christianisme, mais il a
probablement succédé à un plus ancien. Il existe un
grand nombre d'exemples de cette substitution du culte
d'un saint à celui d'un dieu du paganisme, au moyen
d'une homonymie destinée à remplacer par l'influence
de l'évangile la superstition mythologique, sans froisser
les habitudes populaires. C'est ainsi que nous avons déjà
cité les églises de S. Martin comme ayant succédé souvent
aux temples de Mars; c'est ainsi que les églises sous
l'invocation de S. Amant ont remplacé les autels d'Amor,
celles de S. Victor et S. Ede les autels de Mercure dieu
des voyageurs et des chemins (ées); celles de S. Victor
et S. Victoire le culte de la Victoire; à Luzy sur la
Besançon ou Virginius Rufus défit Vindex, l'église
est sous le vocable de S. Victor; et entre Aizy et S. Maxi-
min, sur le champ de bataille où Marius vainquit
les Germains, au Delubrum victoriae a succédé l'église de
S. Victoire.

Nous pouvons donc penser que le camp de
S. Augustin était soit sacrum soit castrum Augusti,
et cette supposition nous conduit à inscrire ce nom sur
la carte, mais sous toutes réserves.

7. Au pied du castrum était le Pont de la voie
Romaine traversant le Grand-Morin; un peu au delà,
dans les vignes du versant droit et à l'emplacement
de l'ancienne chaussée, on a trouvé, il y a une quinzaine
d'années

d'années, une pièce de monnaie à l'effigie d'Antonin le Pieux. Un peu plus loin est le hameau de Montmaur.
1. Sur le même versant droit, en regard de l'église de St. Augustin, on découvre, près des hameaux de Bois-la-Ville et de Montbleu, des débris de constructions Romaines, tels que morceaux de ciment, de poteries et de tuiles à rebord. Des habitations y avaient été sans doute construites, à raison de la proximité du Castrum biterre, et il est probable qu'il en existait encore d'autres plus rapprochées de ce point et correspondant en face des Parichets, la crête du versant jusque vers l'emplacement actuel de Montanglaud. Des recherches faites avec soin en feraient sans doute reconnaître les traces.

Chapitre huitième.

Habitations et retranchements. (Suite).

XXIII.

4^e Groupe. Région du Vanuelin.

1. Le nom de Chartrouges nous semble dériver de Castrum, en remarquant que notre langue a pour tendance de transformer le c en k latin en ch. C'est ainsi que Châtres (on dit aussi Chantre), village de l'arrondissement de Melun, que Château-Chabillon viennent de Castrum, castellum. Ce qui confirmerait cette étymologie, c'est l'existence, sur le territoire de
- Chartrouges -

de Chartrouges, de vestiges d'un ancien retranchement. Ces vestiges sont au lieu dit le Grand Champ ou le Grand Camp, situé sur un point culminant qui commande la plaine environnante; on reconnaît que le terrain y a été nivelé de main d'homme. Aujourd'hui, bien que la culture y ait depuis longtemps fait passer la charrue, on voit encore l'égout formé par deux troncens de fossés dont l'angle est arrondi, ces troncens ont l'un 50^m, l'autre 112^m de longueur; la largeur en est de 5^m et la profondeur de plus de 2^m et ce, mais ces dimensions devraient être plus considérables avant le comblement partiel qu'ils ont subi. L'aspect des lieux donne à croire que le camp de forme rectangulaire, ne devait pas avoir moins de 200^m dans un sens et 300^m dans l'autre. L'emplacement et les alentours en présentent des débris de construction, tels que pierres enveloppées de ciment rouge et tuiles à rebords. Tout près passe un chemin conduisant de Biterre-Bazoches à Jouy-sur-Avenir et que nous avons tout lieu de regarder comme antique. Nous en reparlerons plus loin.

En remontant à 1500^m au Nord, on trouve à droite de ce chemin, à la limite méridionale du territoire de Jouy-sur-Avenir, un lieu dit le Champ de Mars, que nous avons déjà mentionné au 3^{em} groupe. Cette dénomination nous semble trop significative pour qu'elle ne se rattache pas au souvenir d'un camp établi en cet endroit et voisin de celui de Chartrouges. A la vérité, aucunes traces de retranchement ou de construction n'y existent plus, mais il n'est pas
- étonnant -

étonnant que la culture les ait fait disparaître depuis
longtemps.

2. A 2 kilom. à l'est de ce champ de Mars, un peu
au-delà de la Route départementale qui conduit des
Froins à La Ferté-Gauches et au joignant de la Ferme
de l'Arrière, on rencontre des débris de constructions
galloromaines bien caractérisées par de nombreuses
tuiles à rebords. Le point où on les trouve est un sommet
qui pourrait avoir servi à l'établissement d'un retranche-
ment, avec d'autant plus de raison qu'une voie Romaine
principale, celle de Senlis à Troyes, passait tout près de là,
mais on ne voit plus de traces de fossés ou de remparts.

En vue de cette même voie Romaine, à 2 kil. au sud
des ruines de l'Arrière, on constate, sur un terrain
culminant, une sorte de blockhaus parfaitement conservé.
Il consiste (Figure 6) en deux enceintes contiguës, toutes
deux de forme rectangulaire, ayant l'une 34^m (111 pieds)
sur 41^m 40 (126 pieds Romains), l'autre 34^m sur 35^m 30
(110 pieds), elles sont séparées par un rempart de 13^m de
largeur à la base et de 3^m 50 à 4^m 00 de hauteur; le relief
de l'enceinte au dessus du sol intérieur est de 1^m 50 à 2^m.
Le rempart séparatif et celui d'enceinte sont formés par
un emprunt de terre dans l'intérieur du périmètre.
Une entrée est ménagée au milieu d'un des côtés, elle
a 3^m de largeur. Il est probable que c'était là un poste
de défense ou d'observation de la voie Romaine.

3. Entre Chartreuges et Ludeon, à égale distance
de ces deux villages, au bord d'un chemin qui conduit
de l'un à l'autre, est un bois dit de Jouy ou de Jon.
L'origine Romaine de ce nom est confirmée par la

présence de débris de construction et de tuiles à rebords
qu'on y a découverts lors d'un récent défrichement.

Sur la commune de Ludeon, à la frontière Sinoisaise
est un lieu dit le Marchais-Avoin, un chemin qui le
longe porte le nom de Chemin Romain; un autre lieu tout
voisin s'appelle le Champ Romain. De telles dénomi-
nations font supposer que ce Marchais était un de ces
postes frontiers dont nous avons déjà fait mention. Non
loin de là, au climat dit le Gué Daudon, près du hameau
de la Haute, il existe un sommet où on remarque des traces
de fossés et de débris de maçonneries et de tuiles à rebords.

4. Un territoire qui présente en plusieurs points des
traces du séjour des Romains, et où nous avons la conviction
que des investigations plus approfondies ne
en auraient pu faire retrouver encore davantage, est
celui de Choisy. A 500^m au nord du bourg sont des
ruines Galloromaines, consistant en fondations de murs
et d'habitations, vestiges de caves et de puits, restes
d'hypocaustes, débris de tuiles à rebords. Les ruines,
qui semblent avoir appartenu à des habitations
importantes, ont été découvertes dans un climat dit
Champ de la Païenne, au bord d'un affluent de
l'Aubetin qui porte également le nom de Ru de la
Païenne. Ces appellations sont significatives. Non loin
de là passe un chemin antique; en en suivant le
parcours, on trouve, à 2 kil. au Nord-Ouest de Choisy,
un lieu dit la Courtoise, on voit qu'il y a existé an-
ciennement des restes de fossés et de remparts, et
le nom qui porte le climat aurait été tiré de la
présence de ces retranchements.

P. R.

Près du même chemin, non loin, et sur la rive droite
de l'Aubetin, est le hameau de Bécotte où on a trouvé
des fragments de ciment et de tuiles à rebords. Le nom
de ce hameau nous paraît être tiré du voisinage de
la voie antique, (Via strata); en remarquant que le
b et le r sont équivalents et que strata est fréquemment
traduit par étrée, étrie, estre, étre, nous ne voyons dans
cette étymologie rien de contraire aux lois de la linguistique.

Le nom du hameau de Villars indique une
ancienne villa: en effet, on y a trouvé des débris de
tuiles à rebords.

Au sud de Choisy est un autre groupe de vestiges
galloromains. Au bord de l'Aubetin, à 500 m du
bourg des fouilles ont amené la découverte de fondations,
caves, hypocaustes et autres débris analogues à ceux du
champ de la Païenne. Tout près de ces ruines est le
hameau du Berger, dont le nom rappelle d'anciennes
amoncellements de matériaux qui, dans ce pays où la
pierre est rare, ne pourraient provenir de l'épierrement
des champs. Ces matériaux ne devaient être autre
que des débris de constructions antiques, et en effet
on peut reconnaître que plusieurs maisons du
hameau ont été bâties avec ces débris.

XXIV.

5^e Groupe. - Région de l'Aubetin.

1. - La vallée de l'Aubetin et le plateau au Nord
et au Sud de cette rivière sont riches en ruines gallo-
romaines.

romaines du même genre que celles déjà décrites jusqu'ici,
notamment tout le versant méridional de la vallée, sur
les territoires de Dagny et d'Amillis, est couvert de débris
de constructions qui y attestent la présence d'une popu-
lation assez agglomérée. Ainsi, sur le penchant du
coteau, dans une étendue de plusieurs kilomètres, entre
la limite de Brétay et la Route n^o 2 de Bray à Chailly
on rencontre des pierres enduites de ciment, des blocs de
béton, des tuiles rombes et plates à rebords des débris
de poteries. Des monnaies romaines ont été trouvées
au bois Lambout, mais il nous a été impossible de savoir
à quelle époque elles remontent. De l'autre côté de
l'Aubetin, sur le versant droit, sont des vestiges ana-
logues, notamment près du hameau de Fontaine-
Ramic, dont le nom pourrait être une altération
de Fontaine-Romée, et près de la Fontenelle, hameau
d'Amillis. En ce dernier point, la grande quantité
de débris semble démontrer l'existence d'un groupe
d'habitations considérable.

Ces habitations, soit dans la vallée de l'Aubetin,
soit le long de la route de Bray à Chailly, étaient ag-
glomérées dans le voisinage de deux voies romaines
dont nous parlerons ci-après, et ce voisinage
explique en même temps la présence de nombreux
postes militaires dont les restes sont encore très re-
connaissables.

Le 1^{er}, situé au bord du plateau, sur le sommet
du versant gauche de la vallée au bois de la Boucharie
entre la Malgagne et le Bois Lambout, a conservé
sa forme et ses dimensions; il consistait (Figure 7) en

un rectangle de 44^m 50 (150 pieds romains) de longueur sur 38^m 50 (130 pieds romains) de largeur; les fossés qui l'entourent ont de 6 à 8^m de largeur en quai, avec une profondeur qui varie entre 1^m et 1^m 50. A l'intérieur existe un rempart ou parapet formé par le retroussement des débris du fossé et qui, ayant à sa base de 4 à 5^m de largeur, est en relief de plus de 1^m au-dessus du niveau du sol naturel. L'état des lieux montre que ce parapet a été considérablement érodé et que les terres en ont été soit jetées dans le fossé, qui en a été comblé en partie, soit régaliées dans l'intérieur de l'enceinte. Ce retranchement pouvait contenir un manipule ou deux centuries, installés d'après les règles qui présidaient à la castrametation romaine.

Un 2^e poste fortifié (Figure 8) existe sur la rive droite, à égale distance des hameaux de Fontaine-Bramie et de Fontenelles au lieu dit le Corbier et près du climat de Chêne, au Champ-Renard. Ce retranchement, un peu plus grand que le précédent forme comme lui, un rectangle dont la longueur est de 59^m (200 pieds romains) et la largeur de 44^m 50 (150 pieds romains); les fossés en ont de 10 à 16^m en quai, avec une profondeur moyenne de 2^m 00; le parapet intérieur, bien que détruit en majeure partie par suite du défrichement et de la culture, a encore un relief d'environ 2^m 00 sur le niveau de l'enceinte intérieure. Ce poste, qui pouvait contenir trois centuries, a été occupé au moyen âge par un château féodal détruit dans les guerres de Religion; on en voit sur place de nombreux débris, mais sous les pierres

pièces molaires et les grès qui proviennent de la démolition, les fouilles amènent la découverte de fragments de tuyaux romains qui ne laissent aucun doute sur l'origine primitive de ce retranchement, confirmée d'ailleurs par le nom du climat (Champ-Renard), près duquel il se trouve et où on rencontre également des débris de tuiles à rebords.

2. A environ 2 kilom. au sud de Chailly, sur le passage même de la voie de Sens au village de ce nom, pour peu qu'on fouille dans le petit bois de Fay-Banchelon, on ramène à la lumière, avec les ruines d'un hameau moderne détruit dans les derniers siècles, des fragments de béton des débris de poteries et de tuiles évidemment Romaines, lesquels prouvent qu'il y a eu là des habitations. On lit dans les Essais historiques sur le Département de Seine & Marne, qu'en face de ce point, une monnaie d'or à l'effigie de Jules César a été trouvée vers la fin du siècle dernier.

Au sud d'Amillis, le long et à proximité de la voie sus-mentionnée, nous avons constaté un certain nombre d'autres localités, où ont dû exister des groupes d'habitations d'une certaine importance. Le principal d'entre eux laisse voir ses ruines au hameau des Marnières, où le sol est couvert de débris gallo-romains, parmi lesquels on a rencontré des fragments de moles en grès, pour la fabrication de la farine. Le hameau actuel paraît même avoir été bâti en partie avec les pierres des anciennes constructions. Là se trouvent deux camps ou retranchements. Le 1^{er}, aux Marnières mêmes, était

- plus -

plus considérable qu'aucun de ceux que nous avons eu occasion de visiter jusqu'ici, si l'on en juge par ce qui subsiste encore de son périmètre. La majeure partie de cette castrametation est, depuis longtemps, mise en culture; cependant, on reconnaît facilement le tracé de l'enceinte sur environ 1/4 de sa longueur. En reconstituant l'ensemble, on trouve qu'il affectait (Figure 9) la forme d'un rectangle à angles liés, aversés, et s'approchant d'une ellipse dont le grand axe avait 198^m (650 pieds romains) et le petit axe 148^m ou 500 pieds romains. La superficie de l'enceinte était ainsi de 28000 m² environ, et pouvait contenir à peu près la moitié d'une légion. Les fossés, dont il reste encore plusieurs tronçons, ont 12^m de largeur et 3^m de profondeur. Une place était en avant du camp et porte encore aujourd'hui le nom de la Grande place. L'enceinte est traversée, d'autre côté du grand axe, par un chemin antique qui conduit au village d'Amillis, et il est probable qu'il était une Rue militaire. Ce chemin passait près d'un autre camp ou retranchement, distant du premier d'environ 100^m et qui affectait (Figure 10) la forme d'un carré à angles émouffés. Le périmètre, bien conservé, est formé par des fossés de 7^m de largeur et 2^m de profondeur dont les débris ont servi à faire un parapet intérieur. L'enceinte, qui a 95^m (310 pieds romains) de longueur sur 60^m (200 pieds) de largeur, est parsemée de débris de tuiles romaines et de maçonneries en ciment.

Dirigé perpendiculairement à la rue militaire du camp des Marnières, un autre chemin antique conduisait à la voie Romaine distante de 500^m seulement

seulement; ce chemin était bordé d'habitations dont on retrouve des vestiges.

Un peu plus loin, au bord de la voie elle-même sont d'autres ruines considérables au bord des Pontons ou Abontauban; en fouillant la terre, on y a mis au jour, outre des fondations de maçonneries et des tuiles à rebords, plusieurs fragments de meules antiques en grès. Plus loin encore, de l'autre côté de la route, sur une petite éminence de territoire de Saurcy formant l'extrémité d'un contrefort, au nord de la rivière d'Yères, et qui s'appelle la Charmoye, on constate les vestiges d'anciennes habitations. Le sommet de cette éminence est couvert de débris de tuiles à rebords; on y a trouvé, et y a de reste environ, une pièce Romaine en argent; nous ignorons de quelle époque.

Au Nord-Ouest et à 1 1/2 de ce point, est une autre éminence qui domine les alentours et où la tradition locale assigne l'emplacement d'un camp. Un chemin qui conduit de Saurcy à ce point porte le nom de Chemin du Camp. Ce lieu est appelé la Cour des Buis, et l'existence d'une tour, d'origine probablement féodale, construite à l'emplacement de la fortification romaine, et qui n'a été détruite que dans le dernier siècle. On ne voit aucune trace de fossés ou retranchements, mais le terrain est parsemé de débris de tuiles antiques. Un climat voisin est du reste bien caractérisé par la dénomination de Saule à la Romme.

A peu de distance de Abontauban, en réparant, il y a une quarantaine d'années, un des pontons de la Route de part^l qui a remplacé la voie de Chailly à Sens.

On en a trouvé dans les mazonnais plusieurs pièces de monnaie romaine.

Des découvertes analogues ont été faites le long de la même voie dans l'arrondissement de Provins, où nous mentionnerons pour mémoire un camp semblable à celui de Aarnières dont on nous a assuré qu'on voit les vestiges près du hameau d'Orby (Brie).

3. Avant d'abandonner cette région, il nous paraît intéressant de signaler les traces que nous y rencontrons d'une ancienne bataille. Le souvenir en existe dans les dénominations de plusieurs localités des communes de Dagny, Tancroy, Bannost et Jouy-le-Châtel. Ainsi, à la limite de Dagny, vers Bricoy, est le climat dit Champ d'armes, soit que la tradition lui ait consacré ce nom parce qu'il fut le théâtre d'un combat, soit qu'on y ait en effet autrefois trouvé des armes. Un chemin à proximité porte le nom de Chemin de la Butte et cette désignation, rapprochée de Champ-potrand nom d'un hameau voisin, reporte la pensée sur le *Campi patridi* (les Doumiers) où pournient les cadavres des tentons taillés en pièces par Marius. Sur le territoire de Jouy-le-Châtel, près de la route de Sézanne, est un climat appelé le Champ de bataille et, à côté de là, un autre est le Vieux cimetière, bien qu'il n'y ait jamais eu en ce point de lieu ordinaire d'inhumation. Un peu plus à l'est, près de la même route, est le hameau de Jonchoire qui paraît tirer son nom de la jonchie des essorements ou des armes qu'on aurait autrefois rencontrées aux alentours. Remarquons que ce nom accompagne assez fréquemment les

anciens

anciens champs de bataille. Par exemple, on le retrouve dans le village de la Jonchie, à l'emplacement de la bataille sous les murs de Sargoy, à 500^m du camp de César. Sur le territoire de Tancroy, à l'E. de Champ-potrand sont deux climats appelés la Haute et la Basse bombière et, sur celui de Bannost, tout près de Jonchoire, un lieu dit le Champ Melard, lesquels déterminent la position des tumulus où furent entassés les morts. On y trouve en effet des éminences qui paraissent avoir été faites de mains d'hommes et qu'il serait intéressant de faire ouvrir. La multiplicité de ces dénominations, leurs significations caractéristiques si bien conservées par la tradition, l'étendue du territoire où on les retrouve et qui embrasse environ 10 kil. dans tous les sens, attestent que cette bataille eut été considérable. A quelle époque fut-elle livrée et quels en furent les combattants? C'est ce que nous ne pouvons dire; on doit seulement présumer qu'il ne s'agit point ici du seul combat livré en ces lieux pendant les guerres de la France pendant l'histoire du moyen âge et des temps modernes fasse mention, car les dénominations que nous venons de citer ont toutes une physionomie antique, et il est probable qu'il faut remonter aux temps celtiques ou tout au moins gallo-romains. Il existe sur la commune de Dagny, à proximité de Champ-potrand, une ferme qu'on appelle la Césarerie, et on pourrait être tenté de croire que cette désignation, qui rappelle le grand capitaine Romain, trancherait la question qui nous occupe, si on ne savait qu'elle est toute récente et tirée du nom même d'un locataire de la ferme.

H. Laisant

11. Sans cesse donc le problème à résoudre et revenons à Calagurn. En partant de ce point, nous constatons dans une direction tendant au Sud-Est, une autre zone où les Romains ont laissé des traces de leur séjour. C'est d'abord le hameau des Parichets sur le territoire de Beauthieil, distant de 4 kil. à peine de la voie de Sens à Chailly et dont le nom, communément l'avons dit à propos de son homonyme de la commune de Meurouze, dérive du voisinage de cette voie. Ce nom indique donc une antique origine et, en effet, des débris de constructions ont été constatés aux alentours du hameau. Un peu au dessous, en face et à quelque distance des ruines du Fay-Banchelin, on remarque un retranchement dont les fossés et les parapets sont encore bien reconnaissables, malgré le travail d'une culture qui date de longues années. Ce retranchement (Figure 11) est fermé par une enceinte presque carrée, à angles émoussés; l'un des côtés a 37^m (86 pieds Romains) de longueur, l'autre 50^m (117 pieds). Les fossés, bien que comblés en partie, présentent encore une largeur de 10^m et une profondeur de 2^m. Tout l'intérieur du périmètre est parsemé de fragments de ciment, béton et tuiles à rebords. Entre Chailly et les Parichets, un climat s'appelle le Champ de bataille; mais ce serait une erreur de vouloir rattacher cette circonstance à la présence de la fortification que nous venons de décrire; ce nom a trait à une rencontre qui eut lieu, on est en droit de le croire, dans l'année 1436, entre un parti d'Anglais et la garnison de Coulommiers.

Près du village de Beauthieil, il existe plusieurs
pointe

pointe où on découvre des débris de ciment et de tuiles romaines, savoir: d'abord, près du hameau de Villers, puis au Charmois, enfin à Beauthieil même, où la présence des ruines des anciennes constructions est indiquée par la désignation d'un lieu dit les Gros murs.

Sur le plateau au sud de l'Aubelin, près de la Boissière est le Bois Marchais, où on rencontre les vestiges d'un retranchement analogue à ceux que nous avons décrits; les environs de la Boissière offrent des traces de constructions dont l'origine est caractérisée dans le nom d'un climat voisin, appelé le Terrain de Rome.

Sur la commune de Louquin, un chemin porte le nom de Chemin Ronard; plus bas est le hameau du Eau (Stabula), mot qui signifiait un lieu de station pour les voyageurs. Il nous a été rapporté que des fragments de tuiles à rebords y ont été trouvés mais nous n'avons pu vérifier le fait. Ce point met en rapport les groupes d'habitations, que nous venons d'énumérer au nord de l'Yonne, avec ceux qui sont distribués plus au sud le long de cette rivière et que nous allons mentionner.

XXV.

6^e Groupe. — Région de l'Yonne.

1. On rencontre d'abord sur la rive gauche du bras septentrional dans la commune de Poimblet et non loin de Villeneuve la Rivière, un lieu qui, portant le nom de Fontaine des Pélins, constate ainsi la présence des Romains en ce point; et en effet, les alentours présentent des vestiges de constructions antiques. Plus en aval,
près

près du confluent du bras méridional, à quelque distance
des ruines de la ferme de la Ronce, on reconnaît en
suivant le sol, des débris de travaux romains. Si on
remonte le cours de ce bras, on trouve, également sur
la rive gauche, toujours au territoire de Vinsles, une
série de points qui présentent des traces d'habitation
galloromaines. D'abord, au lieu dit Bostout, entre la
ferme de Gricien et Blancy, les champs sont couverts de
débris de briques et de tuiles à rebords; on y a découvert
des fondations en maçonnerie de ciment de tuileau, deux
outils en fer ayant la forme de pioches et qui étaient
rassemblés avec des ascia, et une chaînette en bronze.
Ces objets ont été dispersés au vent. — Entre ce chemin
et la rivière, à l'ouest du chemin allant de Tillennes
à Flurie à Blancy, toujours sur le versant gauche,
en un lieu dit le Moulin, on a mis au jour des restes
de maçonneries antiques. A l'est du même chemin,
et au-delà de Blancy, dans un champ dit des Rappés,
on a trouvé des constructions d'une solidité remarqua-
ble; entre autres les ruines d'un hypocauste. Les briques
qui supportaient l'arc en béton et qui servaient de recou-
vrement aux piliers de l'hypocauste, avaient 0^m 35 de
longueur, 0^m 25 de largeur et 0^m 05 d'épaisseur; on voit
encore sur l'une d'entre elles, que nous avons entre les
mains, d'un côté la trace de la fumée, et de l'autre des
restes de mortier. Les tuyaux de chaleur et de fumée
dont nous avons également entre les mains des échantil-
lons, sont de deux espèces: les uns plus grandes, en
poterie de grès, ont 0^m 25 de hauteur; la section trans-
versale est un rectangle de 0^m 195 de longueur et 0^m 11

de largeur; l'épaisseur du tuyau est de 0^m 05. Sur
une des faces sont des stries destinées à faciliter l'adhé-
rence du mortier; sur la face opposée sont quatre trous
circulaires de 0^m 05 de diamètre, servant de bouches de
chaleur. Deux autres bouches sont disposés sur les
deux faces latérales, elles sont rectangulaires et ont 0^m 05
de longueur sur 0^m 05 de largeur. Ces tuyaux sont d'une
très belle fabrication et parfaitement conservés. Ceux plus
petits sont en terre rouge, d'une cuisson moins soignée,
ils ont 0^m 21 de hauteur; la section en est rectangulaire
également, et n'a que 0^m 095 de longueur sur 0^m 05 de
largeur. L'épaisseur du tuyau est de 0^m 02. Ces tuyaux
n'ont point de bouches de chaleur circulaires placés sur
une des larges faces; ils n'ont point, sur l'autre, destinés pour
le mortier; mais leurs faces latérales portent, en leur mi-
lieu, deux bouches rectangulaires de 0^m 07 de longueur
sur 0^m 05 de largeur.

Près de la ferme de Brian et à l'est du chemin de
Vinsles, aux Hauts Grès, on a aussi trouvé des débris
de constructions romaines. Ces débris abondent surtout
en briques stries, tandis qu'en on retrouve beaucoup
plus rarement ailleurs.

2. Près de Rozezy, le hameau de la tuilerie, au bord
du ruisseau des Fontaines Blanches, laisse voir des ruines
consistant en nombreuse blocs de béton, ciment, et en
débris de tuiles à rebords. On y a aussi trouvé des
monnaies romaines, mais nous ignorons de quelle
empereurs; un animal de la commune, placé au-dessous
de la tuilerie, également au bord du ruisseau des Fontaines
Blanches, s'appelle Rome et a donné son nom à

un faubourg et à une porte de la ville.

Sur l'autre rive du Ru, au territoire de Bonny
un cimeti est dit le Haut de Rome. En face du hameau
de Segrez, et non loin de celui de Pontpierre, à mi-côte
du versant Ouest de l'Iron, M. Mothe, médecin à
Bozey, a découvert, dans une propriété en nature de
vigne, un reste de pavimentum et un fragment
d'amphore en terre rouge, débris qui proviennent
probablement d'une habitation située au bord de
la voie romaine qui passait en cet endroit et
dont nous parlerons plus loin.

3. A ce groupe se rattache celui du territoire
de Courpalay dans la même vallée et sur le même
versant de l'Iron, mais plus en amont. On y
trouve un lieu dit le Champ aux fers dont le nom
fait son origine des armes qu'on dit y avoir trouvés
autrefois. N. 1.° de là est le Champ Renard, au bord
de la route actuelle de Montceau à La Ferté-s-Joux
et plus à l'Est, la ferme de Château Renard, on y
trouve, dans les champs, des fragments de tuiles et
rebois.

Les vestiges que nous venons de signaler sur
ces dernières communes, bien que peu nombreux et
peu considérables, suffisent par leur ensemble pour
montrer sur une certaine étendue de cette partie de
l'arrondissement, la présence des Romains. Il est
probable que ces vestiges seraient en bien plus grande
abondance s'ils avaient été mieux recherchés; mais
ils ont échappé à nos investigations, lesquelles, il
faut le dire, nous ont été même faciles dans cette

partie, parce qu'elle est plus éloignée de notre résidence.
4. En s'avancant plus à l'ouest, vers la
limite de la tite des Melles, il est probable qu'on
franchit la limite des dépouillements exécutés par les
Romains pendant la durée de leur domination, vu la
pourquoi on n'y rencontre que de rares vestiges de
constructions; ceux que nous avons constatés ne
forment en effet que des points isolés.

A la pointe méridionale du territoire de
Laremontiers, on voit (Figure 12) les traces d'un retran-
chement ayant la forme d'un rectangle à angles
très arrondis; la plus grande longueur en est de
39.° (200 pieds romains) et la largeur de 14.° (135 pieds
romains); les fossés qui l'entourent ont 6.° de largeur
et de 1.° et à 1.° de profondeur; ils sont d'ailleurs
en partie comblés.

5. La butte de Lomigney, de même que celle
de Doue, a dû être occupée par les Romains; mais
cette butte est depuis longtemps enfermée dans un parc
d'agrément, et il y a lieu de croire que les traces
anciennes qui pourraient exister sur le sol ont été
détruites de main d'homme; il reste cependant
encore, sur le versant de la butte, des excavations
qui attestent la présence d'anciens fossés, et si
l'on faisait des fouilles, peut être rencontrerait on
des preuves matérielles.

Non loin de Lomigney, est sur la commune de
Melles, un lieu dit Marchais Buglas; ce nom
rappelle, comme nous l'avons déjà vu, un ancien
retranchement dont il n'y a point de traces
visibles.

Il ne

Il ne reste plus qu'une zone ou nous ayons signalés quelques indices gallo-romains, c'est celle qui longe la frontière des Parisiens.

6. Ainsi en mentionnant, seulement pour mémoire, la découverte d'une cuiller à encens en bronze faite au Vivier, commune de Fontenay (Statistique du Département par Dubarle), nous passerons de suite à la castrumation romaine de Marles. Elle consiste (Figure 13) en un rectangle, de la même longueur exactement que celui des Marchais, mais dont la largeur est de 121^m (400 pieds romains) au lieu de 144^m (500 pieds). Les fossés ont 8^m de largeur et une profondeur de 2^m. A l'intérieur existe un rempart formé par le rejet des débris, et par suite des éboulements et de l'affaissement des terres une largeur de 11^m à la base avec un relief de 3^m de sur le terrain naturel. A l'une des extrémités du grand axe, vers l'est, c'est à dire du côté opposé à la frontière des Parisiens, on voit encore dans le rempart une porte ou passage défendu par des fossés et des escarpes latérales; la largeur de cette porte est de 11^m à l'extérieur, réduite à 5^m à l'intérieur.

Le camp, aujourd'hui couvert de bois, est dit Bois de La Ferté (fermitas), ce qui indique son origine; il est au point culminant de la plaine et protégé à l'ouest par le ru de Briçon. Le climat voisin s'appelle le Marchais Commanché, quelle que soit la signification, pour nous inconnue de ce dernier mot, celle de premières a été expliquée: c'est un camp sur la frontière; et en effet celle des Parisiens est à 144^m.

La porte que nous avons décrite donne accès

sur un chemin qui s'appelle la Royette (diminutif de rovia) et qui franchissant le ru de Briçon sur un pont qui a probablement donné son nom au ruisseau, communiquait avec le camp de Châtres (castrum) et se prolongeait au delà, plus au sud est, à travers les bois, sous le nom de chemin vert (via viridis); d'où est venu le nom de Livréry. A 3 kilomètres, au nord du camp de Marles, nous nous bornons à signaler, sur la commune de Neufpoutiers, un autre retranchement dont nous ne retrouvons de traces que dans le nom de trois climats voisins: Beaumarchais, Marchais-Marie, Marchais-Chenu. Plus comme le précédent, à la limite des Parisiens et au joignant de la route de Courmoulin à Coulommiers, ces lieux nous rappellent vraisemblablement le souvenir d'un camp frontière analogue à ceux que nous avons déjà décrits.

XXVI.

En résumé, le grand nombre de points où nous venons de reconnaître des vestiges gallo-romains doit par les restes et débris de constructions qui y existent, soit par des monnaies découvertes, soit par les souvenirs qu'en gardent les dénominations locales; le plus grand nombre encore de lieux inexplores où on rencontrerait de semblables vestiges, si l'occasion avait permis d'y faire des recherches, ainsi que ceux d'où l'action du temps et la main de l'homme les ont fait disparaître, tout indique donc qu'une grande partie de l'arrondissement de Coulommiers a été pendant

la domination romaine, parsemée de groupes d'habitations
peut être autant qu'elle l'est aujourd'hui de villages et
de hameaux. On n'y rencontre pas de traces de
villes; on n'y a point découvert de champs des Urnes
ou d'anciennes sépultures, indiquant la présence d'agglé-
mérations considérables; ses établissements étaient donc
généralement, comme nous l'avons déjà remarqué, ou des
résidences de campagne ou des maisons d'exploitation
rurale ou même de simples chaumières, quelquefois
rassemblées en villages ou hameaux, mais le plus
souvent isolées comme nos châteaux et nos fermes ac-
tuelles de Brie. Dans ce pays, en jusqu'à présent
les traditions ont été persistantes et vivaces, rien de
plus vraisemblable en effet que ces fermes aient été con-
struites à la manière de celles gallo-romaines.

Des routes et des chemins passaient à
proximité de ces habitations ou les relient directement
entre elles; c'étaient soit des voies principales met-
tant en relation les centres administratifs et mi-
litaires avec les grandes villes des Provinces de
l'Empire, soit des voies secondaires (via vicinales)
établissant des communications entre les points
moins importants ou même entre les simples
villages et hameaux des pagi.

Nous allons nous occuper des voies principales
et ensuite des voies secondaires dont nous avons pu
étudier la direction.

5^e Partie. — Voies Gallo-Romaines. —

Chapitre neuvième.

Voies Gallo-Romaines.

XXVII.

Les premiers archéologues s'étaient persuadé que le nombre des routes gallo-romaines devait être très restreint, et ils s'étaient bornés à rechercher et à décrire les voies principales mentionnées par les cartes théodosiennes et par l'Itinéraire d'Antonin. L'indication de voies, autres que celles connues par ces documents, était même, il n'y a pas beaucoup d'années, assimilée à des rêveries. Ainsi, le P. Chevalier, qui en avait signalé plusieurs nouvelles en Franche-Comté, fut regardé d'abord comme un visionnaire; parceque, tout en en montrant quelques unes à l'aide de preuves matérielles, il en indiquait d'autres à la seule lueur des étymologies. Cependant, des investigations subséquentes et notamment celles de M. Blanc, ont démontré que le P. Chevalier avait raison. Aujourd'hui donc que les progrès de l'archéologie ont fait revenir sur cette erreur primitive, on est familiarisé avec l'idée d'un plus grand nombre de voies Romaines restant à découvrir. Aussi le réseau de ces routes principales ou secondaires voit chaque jour ses mailles se multiplier d'une manière aussi remarquable que certaines.

Ces considérations s'appliquent à l'arrondissement de Coulommiers, où le développement des chemins gallo-romains

a dû être relativement considérable, si on en juge par les vestiges qui en restent aujourd'hui. Encre fait il admettre qu'un certain nombre de voies vicinales n'a pas dû laisser plus de traces que les chemins agraires, parceque quelques unes, étant établies sans garanties de solidité et de durée, ont disparu par l'effet de la culture, et parceque d'autres, n'ayant pas conservé de caractères de leur origine, sont confondues avec des chemins de construction plus récente.

Une observation qui il importe de faire ici, c'est que il n'est pas généralement très difficile de reconnaître dans la contrée soumise à nos investigations, les chemins postérieurs à l'époque gallo-romaine. Tous se peuvent en effet se classer en deux catégories: 1^o Les routes et les chemins modernes, seigneuriaux ou Royaux, ou les remontant à partir du 16^e siècle, non seulement par le mode de construction de leur chaussée et surtout de leur ouvrage d'art, mais aussi à leur direction motivée par la présence de telle ou telle ville, de tel ou tel château, telle ou telle seigneurie. D'ailleurs, des archives ou d'autres documents historiques, le plus souvent la tradition, servent à indiquer l'époque de leur établissement. 2^o Les chemins contemporains des temps mérovingiens et féodaux, les uns construits pour la desserte des anciens monastères et des propriétés qui en dépendaient, sont clairement désignés par leur direction même. La plupart des autres ne sont que des voies romaines réparées à différentes époques, car les forteresses féodales et les communes se sont élevées presque toujours à l'emplacement des camps et des établissements romains. On retrouve particulièrement des tronçons de chaussées antiques, des débris

de constructions et des monuments dans ces chemins, qui passent à proximité de ruines gallo-romaines.

Remarquons d'ailleurs que dans notre arrondissement, où l'esprit peu novateur des populations a jusqu'à ces derniers temps respecté les vieilles coutumes, les dénominations primitives, les anciennes limites, ce même esprit a empêché, sauf depuis 30 ou 40 ans peut-être, de construire un trop grand nombre de routes et de chemins sur des tracés autres que ceux anciens et a, en outre, laissé subsister la plupart des chemins de dates successives. Ils existent encore sur le terrain, sinon partout entiers, du moins dans certaines parties et sur d'assez grandes longueurs pour qu'on puisse, sur la carte d'état-major, et surtout en réunissant les plans d'assemblage du cadastre, en découvrir les directions générales. Dès lors, en s'aidant de la découverte d'antiquités, du voisinage de ruines, du mode de construction, et l'étymologie des dénominations et de la tradition, on peut arriver le plus souvent à la constatation d'une origine gallo-romaine.

L'arrondissement de Coulommiers est traversé par deux grandes voies qui figurent sur les cartes classiques de la Gaule et que, pour ce motif, nous croyons mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin. Nous regrettons de n'avoir pas eu l'occasion de consulter ce livre.

La première va de Sens à Troyes : (Ab Augustomagis Sydonectum Augustonam usque); la 2^e de Sens à Soissons : (Ab Agidice Augustam Suessionum). La tradition en reporte d'une manière positive l'origine aux temps gallo-romains; elle se sont appelés dans le pays Chemins Romains ou

- chemins

chemins Paris, ce nom étant la traduction de via petrata ou patrata; chemin-pierre, pavé ou pavé. Nous allons en décrire le tracé.

XXVIII.

Voie principale de Sens à Troyes.

Elle traversait la Marne à Meaux (Sulimun) pour de là se diriger au sud-est. Avant d'entrer sur l'arrondissement de Coulommiers, elle franchissait le Suisseau du Meulx, près du hameau de Logy (Logium, passage d'eau), à 2 kilom^{ètres} en deça du village actuel de Coulomme, qui est sur la voie. Il est probable que celui-ci, appelé columna dans les chartes latines, soit sa dénomination, comme plusieurs autres du même nom, à la présence d'une colonne ou borne itinéraire. De Coulomme, la voie se dirige vers Pommouze (Pommoza); en elle passe le Grand-Morin. En achevant la démolition du pont en pierre enlevé par la crue de 1863, nous n'avons trouvé aucune trace de construction ou de substitution romaine; ce pont datait du 13^e ou 14^e siècle; quant à celui primitif, il était peut-être en bois, ou bien était en maçonnerie, il a dû être totalement détruit il y a plus de 600 ans. De Pommouze, la voie remontait à S. Augustin et, suivant, de l'ouest à l'est parallèlement à la rivière, la crête du versant gauche de la vallée, elle arrive à Chailly (Chalagum); de là, en se tenant toujours dans la direction de l'ouest à l'est, sur la crête du même versant, elle passe successivement au Potier, qui tire son nom d'une borne itinéraire; à Drouilly à Monthlun; puis, à partir de ce point, s'infléchissant

au sud-est, elle se dirige sur St. Mars, Vermeux, Villiers
St. Georges et Villenancourt.

Le tracé, très visible sur le terrain et facile à suivre
sur les plans du cadastre et sur la carte de l'Etat Major,
se compose d'une série d'alignements d'une longueur
plus ou moins grande, formant aujourd'hui, sur plusieurs
points du parcours, limite de communes, et c'est une
preuve de haute antiquité. Ce tracé, en majeure partie
à l'état de chemin rural, a été emprunté par une
chaussée de grande communication. D'abord entre la
route impériale de Paris à Vitry-le-Français et Dommeuse,
sur 4 kilomètres; puis, sur une longueur égale, dans les
communes de La Ferté-Sauchois et St. Mars; et est coupé,
en plusieurs points, par la route impériale sus-mentionnée
qui en emprunte aussi quelques tronçons. Le parcours
total de cette voie dans l'arrondissement, est de 34 kil.

La ou pour la construction des routes et chemins
que nous venons de mentionner, on a débarrassé l'an-
cienne chaussée, les fouilles ont fait reconnaître
une fondation de pierres siliceuses de 0^m 15 à 0^m 20
d'épaisseur, placées de champ sur une première
couche de pierres plates plus ou moins larges et
épaisses, et recouverte tout d'abord de terre végétale, tantôt
d'une summa crusta de pierres cassées, pareilles
à celles de nos empierrements modernes. Nos
recherches, faites dans les points où l'ancienne
chaussée existe encore, ont produit les mêmes résul-
tats. Il n'y existe donc ni ridges, ni nucléus, ni
ciment; mais il est certain qu'il y a fort à rabattre
de tout ce qu'on a écrit sur le mode de construction
des Routes Romaines, et le nombre est plus grand

de celles réprouvées de toutes ces couches successives que
de celles dans la coupe desquelles on les retrouve. La
chaussée de la voie que nous considérons présente en deux
points où nous l'avons mesurée, une largeur de 4^m 40 à 4^m 50,
correspondant à 16 pieds romains; quant aux limites des
accotements, il est difficile de les retrouver, par suite des
anticipations des propriétaires riverains.

Indépendamment de la tradition et du nom de cette
voie qui en indiquent bien l'origine, il en existe d'autres
preuves irrécusables dans les localités, toutes Romaines,
à proximité desquelles elle passe, et dans les objets gallo-
romains qu'on a rencontrés sur son tracé et même dans
la chaussée. Nous nous bornons à rappeler Beaulieu
(columna), Montreuil, le Champ Renard, (mons, campus
Romanorum), les Parichels (Parvici), Calagum, Polniacum,
la découverte, à Dommeuse, dans l'emplacement de l'ancienne
chaussée, d'une monnaie d'Antonin, de tuiles à rebords
et autres débris gallo-romains; à St. Augustin, de monnaies
Romaines dans un sémblai de la voie entre les Parichels
et Epieds.

Le tracé sur l'arrondissement de Provins n'est
pas moins reconnaissable que sur celui de Coulommiers,
mais notre mission n'est point de le décrire. Nous nous
bornons à rappeler une observation déjà faite au N^o 4 de S.
XXIII, et qui trouvera encore place plus loin à propos d'autres
voies antiques, nous dirons que le point où la Route
de Sens à Troyes traverse l'Audouin semble clairement
indiquer à l'arche de l'Estrie ou de l'Etice. Ce mot
contracté de l'Estrie, vient, comme nous l'avons dit,
de ma-stata, voie pavée en pierre. Nous connaissons
dans le Jura des preuves confirmatives de cette étymologie

au village de St Jean d'Étiennes, au-dessus de la voie
Romaine de Lyon à Besançon, au hameau de l'Éstuaire,
Commune des Broys, près d'une autre voie romaine 8^e,
et M. de Caumont en cite plusieurs autres exemples
dans son Cours d'antiquités monumentales.

XXXIX.

C'est sur notre arrièr-territoire, le parcours de la
route de Sens à Troyes; mais cette route paraît composée
de plusieurs tronçons de voies différentes. Car non seule-
ment toutes les voies Romaines principales n'ont pas été
figurées sur la carte de Pontinget, en indiquées dans
l'itinéraire d'Antonin; mais, cet Itinéraire, n'étant
qu'un livre de poste, peut très bien décrire parfois comme
une voie unique venant d'une ville et aboutissant à une
autre, la réunion de parties empruntées à des voies
diverses plus étendues, dont les directions générales re-
lient d'autres points du territoire. Cette observation
sert à expliquer les anomalies apparentes du tracé de certains
voies de l'itinéraire. Ici, la portion que nous avons décrite
entre Meaux et St. Augustin semble appartenir à
une voie qui se prolonge vers Melun; celle entre
St. Augustin et Montblin paraît dépendre d'une
voie venant d'une part de Paris et se dirigeant de
l'autre, au-delà de Montblin, vers Châlons-sur-Marne;
enfin, la partie de Montblin vers Broys était probable-
ment la continuation, à partir de Montblin, d'une
voie venant de Nogent-sur-Marne. C'est sous ce
point de vue que nous envisagerons les Routes
Romaines que nous allons décrire. On demeure libre
d'ailleurs

d'ailleurs de ne les regarder que comme des embranchements
secondaires de la voie principale; mais nous croyons que ces
simples embranchements n'auraient point leur tracé si
bien marqué en prolongement des directions partielles de
cette voie principale.

XXX.

Voie de Meaux à Melun.

Le prolongement, au-delà de St. Augustin, vers Melun
de la voie venant de Meaux est très reconnaissable sur le
terrain. C'est un chemin se détachant de la direction vers
Troyes, à l'angle N.E. de l'ancien camp (Figure 5). Ce
prolongement, à peu près en ligne droite, sur plus de 3
kilom. de longueur jusqu'au hameau de l'Écurie, sert
de limite dans la plus grande partie de cette longueur,
aux territoires de St. Augustin et Saints. De l'Écurie,
il descend dans la vallée de l'Aubetin, qu'il traverse près
du hameau de Bérard, puis il remonte sur le plateau de
la rive gauche; passe au lieu dit Paradis et, laissant à droite
un ancien retranchement qui devait protéger la voie, se
dirige vers Couquin. Entre Couquin et St. Augustin, ce
chemin est appelé dans le pays, le Daré de Manperthuis;
le hameau de Paradis nous semble tirer son nom du voi-
sage de ce Daré, avec d'autant plus de vraisemblance
qu'on rencontre encore cette même désignation à proxi-
mité d'autres voies Romaines. La chaussée en était compo-
sée d'un stratumen de grosses pierres plates, bien encastrées
et d'une summa crusta de pierres cassées dont on voit
partiellement des restes, quoiqu'elle soit en grande
partie usée.

Le nom

Le nom de Briard, que porte le pont en la voie franchoise de l'Aubetin, et ceux de Brie, Briard dans le voisinage, indiquent la présence d'un Pont.

Au delà de Couquin, les traces de la voie antique disparaissent et la direction en devient incertaine jusqu'à près de l'emplacement de la ferme de la Ronce, aujourd'hui détruite. Là, en suivant, cette direction dans un chemin qui reprend le nom de Parc, coupe la Route de Paris à Nogent, à l'est de Nogoy, passe à la hêtrerie où ont été découvertes des constructions et des monnaies Romaines, traverse le Bu des Fontaines - Blanches, coupe la Route départementale de Nogoy à Nangis et, à partir de là, se tient à environ 150^m au sud de la Route de Mormant, qu'elle longe ainsi sur environ 3 kilomètres, jusqu'à ce que la Route et la voie se confondent, en face de Logny. Depuis ce point, où on a trouvé des constructions Romaines, le tracé de la voie est emprunté par celui de la Route départementale sur un parcours de 2¹/₂, dont moitié sur l'arrondissement de Coulommiers et moitié sur celui de Melun. Ces tracés se séparent ensuite, et la route se dirige au sud-ouest, tandis que la voie continue, à peu près en ligne droite, vers le village de l'Blang et au delà. En face de cette bifurcation, nous trouvons une ferme qui porte, comme le hameau de Mauportuis déjà mentionné, le nom significatif de Paradis, tiré de la proximité du Parc. Or, au sud de la Ronce, comme entre St. Augustin et Couquin, la direction et le caractère d'antiquité de la voie ne présentent pas d'incertitude, nous sommes réduits à des conjectures à l'égard du tracé entre Couquin et la Ronce. Nous

présumons

présumons que la voie suivait la direction parallèle sur la carte et qui est celle de chemins anciens, formant partiellement la limite de Couquin et Ermeaux, se tenant ensuite sur le versant droit du bras septentrional de l'Yves, à la vôte du plateau, et traversant les vallées aux points les plus étroits, savoir: celle de l'Yves, au confluent des deux bras; celle de la Fontaine St. Jean près du hêtrier hêtré Briard, ce qui indique la présence d'un ancien pont. Le chemin a encore une largeur de 1 à 10^m et on y reconnaît des alignements assez réguliers mais on n'y voit plus de chaussées; les traces qui en restent consistent en pierres enfoncées dans le sol et sans liaison. Il est probable que la chaussée, si elle a existé, aura été bouleversée ou détruite par la construction de chemins nouveaux ou pour tout autre motif. On constate d'ailleurs, partiellement, des lacunes analogues sur le grand Parc de Fontis à Troyes, bien qu'aucune incertitude ne doive exister à l'égard du tracé et qu'en conséquence révoque en doute l'existence de l'ancienne chaussée.

XXXI.

Voie de Paris à Reims ou à Châlons - sur - Marne.

* Partie en deca de St. Augustin. - A environ 1 kilom. 1/2 au sud de l'église de St. Augustin, on remarque un ancien chemin à alignements rectilignes et à chaussée rebloogée. Le chemin, qui a son origine sur le grand Parc déjà décrit, en face des Parichets, descend directement vers la vallée de l'Aubetin, qu'il traverse sur un Pont à plusieurs arches en grès, au hameau du Pontet, et remonte à Parmentiers. On serait tenté de prendre ce che-

pour une voie antique, si en ne savait qu'il est de
construction plus récente, et comme il est en effet d'origine
seigneuriale ou plutôt monastériale; plus tard, il a
fait partie de l'ancienne Route Royale de Paris à Troyes
par Chaisy, aujourd'hui abandonnée. Nous n'en avons
fait mention ici que pour dire qu'il ne doit pas être pris
pour la voie Romaine.

Cette voie Romaine, que nous cherchons, se diri-
geant vers Paris dans le prolongement de celle venant
de Chailly n'est pas difficile à retrouver. Elle descen-
drait de l'église de St. Augustin au moulin actuel
de la Vaudouze sur l'Aubetin et sa direction est recon-
naissable dans le tracé d'un très ancien chemin exis-
tant à partir de la rivière sur 700^m de longueur. Le
reste, sur une longueur égale entre l'extrémité de ce
chemin et l'église sus mentionnée, a disparu. —
Sur la rive gauche de l'Aubetin, nous avons remar-
qué, il y a quelques années, en faisant les études de
réglement du moulin de la Vaudouze, une levée ou
remblai se dirigeant vers Esromontiers, et on nous
avait dit que c'était une ancienne chaussée
d'Etang; mais, après examen, il n'est pas douteux
pour nous que cette levée, qui fait suite au chemin
existant sur la rive droite, ne soit la voie Romaine
aujourd'hui servie à la culture.

Au delà de Esromontiers, on retrouve la voie
se dirigeant vers le haut village de La Celle et passant
près du hameau de Montllevon, dont le nom est
probablement dû à son voisinage; on sait en effet
que les voies Romaines sont, à raison de leur relief
habituel sur le terrain, appelées, en nombre de localités,

haute

haute voie, haut chemin, chemin haussé, levée,
levée, et nous en venons bientôt plusieurs exemples
dans l'arrondissement même. Le chemin que nous
suivons présente généralement les caractères de la
galle romaine: largeur de plus de 10^m, chaussée simple
de gros blocs, alignement assez régulier, assiette sur la
rôte du versant de la vallée. Ajoutons que, un peu
plus loin que Montllevon, la présence des Romains est
caractérisée au joignant de la voie par la dénomination
de Rue Renaud donnée à un chemin. Le tracé se poursuit
ainsi sur le territoire de Dammariville, puis sur celui de
Vigean, où il traversait le ru de Binet, près du hameau
de Brial, dont le nom rappelle l'existence d'un pont.
Dans ce parcours, le chemin porte encore le nom de
ancien chemin de Paris; nous ne le suivons pas sur
l'arrondissement de Meaux, mais nous nous conten-
terons de dire qu'il passait à proximité du
hameau de Romainvilliers, dont le nom est
significatif.

2. Partir au delà de Montllevon. — Le prolongement de la même
au delà de Montllevon, vers Rheims ou vers Chalons sur
Marne, descend dans la vallée du Grand Morin, en
suivant, au sud de La Ferté Laucher, un chemin appelé
le Petit Paris, lequel coupe la Route Impériale de Paris
à Reims près du hameau de la Maison Dieu et passe
Grand Morin au dessous de Montgareme. Au delà de
ce point, la voie remonte sur le plateau de la rivière
par un tracé qui a été emprunté par l'ancienne
seigneuriale ou Royale de La Ferté Laucher à Montllevon
mais où nous avons reconnu les traces de la chaussée
galle romaine. Au sommet du plateau, la Route

la voie se séparant, celle-ci se dirige sur le hameau de
Chaudron, puis sur Magny, Marvilliers et Chiercheux,
et le tracé en existe encore dans un ancien chemin.
A partir de Chiercheux, la route départementale de
La Ferté Gaucher à Montmirail a été récemment cons-
truite sur la voie elle-même, dont on ne s'est écarté
que très peu, pour des rectifications partielles. Elle
passe ainsi à Montlevet, Montmirail et à Dieux,
entre sur le département de la Marne, où elle conti-
nue son parcours par Montmirail et Cerbais. Remar-
quons, indépendamment des caractères de construction
antique qui distinguent cette voie, quelques dénomi-
nations de localités qui nous paraissent significatives.
Ce sont Chaudron, qu'on écrivait autrefois Châdron ou
Chadron et qui serait ainsi une corruption du mot
castrum, le c latin se transformant, comme on sait,
en ch. Ce qui confirmerait cette étymologie, c'est
l'existence d'un climat dit aussi de Chaudron, au
territoire d'Orly, à proximité du camp de Champlon-
Soi, non loin de Chaudron, est en effet un autre hameau
Vauchestif, dont on peut croire, sans trop d'inconvénient
blance, le nom formé de Vallum castrum a stiris. Entre
ces deux hameaux sont ceux de Grande et Petite Renoue
(Villa Romana). Chiercheux, sur la voie Romaine, est
appelé, dans les anciennes chartes, bestia luca, ce qui
indique un point situé à trois lieues gauloises d'une
autre station. En effet, l'application de cette mesure
concordie entre la station de Chiercheux et celle de
Dieux, à la limite actuelle du département de la
Marne, au bord du ruisseau de Pinet où on nous
a assuré

a assuré qu'il existe des traces d'un établissement romain.
Nous avons déjà signalé, près de Montlevet, le lieu
Romain du Buisson Renard; nous complétons ici notre
indication en disant que là, comme en plusieurs autres
points déjà mentionnés, cette appellation est en opposition
avec celle d'un séjour gaulois caractérisé par le nom de
Champ Gaillard. Ajoutons que ce climat, peu éloigné
du Buisson Renard, est sur la voie même, et touche au
hameau de Chalonden, dont le nom celtique rappelle
lui-même un lieu de station sur une route (Cala station d'un itinéraire).
Au territoire de Montmirail, et au bord de la voie, est un autre lieu dit Bois Gaillard.

Dans le département de la Marne, au passage
du ruisseau de Pinet, près de Dieux, est un hameau de
Lava dont le nom semble caractéristique du voisinage
d'une ancienne voie, soit qu'on admette que ce mot
est une corruption de La voie, soit qu'on le regarde
comme une altération de levata ou levada. Nous
retrouvons encore en effet un autre hameau de Lava près
d'une autre voie Romaine. Enfin, dans Cerbais nous
voyons le Rebe indiqué, sur les cartes classiques, comme
étant sans doute une des mansions ou mutations de
l'Itinéraire d'Antonin.

Terminons ce qui concerne cette portion de voie
en disant que la partie de l'arrondissement qu'elle
traverse n'a pas été suffisamment explorée; des investi-
gations nouvelles y seraient nécessaires et y feraient
selon toute apparence, des découvertes intéressantes.

XXXII.

Voie de Soissons à Troyes ou à Provins.

Du Plateau de Montblin, le tracé de la Route Romaine, venant de côté de Troyes et dont un embranchement se dirigeant probablement vers Provins, descend dans la vallée du grand Morin, par un chemin dont les restes existent encore, et y a quatre ou cinq ans, et à l'emplacement duquel a été construite une partie du chemin de grande communication N. 66. Ce tracé, passant à proximité des Remonets ou Romanets, coupait le promontoire de la Charité sans l'entourer, traversait la rivière en amont de Jony et en aval de l'Île en Soy, dont le nom, comme nous l'avons déjà vu, rappelle ce passage, ensuite la voie remontait sur le versant droit, parvient au plateau et, suivant une direction encore visible dans plusieurs tronçons de chemins, arrive entre Torgny et le Champ des Marges du Breuil, où existent des traces nombreuses de constructions antiques; passe au nord des Montmoisis et rejoint, près du hameau de Lettrée, la route actuelle de La Postle Gaucher à Rebas, dont le tracé est à droite, tantôt à gauche, la voie ancienne à partir de là jusqu'à cette dernière ville. Remarquons ici, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire, que ce nom de Lettrée ou Lettrée (Strata) est caractéristique de la chaussée antique; une autre dénomination, non moins caractéristique et que nous retrouvons encore très fréquemment dans le voisinage des Routes Romaines, est celle du Bois Louis situé un peu

peu au nord, tout de Lettrée. Dans cette circonstance, on voit à l'ouest tantôt Bois Louis, tantôt Bois Bleus, ce qui est une altération évidente de Bois à l'ouest ou Bois à l'ouest, c'est à dire Bois près de la voie. Rappelant la remarque déjà faite sur la prononciation, dans ce mot, de la lettre u équivalente à v. Ce qui confirme cette interprétation, c'est la présence, à l'ouest de la voie, d'un autre bois dit Bois de la Die, le b et le v étant ici homophones, comme dans Bécote pour Vécote. (N. 4 du §. XXIII). Un peu en deçà de Rebas, et à 1 kilom. au nord du hameau de Bois Mauger, est un autre bois appelé le Bois Mauger (Bosca mansionis); ce nom et les débris de constructions dénoncent en ce point l'existence d'une habitation gauloise romaine. Près de Rebas même, nous trouvons un hameau dit Au-delà de Rebas, la voie paraissant s'être dirigée par une ancienne route formant la limite des communes de Rebas, St. Denis et Doue et se dirigeant vers Jouarre; mais cette route a été faite pour relier les abbayes de Jouarre et de Rebas. L'origine en est certainement postérieure au 6^e siècle et c'est dans un chemin, se tenant à droite de la route actuelle de Rebas à St. Omer, qu'il faut reconnaître la voie Romaine. Cette voie, qui passait par ou près la Devrière, les Jardins, Champillon, descendant au Petit Morin suivant une direction que nous avons constatée nous-même dans les bois du versant gauche, traversait la rivière un peu en amont de Jony près du moulin de Jony dont le nom est un souvenir de ce passage; remontait sur le plateau de la route

droite, par un chemin bien visible encore à travers les
vignes, en nous avons pu reconnaître la chaussée antique,
jusqu'à la rencontre de la Route Impériale de Paris à
Châlons. Notre investigation n'a point été poursuivie
plus loin, mais il est probable que la voie se
continuait jusqu'à la Marne, par ou près le Plessier
et Champêtre. Le nom de ce dernier hameau est
caractéristique (*Campus via strata*). D'autres
caractères également significatifs ne manquent
pas sur le surplus du parcours de ce chemin.
En effet, à partir de Rebas, il traverse des lieux
parcimonieusement garnis de débris gallo-romains; près de la Rivière,
en face du camp et des constructions de la France, est
le Champ Renard; plus loin, le hameau, les vignes,
le Bois de Champion, (*Campus Legionis*); le Bois de
Beliard, (*Procius Beliaris*), qui indique une bifurcation
de voies; puis le clos Ferme (*Fermeatus*); enfin, le
territoire d'Orly, rempli de tant de débris et de noms
antiques. Tous ces indices, joints aux restes de chaussée
qui existent encore de place en place, ne nous
laissent pas de doute sur la direction de la voie, non
seulement entre Montblin et Rebas, mais encore entre
Rebas et le versant droit de la Marne, où elle devait
couper, entre Vitry et Savant, une grande voie romaine,
parallèle à cette rivière, et où elle devait ensuite se
diriger vers Soissons.

Chapitre dixième.

Voies Gallo-Romaines. (Suite).

XXXIII.

Voie principale de Sens à Soissons.

La deuxième voie principale qui dans le pays
porte, comme la 1^{re} de Sens à Troyes, le nom de
Voie des Romains, traversait la Seine à Jaulmes en
à Bray, dont le nom indique l'existence d'un pont,
passait à Richy (Orly) et existait, à Chalouan (Chailly),
la voie sus-mentionnée de Sens à Troyes. Le
tracé en a été presque exactement suivi sur l'ave-
nement de Provins et sur celui de Coullemiers
pour la construction de la Route départementale
actuelle de Chailly à Bray. Lors de l'achèvement
des lacunes de cette Route, on a retrouvé l'ancienne
chaussée, et nous en avons constaté nous-même
la composition à l'occasion de l'adoucissement
de la pente de Courcelles, en face d'Amelles. Cette
chaussée consistait en une fondation de larges pierres
plates, ayant de 0^m.20 à 0^m.30 d'épaisseur et recouverte
d'une couche de pierres plus petites, quelquefois sur
forme de sable, mais sans trace de mortier ou ciment.
Nous avons indiqué plus haut plusieurs points
soit rapprochés de la voie, soit situés sur son tracé
même, où ont été découvertes des ruines de constructions

en des monnaies Romaines; nous n'y reviendrons pas ici.
Nous nous contenterons d'ajouter, à propos du village
d'Amillis que nous venons de citer, que ce village dont
les habitations sont à 1 kil. de la voie, pourrait tirer son
nom de *ad miliarium* et, par abréviation, de *de millia*,
à raison du voisinage d'une borne milliaire.

Au delà de Chaully, la voie se prolonge en
descendant vers le Grand-Arcin qu'elle traverse à
Pontmolin; sa direction, bien visible sur le terrain, est
celle du chemin de grande communication N. 5; une
appellation significative la caractérise; un peu en deça
de Pontmolin, c'est celle d'un hêrmit les Milliers; on
souvent d'une ancienne borne itinéraire qui a dû y
exister. Ces dénominations commémoratives des
bornes milliaires se rencontrent fréquemment le long
des voies Romaines; nous en avons déjà indiqué dans
l'arrondissement, nous en connaissons un grand nombre
dans le Jura; telles sont la frange Milliaire sur la
voie de Lyon à Besançon, la Milliaire à Rogna, sur
la voie conduisant à Mauriana, un autre chemin
à la Milliaire, dans la commune de Rochefort, près
de la voie de Châlon-sur-Saône à Besançon. Ici,
en portant un certain nombre de fois sur le tracé
de la Route Romaine une ouverture de compas mesu-
rant un mille Romain (1480^m), entre l'emplacement
de la borne de Pontmolin et celui de la borne supposée
à Amillis, on trouve un certain nombre exact de
milles, ce qui semble confirmer notre précédente
supposition relative au nom de ce village.

Après avoir franchi le Grand-Arcin, la voie,
remontant

remontant vers le plateau du Chul, laissant un peu à
sa gauche les habitations gallo-romaines du Montel
de Coulommiers, dont une des portes, ouverte plus tard
de ce côté, a pris son nom de Porte de l'Éto, de la
proximité de cette chaussée (*Via strata*).

Arrivé sur le plateau, la voie passait près
du *castrum Biliare*, et on y a trouvé, en 1859, précé-
demment en ce point, une pièce de monnaie grecque,
en or. Cette pièce convexe (Figure 14), du module de
14^{mm} et de poids de 11^{mm}, porte sur la face une tête
de profil tournée à droite et, sur le revers, un ligé entouré
par un guenier, avec l'inscription *ϕ. ΔΙΑΝΟΥ*. Elle est
d'une conservation parfaite et d'une fabrication trop
soignée pour qu'on puisse croire que c'est un de ces
Philipides d'imitation gauloise dont parle M. de
Caumont, page 256 de son *Cours d'antiquités
monumentales*. C'est pourquoi nous nous demandons
si elle ne serait point une pièce macédonienne
introduite dans les Gaules soit par le commerce, soit
par les Grecs après leurs expéditions en Grèce.

Elle fait partie du médaillon de la Ville de Coulommiers.
Du *castrum Biliare*, la voie se dirigeait vers le
hameau de Villiers par un chemin qu'on appelle autre-
ment Paris, et on existait des traces de l'ancienne chaussée
passait au Fourchaud, au Petit-Larcis, à Cléret, à
Jouare, (*Forum ara*), et descendait dans la vallée de
la Marne à La-Porte-sous-Jouare (*Condate*). La
longueur totale de cette voie dans l'arrondissement
est de 22 kilomètres.

Le hameau de Fourchaud ou plutôt Fourchet,
que

que nous venons de citer, donne lieu à une remarque
digne d'intérêt, parce que le nom en indique le passage
d'une voie, ainsi que nous en verrons plus loin d'autres
exemples. L'étymologie de ce mot est en effet *Fouca-*
fouche, dérivé de *caus* ou *causum*, et c'est à tort qu'on l'a
écrit *Four* à Chaully ou *Four de chaux* sur la carte de
Cassini, car il n'existe point de calcaires dans le pays,
à une très grande distance à la ronde, et, par conséquent,
on n'a pu y fabriquer de la chaux. Ailleurs, par
exemple près de Richy sur le passage de la voie de
Paris à Chaully, une confusion provenant de la même
racine fautive a fait corrompre, par inversion, ce mot en
chauffeur; mais on le retrouve, en d'autres points, avec
sa véritable physionomie, écrit *Fouchevet* ou *Foucheville*.
Sur la voie de Chaully à Jouarre, notre étymologie
est confirmée par la croisée d'une voie secondaire
que nous allons bientôt décrire.

Le hameau de Carrois caractérise de même
le voisinage d'un chemin antique; ce mot, comme
ceux de *Carrouge*, *Charrière*, est la traduction de
Caruoca ou *Caruocha*, qui signifiait, en langue romaine
rustique, une voiture et, par extension, un chemin à
voitures.

XXXIV.

Voie secondaire, du camp de St. Augustin, au camp d'Orly.

En réfléchissant aux précautions que devaient
suggérer aux Romains les règles de l'art militaire,
on est amené à conclure qu'ils avaient relié
entre

entre elles leurs principales fortifications. En effet, nous
avons vu précédemment que Chaully et le bastion de
Belair étaient mis en communication par une route,
qu'il en était de même de Chaully et du camp de St.
Augustin. L'étude du terrain va nous faire reconnaître
qu'une voie directe reliait entre eux le camp de Saint
Augustin, le Château, Belair, Deux et Champbon sur
Orly. Cette voie s'embranchait sur celle de Chaully à
St. Augustin, en face des Parichets, près du champ
Renard, au bord de la Parue, comme qui dirait le Puits
Pari; elle descendait dans la vallée du Grand Morin,
en suivant partiellement d'abord le chemin actuel vers
Parichets qui conserve à la cime du versant quelques
restes de chaussée antique. Il existe au bas de ce
chemin, pour la traversée d'un canal de dérivation
du Grand Morin, un pont qui en appelle *Arche des
Romains*; mais, ce canal étant très certainement
d'époque comparativement récente et le Pont lui-même
ayant été construit en 1689, ce serait faire injure aux gens
du pays que de supposer qu'ils eussent pu prendre cette
arche, malgré son état de ruine, pour l'œuvre des
Romains. On sait qu'il existait sur la rivière, non loin
de l'emplacement du Pont actuel, c'est-à-dire un peu
en amont du moulin des Prés, un autre pont ayant
servi à la même voie antique, et nous présumons
que la désignation sous laquelle le souvenir populaire
avait gardé la trace de son origine aura été transportée
au pont moderne.

Sur la rive droite du Grand Morin, la voie a
laissé un autre souvenir de son passage à Chaully
même

même. Une des rues de la ville est en effet appelée
 Rue Patras, d'un ancien chef de ce nom qui s'éleva plus
 tard à proximité de la voie; et il n'est pas difficile
 de reconnaître, dans ce mot Patras, l'adjectif Patrata
 dont Paris est la traduction. En 1856, en construisant
 un égout sous la Route départementale 10. 1. à
 Coulommiers, nous avons trouvé, dans la rue de
 La Ferté sous Jouarre, en face de l'Hospice, à 170 m
 ou 180 de profondeur sous le pavé actuel, l'ancienne
 chaussée de cette voie, composée d'une couche
 d'énormes pierres plates siliceuses, surmontée d'une
 blocage de pierres de moindre dimension. De ce point
 la voie remonte sur le plateau, passe, au sud, est du
 castrum Bihars, en elle coupe celle de Sens à Jozeville,
 traverse le sud de Prognon au confluent du Ru de Bourgy
 et suit, au sud du Bois Louis, dont la dénomination
 est, comme nous l'avons vu au §. XXXII, significative,
 un chemin, celui actuel de St Germain, qu'elle abandonne
 bientôt pour emprunter une autre direction
 passant par le hameau du Chemier, qui doit aussi
 son nom à cette circonstance. Puis la voie passait
 en face Croupet, sur la Butte de Doue, au Grand
 Saussoy, à Boisbaudry et aboutissait sur celle venant
 de Montblin, au dessous de Champlion et près du
 Bois Bihard. Les traces de cette voie sont visibles
 par places, sur le terrain, où elles sont accompagnées
 de restes de constructions gallo-romaines que nous
 avons déjà signalées et qui ne permettent pas d'en
 révoquer en doute l'origine.

XXXV.

Voie secondaire de Trilport à Montlozier.

La voie que nous venons de décrire est croisée, près
 du camp de Champlion, par une autre qui venait proba-
 blement de Trilport à Jouarre, et qui, à partir de ce point,
 se tenant sur le versant gauche du Petit Morin, remon-
 tait le cours de cette rivière, d'où elle ne s'écartait un
 peu au sud que pour aller s'embrancher, à Montlozier,
 sur la voie de Montblin à Rheims ou à Châlons.

Si nous considérons d'abord la partie du tracé
 qui paraît le plus facile à déterminer, nous voyons
 qu'en quittant Jouarre, la voie se dirigeait d'abord sur
 Remigny dont le nom est tout Romain, et dont les
 champs renferment des débris de tuiles à rebords, puis
 elle passait au hameau du Ru de Verou, sous lequel nous
 trouvons le Bois Rome, désignation qui rappelle également
 le souvenir des Romains. Près de ce bois est le climat
 de Fosse d'ouie (Fossa via), appellation tirée du vesti-
 suaire de la chaussée. Celle-ci passait ensuite au hameau
 des Montgoins (i. Monts Jovinus), dans la pente duquel est
 le Champ Romard, puis aux Neuilles, à proximité du
 climat de Parais, puis à Boisbaudry et à Champlion,
 où, après avoir longé un lieu dit le Champ Romain,
 et coupé, comme nous l'avons déjà vu, la voie droite
 au paragraphe précédent, elle rencontrait encore un
 climat Parais, de là elle se dirigeait vers la Crétone,
 (Trajectoria), Champ la Rivière et Coupigny. A la sortie
 de la Crétone, elle passait non loin d'un climat
 portant le nom significatif de Rue ou Champ Rome.

est ce nom de prononce Roué par les gens du pays et
le champ Roué est ainsi *campus viae*. Des lieux de
Champ-la-Brède, la voie longe un autre climat
appellé Champ de la Lie, et nous avons vu que
c'est tout un chemin large. Au dessous de Coupigny,
son passage est également marqué par la dénomination
de Champ d'ouie (*Campus viae*) consacrée à un autre
climat et tout à fait analogue à celle ci dessus men-
tionnée. A Rec^{te} plus loin que Coupigny, dans la pente
du versant et au dessous de la chaussée, on trouve par
le nom de Fontaine Parée, tiré aussi de cette chaussée
même. Après Coupigny, la voie passe près de L'annoy-
Bière, au climat de Fosse à l'ouie (*Fossa ad viam*), puis
près d'un Four à chaux ou plutôt Fourchet, indiquant la
bifurcation de quelque chemin agraire descendant dans
la vallée, et arrive à Culaison, puis à L'aulnoye. Là
on retrouve encore un autre Fourchet, et un climat
bordant le tracé à la limite du territoire de Verdelot
y est appelé la Rouille. Mais il est facile de reconnaître
que cette désignation, ainsi écrite sur le cadastre,
n'est autre que le mot *ouie*, tel qu'on le prononce
dans le pays; enfin de L'aulnoye la voie arrive à
Montelivrot, où elle rejoint celle de Montblin à Rhims.

Remarquons encore sur ce parcours, en outre des
dénominations caractéristiques que nous venons de
signaler, les hameaux de Coupigny, du Corbier, de
Sancy, très rapprochés de la voie. Des hameaux
ou des villages homonymes existent aussi à proximité
d'autres chemins antiques par exemple, Coupigny
au territoire de St. Martin des Champs, près de la
voie de Montblin à Rhims; Coupigny au territoire

de Fricoy, près d'une voie de Chadly à Provins par
Amelles; par exemple, le Corbier sur la commune de
Jouy le Châtel, près d'une voie de la Ronce à Biçalles par
Vauzy; le Corbier sur la commune de Jouare, sur le
prolongement même de la voie que nous suivons; par
exemple Sancy, commune de l'arrondissement de Meaux,
près de la voie de Sully à Broges; Sancy, commune de
l'arrondissement de Provins, près de la même voie.
De ce rapprochement, et sans essayer de remonter à
l'étymologie des noms, nous pouvons bien conclure que
ces noms caractérisent le voisinage, dans un certain rayon,
d'une voie Romaine. D'ailleurs, sur la majeure partie
du parcours que nous venons de décrire, le tracé existe
et on peut y constater, de place en place, des vestiges de
chaussée antique.

Après avoir suivi la voie à l'est de Jouare, nous
nous contenterons de jeter un coup d'œil sur le tronçon
qui est à l'ouest de cette localité. Le tronçon est tout
entier en dehors de notre arrondissement et, comme nous
ne l'avons pas exploré sur le terrain, nous en conდი-
rons la direction comme incertaine; cependant, à l'aide
des plans du cadastre, nous croyons en trouver la direction
dans un chemin à peu près en ligne droite et qui partant
de Jouare, passe par ou près le Corbier, Sancy, la Ferme
de Paradis, Montcausse et Crilport. Nous avons déjà
mentionné que les dénominations de Corbier et de
Paradis sont des indices de la proximité d'une voie.
Nous ajouterons que Crilport, autrefois *Cril le port*,
(*Crilportus ad portum*) marque sans doute le point où
celle-ci franchissait la Marne.

XXXVI.

Voie secondaire de Couloume à Doue. —

On a vu au §. XXXIII que le hameau de Fourchaud tire son nom de la croisée de la voie principale de Sens à Soissons avec une autre voie. Celle-ci est en effet indiquée à l'est de Fourchaud, ou plutôt de Villiers, par un chemin encore existant, ou en découvre des traces d'une chaussée en larges pierres. Ce chemin passait par ou près les hameaux de la Barrie, et du Haut Ménil, où existent des vestiges d'établissements gallo-romains et aboutissait sur la voie de St. Augustin à Ozy, au hameau du Chemin, déjà mentionné plus haut. Au N. ouest de Fourchaud, le tracé est celui d'un chemin ancien très large, avec restes de chaussée en gros blocage, qui se dirige par le hameau des Fermiers, par celui de Petit Chemin dont le nom est tiré de la présence de la voie et passe au nord du village de Maisonnelles dont le nom, dérivatif de mansus, nous semble également caractéristique, pour venir s'embrancher sur la voie de Sens à Troyes, au col de Mont Denis. — Entre Villiers et les Fermiers, il existe un vaste carrefour planté d'un noyer plus que deux fois séculaires, appelé dans le pays Royer de Castadeu. Ce nom, ou nous voyons une altération de Castadeu, ne serait-il pas un souvenir d'un culte païen ? Tout au moins nous semble-t-il assigner au chemin que nous décrivons une origine contemporaine de l'ère gallo-romaine.

Indépendamment de la croisée, au hameau de Fourchaud, de la voie dont il s'agit, nous penchons à croire qu'il existait, un peu plus au nord, une autre bifurcation

bifurcation celle d'un chemin se détachant de la ligne de Sens à Soissons et se dirigeant vers Crichport, à peu près par le tracé du chemin actuel de grande communication de Soissons à Rebaix. Comme cet embranchement est presque tout entier hors de notre arrondissement, nous n'en avons point recherché les traces matérielles, mais le tracé en semble marqué par l'étymologie, d'abord au hameau des Grandes et Petites vues (via), puis aux environs de Bierre levée, et à Montlevé, dont le nom serait dérivé, même de la présence de quelque monument celtique, que l'existence de la voie, laquelle, dans cette contrée, maraîchère, devait être en remblai ou en levée. On sait en effet que Lava, levée, levie, sont synonymes de haute-voie ou chemin haussé. Enfin ce chemin s'embranchait vraisemblablement, près de Montcauve, sur la voie venant de Jouarre, et passait la Marne à Crichport.

XXXVII.

Voie secondaire de Chailly à Fouquier et à Châtrea.

Un hameau des Fourchelets existe à l'Est, au sud de Chailly sur la voie de Sens à Soissons. De là, comme l'indique ce nom, évidemment le même que celui des Fourchelets altéré par la prononciation locale, devait partir un embranchement. En effet, si les traces de cet embranchement ont disparu aux abords de la voie principale, on les a retrouvées, à quelque distance, entre le hameau de Villiers et le village de Beauthiel. On découvre en effet dans les champs des vestiges d'une ancienne chaussée de 5.00 à peu près de largeur, composée sur une grande

— espace —

144
l'apaisement de pierres cassées maintenues entre de larges
et longues bordures en grès, (margines). Lorsque, dans
ces dernières années, on a construit le chemin de
grande communication de Meaux à Villiers St Georges,
on a encore mis au jour la même chaussée à la
rencontre de ce chemin, dans un débâcle situé à 600 m
à l'ouest de Beauchêne. En ce point est un climat dit
les Gros-Aux, où existent des vestiges gallo-romains.
De ce point, la voie descendait dans la vallée de
l'Autetin, en passant près du hameau de La forêt et
des maisons de Caillat, dont le nom est tiré de son
voisinage; puis, remontant sur le versant gauche, se
dirigeait à l'est de Couquin, en suivant un chemin
appelé Chemin-Rouge et aboutissant à Couquin.
Notons ici, comme nouvelle confirmation de l'inter-
prétation que nous avons déjà donnée du mot Parichet
(Parais) et de ceux analogues de Parichets et Petit Paré,
un autre hameau des Paroches, qui existe à proximité
de la voie, sur la rive droite de l'Autetin, au territoire
de Beauchêne.

Au delà de Couquin, où cette voie comparait celle
de Melun à St. Augustin, il est probable qu'elle se
continuait à l'ouest vers le poste d'observation de
Lumigny et, de là, elle allait probablement rejoindre
le Camp des Marles. On nous a affirmé que le tracé
en était bien reconnaissable, entre Couquin et Pizarches
il n'y a pas beaucoup d'années, c'est à dire, avant
la construction de la route départementale de Lagny
à Provins, qui l'a emprunté à peu près exactement.
Entre Pizarches et Marles, la direction est incertaine,
et nous

145
et nous sommes réduits à conjecturer que, près de
Lumigny elle devait passer près du climat appelé
Parais, et que, sur le territoire de Marles, le hameau
Champ-Caillat a tiré son nom de son voisinage.
Mais, depuis ce dernier village jusqu'à Châties et
même jusqu'à Lévigny, on peut suivre la voie dans un
ancien chemin qui, aux abords de la castrametation
de Marles, porte le nom de la Royette.

XXXVIII.

Voie secondaire de Chailly à Provins.

Au même lieu des Faucherets, au sud de Chailly,
se détache de la voie de Sens à Soissons une autre voie
secondaire passant par les Fontanelles, franchissant
l'Autetin à Amillis, puis remontant sur le plateau de la
rive gauche où elle se dirigeait parallèlement à la rive
du versant jusqu'à sa sortie de l'arrondissement de
Coulommiers. Le tracé en existe dans un ancien chemin,
celui de Coulommiers à Provins qui, près des Fontanelles,
passe à proximité d'un climat de Parais, pour tra-
verser ensuite des haies remplies de souvenirs et de débris
gallo-romains. Ainsi, notamment, il est très rapproché
des Camps des Marnières et du bois d'Amillis, et il longe
celui du Bois de la Bouchère. Non loin de ce dernier,
et tout près de la voie, on trouve d'abord le hameau de
Bois-Blanc, puis le hameau de Pri-Caillat qui nous l'avons
déjà dit plusieurs fois, tiré tout son nom de son voisinage.
Indépendamment de ces caractères d'antiquité, de plus
certains encore sont les tronçons de chaussée, qu'on peut
mettre au jour de place en place, et où on reconnaît

des vestiges de construction Romaine.

Sur l'arrondissement de Provins, la voie se prolonge toujours parallèlement à l'Aulétin, au sud de Cougny, et parait se diriger vers Provins.

XXXIX.

Voie de Couloume à Lunigny?

Un chemin en limite de Guérard qui s'étend depuis le Grand Meun jusqu'au plateau de la rive droite est un chemin Paris. Cette origine est attestée par les noms de trois climats qui en sont tout voisins. L'un s'appelle le Paris Blanc, le 2^e le Paris Dentelle, le 3^e le Paris des Brunettes. Ajoutons qu'un bois qui s'étendait jusqu'au joignant de ce Paris, porte le nom tout aussi caractéristique de Bois-Houé, désignation évidemment la même que celle de Bois Loué, Bois Bloué, car Bois-Houé, nous l'avons déjà vu, est Boscus viridis. Cet ancien pari passait par ou près les hameaux de Monthieux et Lunigny, et a laissé souvenir de son passage dans les noms de Paradis et de Paris Damié à deux climats du territoire. On connaît l'origine de la 4^e de ces désignations, on verra plus loin, § XLII, l'étymologie analogue de la seconde. Puis la voie se dirigeait probablement vers Couloume, en suivant un tracé incertain qui s'est celui conservé par les chemins actuels des communes de La Chapelle et de Bouleaux, devait s'approcher du hameau de Lava.

Sur la rive gauche du Grand Meun, la voie après avoir traversé la rivière aux environs de Brimel, coupait celle de Paris à Châlons à l'ouest

de Courty, remontait sur le plateau et arrivait au hameau de Bourchois, où il existait vraisemblablement quelque bifurcation de chemin agraire. A partir de là, on peut croire que la voie empruntait la direction du chemin de grande communication de Rozoy à Cigaux, et se prolongeait ainsi jusqu'à Lunigny et peut-être jusqu'à la rencontre de la voie de Melun à St. Augustin, près de la Ronce. Néanmoins nous ne pouvons que nous faisons ici une simple supposition.

Il ne reste dans le Grand Meun aucune trace du passage de la voie, et il est vraisemblable que ce passage s'effectuait à gué, chose très praticable avant l'établissement des moulins. Ce qui confirmerait cette hypothèse, c'est que le village de Guérard, qui s'est établi plus tard non loin de ce passage, est désigné dans les anciennes chartes sous le nom de *Vidum Gherardii*.

XL.

Voie de la Ronce à Vaudoy et au delà.

Le Paris, venant de Melun et allant au nord, se bifurquait près de la Ronce de la Ronce, nous avons déjà décrit l'une des branches qui se dirigeait vers Meaux, en passant par le camp de St. Augustin; il reste à faire connaître l'autre.

Cette deuxième branche passe d'abord à Pointe puis à 200^m au sud de Grisien, traverse Blancy et arrive à Vaudoy. On la retrouve dans un ancien chemin, dont la largeur est d'au moins 18^m et dans

une chaussée qui existe encore d'abord, entre la Reuilly
et Vauxelles sur Sec à Sec^{re}, puis en deça de Haury, sur
à peu près un kilomètre de longueur. Cette chaussée est
formée de gros blocs surmontés par un blocage. Dans
le surplus du parcours, elle n'existe plus, mais on
peut en expliquer l'absence, en disant que, suivant
la tradition, on a travaillé, il y a environ 200 ans,
à la réparation de la voie pour la transformer en grande route.
Les traces portent en effet des traces de cette restaura-
tion dans des déblais et remblais, assez considérables,
et de date comparativement récente, qui en reconnaît
avoir été entrepris, puis abandonnés. Ce serait donc
lors de ce commencement de réparation que la chaussée
primitive aurait été partiellement détruite. Au-
delà de Haury, la voie, sous le nom de Chemin de
Soyanni, longe la rive gauche de l'Yves, en se tenant
sur la crête du versant et se dirige vers les villages
de Sannois et Buzelles, en passant à proximité des
hameaux de Villechervette et de Villars, le tracé en
est très visible sur le terrain. Un peu en deça de
Villechervette, l'origine antique en est constatée, par
le nom d'un climat qui se borde et qui s'appelle
le Haut Chemin, dénomination qui nous semble
aussi caractéristique, ici que celle de Haute voie donnée
sur le territoire de Haury à la voie de Sens à
Soissons. C'est au joignant et au sud de ce climat du
Haut Chemin que se trouve le hameau Champ de
Bataille dont nous avons parlé au §. XXIV, n. 3.

XLI.

Voie de Jouarre à Doue, Chartrouges et au-delà.

De la voie parallèle au Petit-Moron et droite
au §. XXXV, une autre se détachait près du Ru de Vieux,
passait à Sec^{re} à l'ouest du hameau de Joms, où on en a
retrouvé un tronçon de chaussée et se dirigeant vers Doue,
compact, à 1^{er} et au sud-ouest de la butte, la voie du
camp de St. Augustin à Champhion. Une partie de
tracé entre Joms et cette intersection est incertaine,
dans le Bois de Jouarre; mais, au sortir du bois,
on suit la direction dans un chemin qui, laissant
Croupet au nord, traverse le ru des Avenelles au Pont
Parent et passe à proximité du hameau du Petit Paris.
Les mêmes désignations se trouvent dans une circonstance
analogue sur le territoire de St. Mart, où un Bois-
Parent et un Bois Paris existent, sans, d'abord de la
voie principale de Châlons à Troyes. Parent est en effet
un mot qui, comme Paris, Parcuz et Parades, semble
dérivé de via Patrata, et on peut admettre qu'il en est
de même pour le Bois Paris et le Petit Paris, à moins
qu'on n'y trouve, comme dans les mots Paroches et
Parichets, une abréviation d'un mot Paroci, lequel
indique la proximité de la voie. Cette dernière
opinion serait-elle corroborée par la présence, près
du Petit Paris, d'un climat appelé Champ des Paroches.
Remarquons qu'il existe aussi, tout près de la voie
de Sens à Soissons, au territoire de Jouy-le-Châtel,
un autre hameau de Petit Paris, que nous avons vu

une appellation semblable (§. XXIX) au territoire de
Livarot le long de la voie de Coulommé, à Luvigny, et
concluons d'une telle coïncidence que ce nom précise
bien, comme beaucoup d'autres déjà indiqués, un lieu
de passage, des chemins antiques.

Au-delà du Petit Paris, la voie que nous suivons
se prolonge vers les Blevs, passe près du Champ de
Jouare, circonstance caractéristique; traverse le Ru
de Rebae, vient au Meillet, puis à Chalentes, qui
semble être le même mot que Chalentes déjà nommé
(cala, dur), franchit le grand Moine en aval du
confluent du Vannetin, en un point appelé le Gué
de Jouare, passe sur la rive droite du Vannetin et
aboutit à la voie principale de Sens à Troyes, au
lieudit le Potreau, déjà cité comme rappelant la
présence d'une bonne itinéraire. Cette voie,
à partir de Coupet, a une largeur bien conservée
sur toute sa longueur; on y retrouve, de distance
en distance, des traces de chaussée antique, et aux
lieux qu'elle parcourt ont été découverts des débris
gaullo-romains; le chemin actuel porte le nom
de chemin de Jouare.

Une autre voie évidemment distincte de
celle que nous venons d'indiquer, mais qui, allant
au sud-est, semble lui faire suite quant à la
direction générale, part de la ligne principale
de Sens à Troyes à S. Hilom, en deçà du point
d'arrivée de la précédente. Elle se dirige vers
le ru de Vannetin par un chemin existant et où,
bien qu'il ait été, vers le 16^e siècle, réparé comme
Route.

Route de Paris à Troyes, par Choisy, en reconnaît,
en place en place, les restes de la chaussée Romaine.
Le Ru de Vannetin devait être franchi à gué; car on
ne retrouve aucun vestige de pont et de levée;
puis le tracé remontait à Bécotte, (voir au §. XXIII)
passait au climat de la Charrière, puis venait celui
de la Courtine, et arrivait au nord de Choisy, au lieu
de la Pivonne, où se trouvent des vestiges d'établisse-
ments Romaines importants.

Entre le climat de la Charrière, dont le nom est
significatif, nous rencontrons encore, à l'est de Choisy,
le champ de l'Étre, puis le Carrouge, et enfin le
climat du Chemin large. Ces lieux dits sont à proxi-
mité de la voie, qui se continue ainsi vers
Chartranges, et enfin rejoint la ligne de Sens à Troyes
ou à Provins, au-delà de S. Maix, vers Taumouze.
Sur tout le parcours, ainsi que nous l'avons dit, on
reconnait la voie, et on constate, de place en place,
les traces de chaussée antique.

XLII.

Voie de Leudon à Poulligny. —

Entre Choisy et Chartranges, la voie précédente est
croisée par une autre qui paraît venir de Provins,
en franchissant l'Aubetin à 2 kilom. en amont de
Courtacon. Cette traversée est indiquée près de Signe,
dans le voisinage d'un lieu écrit Four à chaux sur
les cartes et qui pourrait bien n'être autre qu'un de
ces Fourchauds ou Fourchets marquant l'embranchement
de quelque autre chemin secondaire, ou d'une

182
voie agraire. Au nord de l'auléon, la direction de
la voie est très reconnaissable dans un ancien
chemin qui entre sur la commune de Puidon avec
le nom de Chemin Romain, que lui a conservé la
tradition, et qui longe le Marché Morin. La voie
passe ensuite près du hameau de la Carle, dont
le nom indique le chemin lui-même, ou un point
d'arrêt sur le chemin, et coupe, à l'ouest de Corcy,
la voie précédemment décrite, de Chailly à Char-
tranges. S'embranchait-elle seulement sur cette voie,
ou était-elle prolongée au-delà? La solution de cette
question est douteuse; mais si la dernière hypo-
thèse est vraie, le prolongement devait être proba-
blement dirigé jusqu'à la voie de Senlis à Troyes,
vers Pouligny, en passant près du lieu dit le temple.

XLIII.

Voie de Lettrée à la Marne.

En parcourant, l'année dernière, la vallée du
Petit Morin et en examinant les ruines de la villa
gauloise romaine déjà signalée près du hameau de
Blessies, au territoire de Sallonnieres, nous avons
rencontré, au milieu d'un taillis, une levée se
dirigeant perpendiculairement à la rivière et passant
à environ 300^m à l'ouest de l'emplacement de la
villa détruite. Cette levée, dont le relief est de 1^m
à 1^m 50 et dont la largeur varie entre 7^m et 10^m, est
plantée d'arbres très anciens; mais on découvre
sous le gazon et sous une couche de terre végétale,
un blocage en grosses pierres très bien conservé.

Mout

43
Nous hésitons d'autant moins à y reconnaître une voie
antique qu'indépendamment de cette chaussée, ainsi que
du voisinage des ruines gaulo-romaines de Blessies et
de Château-Renaud, le nom de Houille en tuis, que la
tradition lui a conservé, est suffisamment caractéristique.
Depuis le plateau de la rive gauche, en aperçoit sur le
versant droit, à travers les vignes, le prolongement de
cette levée. Il porte également le nom de Houille, et se
dirige, à peu près en ligne droite, vers le nord-est, en
traversant le territoire d'Houilliers, sous la dénomination
d'Ancien chemin de Provins à Château-Thierry. Aux
environs de Replonge, il a laissé trace de sa présence
dans les noms de Carouge et de Caillat qui portent une
clémence du territoire. Puis la voie reparait dans le
département de l'Aisne au hameau de la Ferrière,
près des maisons des Fenêtres, sous le nom de
indépendamment de Senlis. On y a trouvé, il y a
quelques années, environ 150 pièces de monnaie
Romaine en argent, et les abords en sont couverts de
murs qui ne sont autres que des débris de maçonnerie
en ciment et de tuiles à rebords. Si on remonte sur le
versant gauche du Petit Morin, on reconnaît également
les traces de cette voie, qui coupait celle de Jouarre à
Montelvert et se dirigeait vers les hameaux de Grand
et Petit-Marché. Le long de son tracé, sous les climats
de Haute et Basse-Lainne et le Champ du Grand-Chemin.
A partir des hameaux de Marché, le tracé cesse
d'être certain; mais il était probablement dirigé entre
le Carouge d'une part et Château-Renaud de l'autre.
Près de Château-Renaud est le Bois Roné (Bonnus vie)
et un peu plus au sud, entre Carouge et Lettrée un
Bois

Voie Louve (Bovius ad viam). Nous n'avons pas besoin
de rappeler le caractère de ces désignations, non plus que
de l'éllice, nom du hameau situé sur la voie de
Montblin à Erly, où se fait la jonction de celle qui
nous occupe.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour être
frappé de la concordance des directions de cette voie et
de celle qui, venant de Leiden, coupait à Pouhigny la
ligne de Senlis à Crocy. Et il paraîtrait d'autant plus
naturel de penser que l'éllice et Pouhigny étaient eux-
mêmes reliés par un tronçon de manière à ce que
les deux voies n'en fissent qu'une seule, que ce tronçon
longeant le ru de Louve sur la crête du versant droit,
se trouvait placé dans les conditions généralement
adoptées par les Romains pour l'établissement de
leurs voies. Cependant, comme rien n'existe ni
sur le terrain, ni dans les étymologies, ni dans les
traditions, qui permette de combler cette lacune, nous
la laissons en blanc.

XLIV.

Voie parallèle au Petit-Morin, rive droite.

Enfin, il est probable qu'il existait une voie sur la
rive droite du Petit-Morin; mais la direction en reste,
pour nous, très incertaine, sauf entre le village de
Boitron et le hameau de Marlaucie, sur la commune
de Sablonnières. Entre ces deux points, le tracé est bien
visible et la vieille chaussée très reconnaissable.
En outre, l'existence du chemin antique est bien consta-
tée par les lieux-dits, ce sont en effet les climats de

Picre

Picre du Chemin et de Picre aux Renards, Parades et
le champ des Paroisses (Parais).

À l'ouest de Boitron, nous prétendons que cette
voie coupait, près et au-dessus d'Erly, la voie de St.
Augustin à la Mame, et aboutissait peut-être à
Jouarre. En effet, il existe sur le territoire de Parades
un ancien chemin, dont la direction paraît concorder
avec celle de la voie en question et qui s'appelle le
chemin de Jouarre. Ce peut être un tronçon de cette
voie qui aurait franchi le Petit-Morin au-dessous de
Saint-Cy, près de Biency, au-dessus de Bray et les Brigs,
indices de l'existence d'un Pont. On reconnaît en effet,
dans le versant gauche, entre Romilly et la Rivière, les
restes d'une très ancienne chaussée qui passait non loin
de climat de Fosse d'ouie. À l'est, la voie devait se
diriger au-dessus des hameaux de château Renard et
des Fourchettes, commune de Sablonnières, et de là
ensuite vers Montmirail; mais, d'un côté comme de
l'autre, nous n'avons pas d'indices assez certains
pour nous permettre d'en indiquer le tracé.
Nous nous contenterons en conséquence de figurer,
sur la carte, un tronçon de cette voie, ne voulant
point mériter le reproche qu'à vue du réseau de
la carte on pourrait être tenté de nous adresser,
d'avoir exagéré le nombre des voies antiques, en
donnant un corps à des imaginations et à des
rêveries. Le reproche ne serait peut-être pas plus
juste que celui dont nous avons dit, au §. XXVII, qu'un
savant archéologue Franc Comtois a d'abord été l'objet,
mais dont une étude postérieure a bien vengé sa mé-
moire. Car, non seulement nous ne pensons pas avoir

116 4
multiplié à plaisir le nombre des voies Romaines
secondaires du pays des Naldes, nous croyons même
que plusieurs nous ont échappé. Dont on ne retrouve
plus de traces, et qui devraient avoir été construites
dans des parties de ce pays où on rencontre des
restes d'établissements gallo-romains.

XLV.

Ici se termine notre travail. Nous nous
proposions de le compléter par un tableau
archéologique résumant, par ordre alphabétique
de Communes, toutes les antiquités Celtiques ou
Gallo-Romaines découvertes sur leur territoire, la
trace des voies et même les indications étymo-
logiques. Mais, outre que ce complément aurait
encore ajouté à l'extension de cette notice, déjà trop
longue, nous avons pensé qu'il conviendrait mieux
à une Statistique monumentale de l'Arrondissement.

Cette statistique reste en effet à dresser, et nous
osons à croire qu'il se trouvera, dans le
pays, un homme qui entreprendra de la faire.
Nous le souhaitons vivement, afin que diverses
questions obscures de la topographie ancienne
de l'arrondissement soient élucidées, que des
renseignements imparfaits soient complétés,
qu'un plus grand nombre de découvertes soient
faites, afin, notamment, que les hypothèses,
que nous avons pu hazarder sur certains points,
soient ou corroborées ou rétruites, et que les
erreurs de ces notes, nombreuses peut-être,
mais

117
mais bien involontairement commises, soient
promptement rectifiées.

Coulmiers, le 13 Juin 1860.

L'Ingénieur ordinaire au Corps Impérial des Ponts et Chaussées,

C. Fournier

En pour être jointe à ma lettre en date de ce jour.

Coulmiers, le 10 Juin 1861.

L'Ingénieur en Chef du Département de
Seine & Oise,

J. G. G.

